Dynamique de la pauvreté 1985-2001: rôles de la croissance et de l'inégalité[®]

Khalid SOUDI*

Résumé

À partir des années 1990, il est devenu évident que la croissance économique ne pouvait être la seule panacée contre la pauvreté. À cet égard, si la croissance est une condition nécessaire pour accroître les ressources financières des ménages, force est de constater que les bénéfices tirés d'elle ne se diffusent pas toujours à l'ensemble de la population de manière équitable. Dans ce contexte, la pauvreté dépend de deux facteurs, à savoir la croissance du revenu et l'étendue de l'inégalité de la distribution du revenu. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment la pauvreté, l'inégalité et la croissance économique interagissent entre elles?

La présente étude, portant sur le cas du Maroc entre les années 1980 et 2000, s'inscrit dans cette perspective. Elle se propose moyennant une gamme d'outils analytiques, récemment développés, et dans une optique comparative, d'appréhender le lien entre la pauvreté, l'inégalité des revenus et la croissance économique. Elle s'évertue de mettre en évidence l'importance potentielle du second facteur et plaide en faveur d'une reconsidération de politiques redistributives, aujourd'hui trop souvent reléguées au second plan.

De tous les résultats découlant de cette étude, retenons, essentiellement, que la croissance ne suffit pas pour la réduction de la pauvreté; elle en est une condition nécessaire mais doit s'accompagner de la mise en place de politiques de réduction des inégalités présentes et futures de façon à mieux diriger les bénéfices de la croissance vers les pauvres. Une intégration des problèmes de distribution pourrait constituer le fondement d'un nouvel agenda d'actions pour combattre la pauvreté via notamment certains mécanismes de redistribution abordables focalisés sur la maîtrise de l'inflation des prix des biens de première nécessité.

Mots clés: Dynamique de la pauvreté; croissance économique; dominance stochastique; décomposition de la pauvreté, effet croissance, effet inégalité, effet prix, simulation des l'impact des prix, perspective de réduction de la pauvreté, croissance pro-pauvres, ciblage de la pauvreté.

Email: ksoudi2002@yahoo.fr

K Ce travail est extrait du mémoire intitulé « Dynamiques de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc », présenté et accepté pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef en 2007.

^{*} Chercheur à l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population, Haut Commissariat au Plan, ilôt 31-3 sect 16, Hay Riad, 10100, BP : 178, Rabat Maroc, tel : +212 6 60 10 22 60, fax : +212537576925.

Introduction

La persistance de la pauvreté et la résistance des inégalités à la baisse, constituent deux défis majeurs qu'affrontent actuellement les pays en développement. Cette situation devient plus préoccupante devant l'évolution erratique de la croissance économique et l'étroitesse de son amplitude, en raison notamment des chocs macroéconomiques exogènes et des crises naturelles, qu'elles soient d'ordre conventionnel ou non (récurrence des années de sécheresse, raz de marée, séisme, etc.).

D'emblée, compte tenu de son ampleur, de ses dimensions et de son enchevêtrement avec la croissance et les inégalités, la pauvreté est au centre des préoccupations des décideurs politiques, des bailleurs de fonds, de la société civile et des chercheurs. Pareil intérêt est si grandissant à trois égards. Primo, l'analyse des liens triangulaires croissance-inégalité-pauvreté est la caution de la détermination de toutes stratégies d'action, focalisées sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Deuzio, l'analyse de ces liens du point de vue dynamique et interactions, est une plateforme inéluctable pour rentabiliser les remèdes envisagés contre la vulnérabilité socio-économique. Tertio, au regard des bienfaits de l'analyse de la dynamique de la pauvreté, il va sans dire que le coût de son atténuation serait moins onéreux.

La croissance est-elle une condition suffisante pour réduire la pauvreté ? L'inégalité génère-t-elle la pauvreté ? Quel arbitrage y a-t-il entre croissance et inégalité en matière de lutte contre la pauvreté ? Ces questions constituent la trame de la problématique de cette étude.

Au Maroc, rares sont les études ayant traité les liens entre croissance, inégalité et dynamique de la pauvreté¹, en raison, entre autres, de la prise de conscience tardive de l'importance de ces liens dans le domaine des politiques de développement visant l'amélioration du bien-être de la population et la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. Aussi est-il non moins important de signaler que l'engouement aux liens de ce triptyque est d'apparition récente, suite notamment à l'essoufflement de l'approche stricto sensu économique de la prise en charge de la pauvreté.

L'objectif global assigné à cette étude est d'analyser les impacts de la croissance économique et de l'inégalité sur la pauvreté, en décomposant la variation du niveau de pauvreté en deux facteurs : le premier traduisant l'effet de la variation du revenu dépense moyen (facteur croissance) et le second traduisant l'effet de la modification de la distribution des richesses (facteur inégalité). Cette approche a le mérite d'isoler le biais « inégalité » présent dans le taux de croissance économique.

En se fondant sur telle décomposition, il sera question de se prononcer sur des options

_

¹ À notre connaissance, le seul travail publié officiellement est celui de T. Abdelkhalek intitulé « croissance économique et pauvreté au Maroc : quel lien ? » in *Les Cahiers du Plan* n° 6, 2006. En dépit de son importance, ce travail portait sur une période très restreinte 1984/85-1998/99 et n'abordait que certains aspects de la question.

de politiques économiques en matière de lutte contre la pauvreté : faut-il (i) mettre l'accent en priorité sur la réduction des inégalités par des politiques budgétaires appropriées ? (ii) préférer une croissance économique via entre autres une politique d'investissement et de création d'emploi ? Ou plutôt assurer un dosage entre ces deux options ?

Les objectifs spécifiques se déclinent en :

- Décrire succinctement l'évolution intertemporelle de la pauvreté selon une approche cardinale et une autre ordinale ;
- Présenter le cadre de mesure nécessaire à l'étude de la dynamique de la pauvreté monétaire ;
- Analyser, à partir de données transversales, les impacts de croissance et d'inégalité sur la dynamique de la pauvreté ;
- Se prononcer sur la nature pro-pauvres de la croissance ; et
- Proposer quelques éléments de politiques pour réduire la pauvreté.

1. Le triangle croissanceéconomique-inégalité-pauvreté: Synthèse des controverses

1.1. La genèse des liens entre croissance et inégalité : L'hypothèse de Kuznets

L'analyse des effets de la croissance et de la distribution des revenus sur le niveau de vie a préoccupé les différents courants de pensée en sciences économiques. Les théories de la croissance établissent un lien direct entre croissance économique et niveau de vie. En ce qui concerne la relation entre distribution des revenus et niveau d'inégalité, un travail pionnier a été fourni par Kuznets² (1955) qui indique que la relation entre revenu par tête et inégalité est de type U renversé. En d'autres termes, lorsque le revenu croit, l'inégalité croit dans un premier temps, atteint un maximum, puis décroît le reste du temps.

En se référant à une analyse empirique des données sur le revenu et sa répartition dans plusieurs pays occidentaux et d'Amérique latine, Simon Kuznets (1955) a notifié que la constance de la répartition du revenu avant impôts, a été suivie d'une réduction de l'inégalité relative des revenus après la première guerre mondiale où même avant. Au cours des dernières décennies avant 1950, années de guerre exceptées, il y a eu également un développement de la politique sociale, notamment par le biais d'une assistance sociale assidue de l'État envers les groupes les plus défavorisés. Pendant la même période, le revenu réel par tête s'est élevé. Comme l'inégalité décroît, cela signifie que les groupes les plus pauvres ont vu leur revenu qui progresse plus rapidement que la moyenne.

Parmi les explications possibles de ses résultats empiriques, telles que avancées par Kuznets, est l'opposition entre un secteur industriel et urbain et un secteur agricole et rural. D'ailleurs, c'est précisément cette structure dualiste qui a permis de transposer la

² En 1955, Simon Kuznets a décelé une relation en cloche entre le niveau de revenu par tête et les inégalités sociales (cf. figure 1). La validité de cette assertion est encore débattue.

logique de Kuznets, appliquée aux pays occidentaux, au monde en voie de développement. Pareille opposition est fondée sur le fait que le revenu moyen par tête de la population rurale est généralement plus faible que celui de la population urbaine, d'une part, et, d'autre part, l'inégalité de répartition est plus prononcée dans les zones urbaines que dans les zones rurales³.

A priori, ces deux facteurs, toujours selon Kuznets, ne peuvent que se conjuguer pour imprimer à l'inégalité un profil spécifique au cours du développement défini succinctement comme le passage d'une fraction sans cesse croissante de la population des zones rurales vers les zones urbaines. Kuznets proposait deux raisons pour expliquer ce phénomène historique: (i) les travailleurs se sont déplacés de l'agriculture vers l'industrie; (ii) les travailleurs ruraux sont devenus urbains. En considérant ces deux explications, Kuznets considère que les inégalités décroissent après que 50% de la main d'oeuvre est employé dans un secteur à plus hauts revenus⁴.

1.2. Les inégalités : élément essentiel dans la relation entre croissance et réduction de la pauvreté

Les deux dernières décennies ont été marquées par une abondante littérature sur le phénomène de la pauvreté et ses liens avec la croissance et l'inégalité. Une discussion de cette littérature est donnée, à titre indicatif, par Deininger et Squire (1998), Bigsten et Levin (2000). Le bilan empirique indique que la croissance s'accompagne souvent de réduction de la pauvreté mais le lien entre croissance économique et croissance de l'inégalité n'est pas systématique. L'accent mis, au cours des années 90, sur la pauvreté y apporte un nouvel éclairage, en faisant ressortir l'étroite relation qui existe en termes dynamiques entre croissance, pauvreté et inégalités. La problématique de la croissance se trouvait associée au problème de la répartition du revenu pour lutter contre la pauvreté.

Historiquement parlant, différents travaux empiriques ont confirmé cette hypothèse, mais la faiblesse des corrélations obtenues laisse penser que d'autres facteurs entrent en jeu (Paukert 1973, Ahluwalia 1976, in Deininger et Squire, 1998). Des études plus récentes sur données asiatiques et latino-américaines confirment l'hypothèse de Kuznets à condition de prendre en compte les différences en capital humain dans les structures agraires et le niveau de protectionnisme qui tous tendent à favoriser les inégalités (Milanovic, 1994).

Motivés par un souci d'homogénéisation des agrégats macroéconomiques comparables dans le temps, Deininger et Squire (1998) ont examiné les changements de revenu par quintiles, et ce en considérant également la population pauvre. Le résultat de leur analyse était qu'il n'y avait aucune évidence d'un modèle en U renversé entre

_

³ Ces deux constats caractérisent fortement le profil économique des ménages marocains.

⁴ Dans ce cadre, Kuznets a proposé un ratio pour mesurer le degré d'inégalité, il s'agit notamment de la proportion du revenu perçu par les 20% gagnant le plus, divisée par la proportion du revenu perçu par les 20% les plus pauvres d'une société, c'est le rapport interquintile ; une valeur de 1 signifierait une parfaite égalité.

croissance et inégalité. Dans la majorité de cas, ils ont notifié qu'aucun changement dans la distribution des revenus n'a été observé durant les récentes décennies.

Poussant plus loin leurs investigations, les deux auteurs n'ont pas trouvé de liens systématiques confirmant ou infirmant une liaison entre la croissance rapide et l'augmentation de l'inégalité. En effet, il s'est avéré que la croissance rapide a été associée à la fois à l'augmentation de l'inégalité et à sa baisse. De même, il a été également relevé qu'une croissance rapide n'est pas souvent accompagnée d'un changement sur l'inégalité. Dans ce cadre, il est à rappeler que Chen et Ravallion (1997) n'ont pas trouvé de rapport systématique entre le taux de croissance et l'inégalité.

Selon Goudie et Ladd (1999), l'effet de croissance économique sur l'inégalité peut être récapitulé comme suit : D'abord, cette effet peut agir dans n'importe quel sens, et ce indépendamment sur un ensemble des secteurs, mais il y a peu d'évidence convaincante que la croissance change la distribution d'une façon systématique.

En considérant la croissance et les parts de revenu de différents groupes, Deininger et Squire (1998) ont examiné comment l'inégalité initiale et les changements contemporains de l'inégalité influencent l'évolution de la pauvreté. Ils ont conclu que les pauvres (le quintile le plus bas) ont dû souffrir de la croissance visant la réduction des effets de l'inégalité et des mesures qui stimulent cette croissance.

Deininger et Squire (1998) soutiennent que les inégalités de départ devant le patrimoine économique et financier défavorisent davantage les pauvres via l'accès limité aux ressources financières et, partant, l'incapacité d'investir. Ainsi, une inégalité limitée de patrimoine est doublement avantageuse pour les pauvres, puisque non seulement elle fait augmenter la croissance, mais aussi augmenter spécifiquement leurs occasions de produire leur propre revenu.

Bigsten & Levin (2000) ont montré que même s'il y a un rapport fort entre la croissance de produit intérieur brut et la réduction de pauvreté, cela pourrait être le cas des pays qui étaient initialement marqués par un niveau d'inégalité sévère limitant toute tentative ambitieuse de réduction de la pauvreté. A partir des années 1990, les travaux empiriques ont marqué un changement vers l'effet opposé : L'inégalité plus grande peut mener à un niveau inférieur de croissance globale. Tel constat, confirmant l'impact négatif d'inégalité sur la croissance, a été mis en exergue tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement (Persson et Tabellini, 1994, Alesina et Rodrik, 1994, in Bigsten & Levin, 2000).

Deininger et Squire (1998) ont également utilisé leur base de données pour se prononcer sur la nature des liens entre inégalité et croissance. Ils ont constaté que le niveau initial d'inégalité de revenu n'était pas un facteur explicatif robuste de croissance, quoique la hausse des inégalités dans la distribution de terre, proxy variable de la distribution d'actifs constituant le patrimoine économique, ait eu un effet significativement négatif sur la croissance future. Le facteur principal identifié comme

une explication possible était l'accès limité aux moyens de financement. Il pourrait être impossible pour les pauvres de financer des études ou de créer des activités économiques, puisqu'ils ne peuvent accéder aux ressources du financement. De surcroît, toute situation de disette pourrait aussi réduire les possibilités de participation au processus politique et à la gestion des affaires publiques. Ce qui d'emblée réduit l'accès des pauvres aux ressources décisionnelles. Ce n'est qu'une fois que les pays deviennent suffisamment riches que cette liaison entre l'inégalité élevée et la croissance basse semble disparaître.

À travers des analyses économétriques, se focalisant sur l'inégalité réduite comme facteur explicatif de la croissance rapide de l'Asie orientale, Birdsall & al (1995) ont montré l'existence d'un effet causal positif de l'inégalité de revenu basse sur la croissance économique. En outre, ils ont souligné que les politiques ayant contribué à la réduction de la pauvreté et l'inégalité du revenu, dont notamment l'accès à l'éducation de base et les mesures augmentant la demande du travail, ont positivement stimulé la croissance

Au vu de ces indications, il ressort qu'un effet négatif des inégalités élevées sur la croissance est bien observé. Les pays touchés par un niveau d'inégalité initialement sévère de consommation et de répartition des actifs de patrimoine économique, peuvent alors être moins efficaces dans la réduction de la pauvreté, en raison notamment de la conversion d'une croissance lente et limitée dans la réduction de la pauvreté qui baisse lentement (Goudie et Ladd, 1999). Cependant, il n'est pas facile de généraliser l'impact d'un changement du modèle de distribution sur la croissance. Il est vraisemblable que l'impact peut être sensible au contexte politique et social et à la méthode par laquelle la distribution des actifs de patrimoine est opérée.

1.3. La croissance et la pauvreté : y a-t-il une relation négative ?

Depuis l'apparition de la courbe de Kuznets, les travaux empiriques se sont axés sur l'appréhension de la nature du lien entre croissance et inégalités. Cependant, suite à l'essoufflement des politiques de lutte contre la pauvreté, le débat a conduit à ajouter ce troisième terme à la discussion. Aujourd'hui, la grande question qui se pose est de savoir comment accélérer le rythme de réduction de la pauvreté.

La baisse de la pauvreté absolue dépend mécaniquement de deux facteurs : d'une part, l'augmentation du revenu moyen de la population, à distribution relative des revenus inchangés, conduit à une réduction de la pauvreté, et, d'autre part, à revenu moyen inchangé, toute redistribution des revenus en direction des pauvres produit le même effet (cf. l'approche arithmétique ci-dessous présentée). De plus, si potentiellement la croissance et la baisse des inégalités peuvent jouer sur la réduction de la pauvreté, il semble que le premier facteur l'emporte largement sur le second (Banque mondiale, 2001, Klasen, 2001).

En ce qui concerne le lien avec la pauvreté, il a été démontré que toute variation du niveau de la pauvreté peut être décomposée en trois composantes : une composante de croissance traduisant la variation du niveau de revenu moyen, une composante de

redistribution traduisant les modifications dans la distribution du revenu et une composante résiduelle exprimant l'interaction entre ces deux composantes (Datt et Ravallion 1991, Kakwani 1993, 2001). Des élasticités de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité, permettent alors de relier la variation de la pauvreté à la croissance (exprimée par la variation de la croissance moyenne) et au changement dans l'inégalité (exprimée par le coefficient de Gini). L'objectif est de voir si un accroissement de la consommation moyenne tend à réduire la pauvreté tandis qu'à l'inverse une augmentation de l'inégalité tend à l'accroître. Ces calculs permettent de définir un taux marginal de substitution entre effet de croissance et effet d'inégalité pour un niveau de pauvreté donné. A partir de données sur l'Inde et le Brésil, Datt et Ravallion (1992) ont montré que l'effet croissance domine largement l'effet inégalités. Des résultats semblables ont été trouvés par d'autres chercheurs pour un certain nombre de pays en développement (Cf. Fields, 2001).

Chen et Ravallion (1997) ont trouvé une relation très forte mettant en relief le lien entre la croissance et la réduction de pauvreté. Sur la base d'une répartition des pays du globe selon le sens de variation de la consommation moyenne et du taux de pauvreté, ils ont mis en évidence que pratiquement des corrélations s'établissent entre la montée de la pauvreté et la baisse du revenu moyen, d'une part, et, d'autre part, la baisse de la pauvreté et la recrudescence du revenu moyen. Ainsi, empiriquement, il y a un rapport très fort entre la croissance de revenu par habitant et la réduction de pauvreté. Cependant, si les revenus des plus pauvres sont sensibles à la croissance, cela risque de cacher une dynamique importante au sein de la population pauvre dans la mesure où ce groupe s'avère non homogène.

Par exemple, la bonne réaction de diverses mesures de pauvreté à la croissance et aux changements dans la distribution, diffère selon le milieu de résidence urbain versus rural. En utilisant des données des enquêtes auprès des ménages de 16 pays africains sub-sahariens, Ali et Thorbecke (1998) ont montré que la pauvreté rurale est plus sensible à la croissance que la pauvreté urbaine. En revanche, cette dernière semble être plus sensible aux changements dans la distribution de revenu.

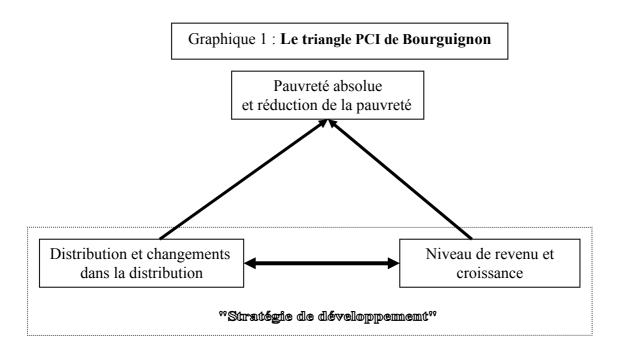
D'emblé, la concomitance d'une croissance positive et d'une augmentation de la part du revenu national détenue par les pauvres, labellisée depuis peu sous le terme de croissance *pro-pauvres*, conduira mécaniquement à une réduction de la pauvreté plus forte que si le revenu des pauvres augmente moins vite que celui du reste de la population (Banque mondiale, 2001, Klasen, 2001).

Suite au développement de nouvelles bases de données de portée internationale, les travaux empiriques ont été dominés par deux types d'approches complémentaires pour analyser les liens entre croissance, inégalité et pauvreté. Il s'agit de l'approche économétrique et l'approche arithmétique qui cherche à établir une décomposition comptable de l'effet des deux premiers facteurs sur la pauvreté.

1.4. L'approche arithmétique : le triangle pauvreté-croissance-inégalité

L'approche arithmétique s'intéresse au lien entre la croissance et les inégalités en analysant leurs impacts sur la dynamique de la pauvreté. En d'autres termes, il s'agit d'étudier l'efficacité des stratégies du développement sur l'incidence de la pauvreté. Dans une telle perspective, Bourguignon (2003) a pu clarifier ce débat en fournissant une analyse rigoureuse des rapports existants entre ces trois phénomènes.

En appréhendant la nature des liens qu'entretient la pauvreté avec les inégalités et la croissance, l'auteur a essayé de répondre à trois questions principales : La croissance réduit-elle la pauvreté ou génère-t-elle plus d'inégalités? Les inégalités pourraient-elles agir de façon à ralentir ou accélérer la croissance économique ? Il indique que « There is indeed little controversy among economists about the fact that growth (income) is essential for poverty reduction under the assumption that the distribution of income remains more or less constant. In effect, there is very much evidence which points in this direction, (for example Deininger-Squire 1996, Dollar and Kraay, 2001, Ravallion, 2001) » (Bourguignon, 2003).



En se référant à ce schéma conceptuel et aux travaux de Datt et Ravallion (1992) et Kakwani (1993), Bourguignon (2003) a notifié que la croissance modifie la distribution de revenus, qui elle-même détermine en partie la croissance, sa nature, son niveau et son impact sur la pauvreté. La problématique consiste à mesurer le degré d'indépendance ou d'interaction entre croissance et distribution de revenus et à identifier les canaux de transmission des différents effets sur la pauvreté.

Bigsten & Levin (2000) ont expliqué cette relation comme suit : une variation dans la distribution de revenus peut être décomposée en deux effets. Le premier effet se manifeste par un changement proportionnel dans le revenu, la distribution de ce revenu étant inchangée (effet de croissance). Le deuxième effet se traduit par un changement dans la distribution du revenu relatif, qui par définition est indépendant du revenu moyen (effet distributionnel).

La question relative aux effets de la croissance sur le niveau de vie, est principalement liée à la réduction de la pauvreté absolue étant donné que la pauvreté relative pose des difficultés de mesure et reste inhérente à la distribution des revenus. Et comme il a été montré que la variation de la pauvreté est fonction de la croissance et de la distribution (Datt & Ravallion, 1992, Kakwani, 1993), ceci explique que la réduction de la pauvreté passe essentiellement par la réduction des inégalités et d'une croissance économique forte.

2. Contexte démographique, social et économique

Confronté, comme beaucoup de pays en développement, à une crise de surendettement, le Maroc a dû se soumettre dès le début des années 80 à une politique drastique d'ajustement. En adoptant les recommandations des institutions de Bretton Woods, le pays a su assainir son cadre macroéconomique et restaurer ses équilibres financiers via notamment le maintien du cap d'une bonne gestion. Néanmoins, le Maroc conserve, à bien des égards, des caractéristiques structurelles de pays en développement sur lesquelles l'embellie des réformes du programme d'ajustement structurel a peu de prise. La forte pression démographique, l'étroitesse de la croissance économique, les retards accumulés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi et la persistance de la pauvreté et de la faiblesse du niveau de vie restent autant de défis à relever. Face à ces défis, le pays a amorcé de profonds changements qui animent aujourd'hui la société marocaine au cours desquels le Maroc peut espérer franchir une nouvelle étape de son développement.

2.1. La contrainte démographique : persistance et éléments du déclin

L'évolution démographique était, et reste encore, une préoccupation majeure pour le Maroc d'aujourd'hui, puisqu'elle constitue un défi permanent à la croissance et à l'emploi. Si la progression démographique est en voie de ralentissement, elle reste vive. De par le passé, l'évolution démographique marquée par une forte croissance, a imprégné l'essor de tous les secteurs socio-économiques et la configuration spatiale de la répartition de la population. Cette influence continue non seulement de se ressentir mais également de se traduire en contraintes structurelles limitant les effets escomptés du processus de développement.

Pourtant, le fléchissement de la croissance démographique n'est plus à illustrer. À l'aune de la dernière décennie intercensitaire, le taux annuel moyen d'accroissement s'est caractérisé par un niveau se rapprochant de celui des pays développés, soit 1,4%. Pareil constat, bien qu'il notifie une maîtrise relative de la démographie marocaine, n'exclue

pas la persistance de la pression démographique. En effet, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 1,4%, le Maroc connaîtra annuellement la naissance d'une ville moyenne de près de 420 000 habitants.

De surcroît, à considérer la transition démographique que connaît le Maroc, le fléchissement de la croissance de sa population et les projections démographiques, la stabilisation démographique, marquant un certain équilibrage entre les décès et les naissances, ne sera atteint que vers les années 2050. Démographiquement parlant, cette stabilisation bien qu'elle cautionne un développement durable, elle n'implique pas une réduction de la taille de la population. Ainsi, l'enjeu des prochaines décennies sera sans nul doute celui de la création d'emplois pour les jeunes. Cette progression du nombre d'actifs représente une aubaine potentielle de croissance économique, mais encore fautil pouvoir l'exploiter.

En outre, la répartition inégale de la population sur le plan régional demeure un problème structurel. Il est fort éloquent de constater que près de la moitié de la population marocaine est concentrée dans quatre régions (Grand Casablanca, Souss-Massa-Daraa, Marrakech-Tensift Al Haouz, Tanger-Tetuoan et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer). Cette configuration spatiale de la démographie marocaine n'a pas changé depuis 1994. Le poids afférent à ces régions risque d'entraîner une répartition géographique disproportionnée des investissements socio-économiques. De par le caractère structurel de cette concentration, il n'est pas à écarter la pérennisation d'un modèle de développement à deux vitesses reléguant les régions les moins peuplées.

2.2. La croissance économique : de la volatilité à la stabilité mitigée...

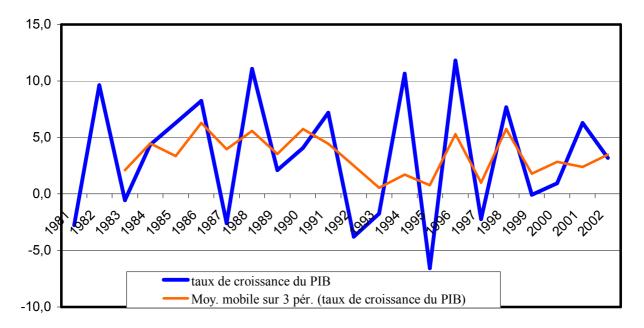
Le Maroc a consenti des efforts importants pour restaurer ses équilibres financiers, ce qui constitue une des étapes préalables pour asseoir une croissance durable et forte. Pour l'heure, l'activité du pays n'est pas suffisamment dynamique et reste dépendante des performances agricoles. En effet, la croissance du PIB au Maroc demeure soumise aux fluctuations de la production agricole qui, elle-même, dépend des conditions climatiques.

Cependant, le caractère erratique de la croissance masque la progression régulière de la production hors agriculture qui atteint aujourd'hui un niveau légèrement supérieur à 3%. Cette tendance ascendante a permis d'amortir les fluctuations de la production agricole et de maintenir une croissance moyenne proche de 3%. Ce taux apparaît toutefois insuffisant compte tenu des défis sociaux, du niveau de vie de la population et de la croissance démographique.

Depuis 1980, l'économie marocaine a connu une évolution en dents de scie en raison notamment des fluctuations du PIB. Cette volatilité est due essentiellement au rôle stratégique joué par le secteur agricole dans la croissance économique du pays, qui demeure assujetti aux aléas climatiques. De par le passé, le secteur agricole a toujours occupé une place prépondérante dans l'économie marocaine : il représente selon les

années de 13 à 23% du PIB global, emploie près de 40% de la population active et 78% de la population rurale en âge de travailler et constitue près de 40% des exportations.

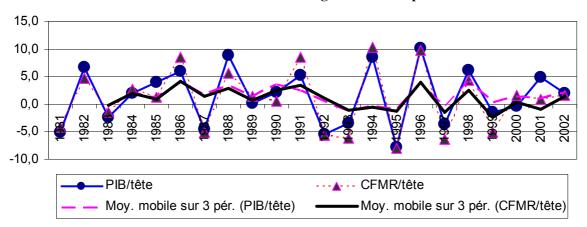
De ce fait, les fluctuations de l'activité agricole se répercutent sur l'ensemble de l'économie nationale compte tenu de l'importance du secteur agricole dans le PIB et de l'effet d'entraînement qu'il exerce sur l'ensemble de l'activité économique par le biais des revenus. C'est ce qui explique, d'ailleurs, la forte corrélation entre le PIB et la valeur ajoutée agricole. Néanmoins, depuis 1996, l'impact de la sécheresse sur l'activité économique non agricole est de plus en plus limité. En effet, le rythme de croissance du PIB hors agriculture ne s'est jamais situé en deçà de 3 % même lors des années de sécheresse.



Graphique 1.7 : Evolution du taux de croissance du PIB

Dans l'ensemble, le taux de croissance réel moyen de l'économie a atteint 3,9% au cours des années 80, comparé à 2,4% pendant les années 90. Cette décennie a également été marquée par un taux de croissance du PIB agricole négatif (-2.8%) en termes réels. Les mêmes tendances sont observées entre 1960 et 2004. En effet, si la croissance réelle du PIB s'est située à 3,8% depuis 1960, elle n'est que de 2,8% sur la période 1994-2004. Quant au PIB non agricole, il a annuellement cru de près de 4,0 %, au moment où la croissance du PIB agricole s'est limitée à 3,2 % par an (HCP, 2004).

Graphique 1.8 : Evolution du taux de croissance par tête et de la consommation finale des ménages résidants par tête



En 2006, et suite à une bonne campagne agricole, une demande extérieure plus soutenue, un soutien accru d'une politique économique des grands chantiers de promotion de l'investissement, de modernisation compétitive du système productif et de développement social, les analystes tablent sur un taux de croissance de 7,1%. Mais cette croissance n'est pas régulière, il suffit d'avoir une mauvaise année agricole pour qu'on assiste à une croissance faible.

De surcroît, la forte volatilité du PIB, observée au cours des années 90, s'est traduite notamment par une baisse de la contribution de la consommation des ménages à la croissance suite à l'instabilité des revenus. En effet, au moment où la consommation réelle des ménages résidents s'est améliorée de 2,05% par an sur la période 1986-91, elle a enregistré une baisse de 0.2% par an entre 1992 et 2000. Ainsi, aux prix de 1980, la consommation privée réelle par habitant, est passée de près de 2944 DH en 1992 à environ 2897 en 2000. Ainsi, en dépit de la décélération de la croissance démographique, l'évolution du PIB réel par habitant de 1986 à 2000 a été marquée par une césure dans la progression du niveau de vie des citoyens en 1991. Subséquemment, la pauvreté s'est accrue, au cours de la dernière décennie, principalement à cause de la croissance lente qui a conduit à la baisse de la consommation par tête des ménages.

Tableau 1.1. Contribution sectorielle à la croissance movenne du PIB

| radicad 1.1. Contribution sectoricite a la croissance moyenne da 112 | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------|--------------|-----------------|--------------|----------|---------|--|--|--|--|
| D/: 1 | Taux de croi | issance | Parts (en %) | | Contribution | DID (0/) | | | | | |
| Périodes | Agriculture | Autres | Agriculture | Autres secteurs | Agriculture | Autres | PIB (%) | | | | |
| | | secteurs | secteurs | | | secteurs | | | | | |
| 1980-89 | 4,9 | 3,7 | 17,2 | 82,8 | 0,8 | 3,1 | 3,9 | | | | |
| 1990-00 | -2,8 | 3,4 | 15,5 | 84,5 | -0,4 | 2,9 | 2,4 | | | | |
| 1980-00 | 0,8 | 3,6 | 16,3 | 83,7 | 0,1 | 3,0 | 3,1 | | | | |

Sources: données de base des comptes et agrégats de la nation 1980-2002, base 1980

⁵ Les estimations par tête ont tenu compte des résultats de la rétroprojection de la population du Maroc par milieu de résidence sur la base des effectifs de la population aux cinq recensements réalisés en 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004 (CERED, 2006).

Au niveau sectoriel, la contribution moyenne de l'agriculture à la croissance est devenue négative au cours des années 90 de telle sorte que la croissance économique au cours de ces années a été tirée par les secteurs secondaire et tertiaire sous l'impulsion essentiellement des secteurs du BTP, des mines et de l'énergie, du transport et du commerce.

2.3. L'emploi : défi majeur des politique de développement

Dans les années 60, la situation de l'emploi était essentiellement caractérisée par la pénurie d'une main d'œuvre qualifiée et le sous emploi. La migration des marocains à l'étranger absorbait une part importante de la main d'œuvre marocaine disponible en quête d'emploi. Subséquemment, le taux de chômage ne dépassait guère les 10 %. Au cours de la décennie 70, le caractère urbain du chômage et l'inadéquation entre la formation et l'emploi sont devenus deux traits saillants du marché du travail.

Cependant, suite à la succession des années de sécheresse pendant les années 1980, à l'aggravation du déficit budgétaire et à l'adoption du programme d'ajustement structurel, le taux de chômage s'est aggravé en accusant une hausse durant les décennies 80 et 90, s'élevant à deux chiffres, en passant de 10,7 % en 1982 à 16 % en 1994; ce qui correspond à un doublement de la population en chômage, passant de 643 000 à 1 332 000, avec une augmentation du stock de 57 000 chômeurs par an. En dépit d'une légère baisse durant les cinq dernières années, le chômage se maintient à un niveau relativement élevé. Selon l'enquête nationale sur l'emploi, le taux de chômage atteint 12.5 % en 2001.

Cependant, ce taux cache des disparités selon le milieu, l'âge et le niveau de diplôme. Le chômage continue toujours à frapper davantage le milieu urbain, les jeunes et les diplômés et risque de perdurer de longue durée, particulièrement parmi les nouveaux entrants sur le marché de travail.

Le déséquilibre accentué entre la demande d'emploi toujours en progression et l'offre bien insuffisante ne fait qu'exacerber le chômage urbain, dont le coté le plus préoccupant est qu'il affecte, sans aménité, les jeunes et notamment le segment 15-24 ans ; cela transparaît via un taux de chômage propre de 35,5 % en 2001. De même, avec une proportion de 41,2 % de la population en chômage, ces jeunes subissent d'une manière disproportionnée les conséquences d'une offre d'emploi insuffisante.

Compte tenu de l'inadéquation tant qualitative que quantitative entre le système d'éducation-formation et le système productif, l'entrée dans la vie active des sortants du système éducatif, n'a pas manqué d'alimenter davantage le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. L'économie nationale s'est donc trouvée confrontée au chômage des diplômés. Ainsi, à partir de 1983, date de mise en application du programme d'ajustement structurel, les chômeurs sont devenus qualitativement plus performants que les actifs occupés. En 1984, en milieu urbain, la part des diplômés parmi les chômeurs s'est élevée à 33,8 % contre 29,7 % parmi les actifs occupés. Au fil des années, cette

tendance a donné lieu à une prévalence plus importante des diplômés parmi les actifs chômeurs que parmi les actifs occupés. En 2001, ces proportions se situent respectivement à 70,6% et 45,4%.

Devant la contraction de l'offre de l'emploi, la montée du chômage urbain a conduit inéluctablement au développement du chômage de longue durée. Ce dernier pose un grave problème social du fait que les ressources dont disposent les familles touchées par ce phénomène, commencent à s'épuiser après quelques mois. Il touche davantage les femmes (78,6 %) que les hommes (72,5 %), et n'épargne aucune catégorie de diplômés. L'importance relative des chômeurs de longue durée, en 2001, est de l'ordre de 74,0 %.

En considérant la répartition annuelle de l'emploi selon le statut professionnel, force est de relever la place que continue à avoir le mode d'organisation traditionnelle du travail dans l'économie urbaine. La part importante qu'occupent les indépendants, les travailleurs à domicile, les aides familiales et les apprentis, reflète largement ce trait dominant. En outre, en milieu rural, près de neuf actifs en âge d'activité sur dix sont dépourvus de toute qualification titrée.

Les péripéties de l'offre du travail décrites ci-dessus mettent en exergue l'effet incontournable que peut exercer le marché du travail sur les conditions et le degré de vulnérabilité économique et sociale. Cette situation est d'autant plus préoccupante à mesure que les déséquilibres relevés sont structurels et semblent devoir perdurer au moins à court et à moyen termes.

2.4. Cadre de vie des ménages : des résultats probants mais ...

Au cours des deus dernières décennies, la part des ménages propriétaires a connu une hausse soutenue, passant de 40,9 % en 1982 à 61,5 en 2001. Inversement, le taux des ménages urbains locataires de leur logement a été réduit de 47,1 % en 1982 à 25,9% en 2001. Parallèlement à cette recrudescence de la propriété des logements, les équipements ménagers, améliorant le cadre de vie des ménages, ont connu une diffusion notable entre 1985 et 2001. À titre indicatif, la part des ménages disposant d'un téléviseur est passée de 36,9% à 81,2% entre ces deux années. Ces proportions sont respectivement de 18,2 et 49,5 % pour les appareils réfrigérants et de 0,9 et 10,1 % pour les lave-linges. Néanmoins, force est de constater que la différenciation des équipements ménagers et des éléments de confort selon le niveau de vie montre que les groupes socio-économiques défavorisés sont les moins bénéficiaires d'un cadre de vie décent.

S'agissant de l'accès des ménages aux équipements sociaux de base, dont notamment les réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissements solide et liquide, des progrès indéniables ont été réalisés. Ainsi, l'accès des ménages marocains aux réseaux d'électricité et d'eau potable a connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. C'est ainsi que le taux de branchement des logements en électricité est passé de 80,7% en 1994 à 89,9% en 2004 en milieu urbain respectivement de 9,7% à 43,2% en milieu rural. Durant cette période, le taux de branchement des logements en eau

potable s'est aussi amélioré, passant de 74,2% à 83% en milieu urbain et de 4,0% à 18,1% en milieu rural.

Nonobstant, comme il a été soulevé plus haut, l'essor de la croissance économique a souvent tiré vers le bas les prévisions des différents plans de développement et les programmes socioéconomiques en matière d'amélioration du cadre de vie de l'ensemble de la population. En outre, la répartition des fruits de la croissance n'a pas pu réduire les inégalités dans la distribution de la richesse nationale. Et, partant, tout effort de croissance risque de perdurer les inégalités et la persistance de grandes poches de pauvreté, et ce en dépit d'une élévation modeste mais continue du niveau de vie général de la population.

Selon les données de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) 2000-01, la dépense annuelle moyenne par an et par personne est de 8 280 DH, soit 11 642 DH dans les zones urbaines et 5 288 DH dans les zones rurales. De 1960 à 2001, la croissance de la dépense par habitant à prix constants s'est effectuée à un taux annuel moyen de 1,9% à l'échelle nationale, 1,8% en milieu urbain et 1,2% en milieu rural. En termes de volume, la consommation par habitant a plus que doublé dans les zones urbaines et ne s'est multipliée que par 1,6 dans les zones rurales. L'évolution de ces dépenses de consommation a été aussi caractérisée par une accentuation des inégalités.

C'est ainsi que, la part, dans les dépenses totales, des 50% des ménages ayant les plus faibles dépenses, est passée de 30% en 1960 à 24,4% en 2001, alors que celle des 25% ayant les plus fortes dépenses a grimpé de plus de 5 points en passant de 46,0% à 51,7%. En 1984-85, les 10% des ménages les plus aisés se partagent près de 31% de la masse totale des dépenses au moment où les 10% des ménages les plus pauvres ne détiennent que de près de 2%. Après 16 ans, en 2000-01, la part des dépenses des 10% des ménages les plus aisés se situe à 32% contre 2,6% pour les 10% des ménages les plus pauvres. Les inégalités restent encore manifestes entre milieu urbain et milieu rural, entre régions et entre les couches sociales.

La pauvreté et la vulnérabilité conséquences de ces inégalités sont encore très fortes malgré une tendance à la baisse des taux qui les mesurent. Sur le plan national, en effet, le taux de pauvreté est passé de 21% en 1985 à 15,3% en 2001. En milieu rural, l'évolution est très lente et le taux de pauvreté est encore important, soit 25,1% en 2001. Avec un taux de vulnérabilité de 22,8%, près de quatre marocains sur dix (38,1%) se trouvent ainsi en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. La situation est beaucoup plus alarmante en milieu rural où 55,6% des ruraux sont soit en situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

2.5. Aperçu sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le développement social et la lutte contre la pauvreté étaient l'un des axes du Plan national du développement économique et social. Pour prendre en charge le volet relatif à la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale, le Maroc a mené plusieurs programmes et stratégies de développement social. Cependant, jusqu'au début des années 1990, la lutte contre la pauvreté a fait l'objet de programmes relativement sporadiques et isolés les uns des autres. De surcroît, ils étaient mis en œuvre par des institutions séparées et dont les attributions s'interfèrent souvent.

Il s'agit notamment de l'entraide nationale, la promotion nationale, les cantines scolaires, les programmes alimentaires destinés aux mères et aux enfants, la compensation des produits alimentaire. Si ce dernier filet de sécurité soulève des problèmes dans la mesure où il ne profite pas uniquement aux ménages en difficulté, les autres filets semblent s'adapter aux objectifs de lutte contre la pauvreté. Cependant, ils souffrent de problèmes liés au manque d'une conception d'ensemble et d'une coordination centralisée. Et, partant, leur efficacité s'en trouve réduite.

En 1993, le Maroc a mis en place une stratégie de développement social. Les principes directeurs de cette stratégie sont au nombre de trois. Le premier principe est lié au rôle de l'Etat qui est appelé à mettre en œuvre une régulation sociale efficace en vue de corriger les déséquilibres engendrés par le marché. Le deuxième principe est celui de la recherche de l'efficacité en matière de choix des actions à entreprendre et de maîtrise des coûts de mise en œuvre. Quant au troisième principe, il concerne l'équité dans l'allocation des ressources publiques.

Le BAJ1 ou Programme des Priorités Sociales est le premier programme d'envergure qui met en œuvre la stratégie de développement social. Il a été initié et mis en œuvre entre 1996 et 2003. La zone d'intervention de ce programme couvre 13 provinces représentant près de 27% de la population totale (environ 7,1 millions d'habitants), à savoir : Al Haouz, Al Hoceima, Azilal, Chefchaouen, Chichaoua, El Kelâa des Sragnha, Essaouira, Ouarzazate, Safi, Sidi Kacem, Taroudannt, Tiznit et Zagora. Ces provinces sont les plus défavorisées et les plus ruralisées en termes de populations.

Sur le plan conception et exécution, le BAJ1 en fait une nouveauté par rapport aux programmes précédents. Il s'est distingué par son caractère multisectoriel en couvrant trois projets sectoriels ayant les mêmes objectifs généraux, élaborés sur la base de la même approche et qui interviennent dans la même zone géographique. Les objectifs assignés au programme à travers les trois projets qui le composent sont au nombre de quatre : (i) développer l'enseignement fondamental sur le plan qualitatif et quantitatif en vue de le rendre plus efficace, plus stable et accessible aux couches défavorisées ; (ii) permettre un plus grand accès des personnes socialement défavorisées aux services de santé de base et en améliorer la qualité ; (iii) développer les infrastructures rurales de base via des projets créateurs de main d'œuvre ; (iv) établir un dispositif d'analyse des données permettant une évaluation objective des actions entreprises (Ibrahimi, 1998).

La persistance des inégalités et des conditions de vie précaires a conduit au lancement de l'Initiative National du Développement Humain (INDH) dont l'objectif est de lutter de manière ciblée contre l'exclusion sociale et la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain. De par sa consistance, l'INDH a doté l'Etat d'une politique sociale qui rompt avec une conception étriquée de l'action sociale, et ce en mettant un terme à l'ère

du ponctuel, du caritatif, du saisonnier ou du saupoudrage. Sur le plan financier, l'approche adoptée est également innovatrice. Elle institutionnalise et pérennise les actions entrant dans le cadre de l'INDH.

L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.) et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité. En s'appuyant sur une démarche déconcentrée qui respecte les principes de participation, planification stratégique, partenariat et convergence des actions et la bonne gouvernance, cette initiative d'envergure nationale permet d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire.

Son programme d'action couvre les équipements en eau, électricité, habitat, écoles mais aussi les actions de proximité pour lesquelles un financement de 10 milliards de DH est prévu sur la période 2006-2010. La mise en œuvre de l'INDH verra une grande implication du tissu associatif, notamment les associations de micro-crédits (1 million de bénéficiaires d'ici 2010).

III. Quantification de la pauvreté : estimation et robustesse des comparaisons

3.1. Mesures et indices de la pauvreté

L'ancienneté du phénomène de la pauvreté, la diversité des approches qui le traitent et la recrudescence de l'importance que lui accordent particulièrement les organismes internationaux, ont contribué fortement au foisonnement des indices de mesure de la pauvreté. Il est à souligner dans ce cadre que chaque approche de mesure propose ses propres outils de mesure. Foster & al (1984), Atkinson (1987) et Hagenaars (1987) ont passé en revue presque la majorité des mesures quantitatives de la pauvreté. Cependant, la pertinence des indices de pauvreté dépend du respect de quatre axiomes mis en évidence par Sen (1976) à savoir les axiomes de concentration, de monotonicité, de transfert et de décomposition.

Axiome de concentration : il énonce que l'indice de pauvreté devrait se concentrer sur les données relatives à la population pauvre afin de déterminer la pauvreté globale.

Axiome de monotonicité : il stipule que toute mesure de pauvreté devrait réagir à toute modification des revenus de la population pauvre. Une réduction (augmentation) du niveau de vie d'une personne pauvre se traduit par une hausse (baisse) de la mesure de pauvreté.

Axiome de transferabilité: il énonce qu'un transfert de revenu d'une personne en dessous de la ligne de pauvreté vers n'importe quelle personne non pauvre doit augmenter l'indice de pauvreté, à moins qu'il y ait une sortie de la pauvreté d'un certain nombre de ménages pauvres.

Axiome de décomposabilité : il considère que la mesure de pauvreté doit assurer l'additivité entre les sous groupes de la population. Ce qui permet de garantir l'impact

de la variation du niveau de pauvreté dans chaque groupe sur la mesure globale de la pauvreté.

Plutôt que de considérer toutes les mesures qui ont été utilisées ou proposées, il serait question dans ce qui suit de présenter une classe de mesures largement utilisée tant dans les pays en développement que dans les pays développés, et d'examiner, dans chaque cas, leurs avantages et leurs inconvénients.

Habituellement, par rapport à l'approche monétaire, la mesure de la pauvreté s'effectue au moyen d'un certain nombre d'indices qui sont censés résumer l'information sur l'incidence et l'ampleur de la pauvreté et satisfaire certaines propriétés fondamentales.

La forme générale de cet indice est donnée par l'expression :

$$P = P (Z / \mu, L)$$

où μ est la moyenne de la dépense per capita (dans notre cas), Z est la ligne de pauvreté, déterminée de manière exogène, et L est un paramètre caractérisant la distribution du revenu mesurée par la fonction de Lorenz.

Cette spécification a le mérite de présenter des avantages très pertinents en termes d'analyse :

- Primo, elle offre la possibilité de réaliser des tests de significativité statistique pour une ligne de pauvreté donnée ;
- Deuzio, il est facile de décomposer le changement de la pauvreté en variations dues respectivement aux changements de la dépense moyenne et en variations provenant des changements de la distribution sous-jacente (Datt et Ravallion, 1992);
- Enfin, telle spécification permet de calculer les élasticités du revenu moyen et de l'inégalité.

Une spécification explicite de P, largement utilisée, est l'indice proposé par Foster, Greer, et Thorbecke (1984). Cet indice est connu sous l'appellation **FGT** ou indice P_{α} .

Pour une distribution continue de dépenses, la classe P_{α} des mesures de la pauvreté est donnée par :

$$P_{\alpha} = \int_{0}^{z} \left(\frac{Z - Y}{Z}\right)^{\alpha} f(Y) dy$$

Pour une distribution discrète, la classe P_{α} des mesures de la pauvreté est donnée par :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{q} \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^{\alpha}$$

où Z est la ligne de pauvreté; Y_i représente les dépenses per capita des pauvres; n est la taille de la population ; \mathbf{q} est le nombre de pauvres ; et α est le paramètre d'aversion pour la pauvreté.

Le paramètre d'aversion pour la pauvreté α peut prendre n'importe quelle valeur positive ou nulle. Autant sa valeur est grande, autant les plus pauvres sont mieux pondérés dans l'évaluation de l'indice de pauvreté P_{α} .

Trois principales mesures de la pauvreté découlant de cette expression, domineront les analyses qui viendront après, à savoir : l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Indice numérique (P_0) : Incidence de la pauvreté

L'indice de la pauvreté le plus simple et le plus utilisé est le rapport entre le nombre des pauvres (ou des ménages pauvres) et le nombre d'habitants (ou de ménages). Il indique le pourcentage d'individus (ou de ménages) pauvres dans la population. Cet indice est appelé taux de pauvreté ou indice numérique de pauvreté, il se présente comme suit :

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

où q est l'effectif des pauvres ; et n est la taille de la population.

En dépit de sa simplicité, cet indicateur n'attache aucune importance ni au degré de pauvreté, ni à la mesure dans laquelle les différentes dépenses inférieures au seuil de pauvreté sont éloignées de ce seuil. Il ne fournit donc aucune indication sur la position de l'individu pauvre par rapport au seuil de pauvreté (Foster et al, 1984). En effet, les dépenses des pauvres peuvent être concentrées au voisinage du seuil de pauvreté, comme elles peuvent être éloignées de ce seuil. Il est donc fondamental, pour bien évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté, de se renseigner sur la diversité des pauvres. En pratique, cette difficulté est levée en élargissant la mesure de la pauvreté par la prise en compte de l'étendue moyenne, c'est-à-dire l'éloignement par rapport au seuil de pauvreté.

Indice volumétrique (P_1) : Profondeur de la pauvreté

Cet indice renseigne sur l'ampleur de la pauvreté, il mesure le déficit global de dépenses de pauvreté, exprimé en pourcentage de la consommation totale minimale. De ce fait, pourvu que la population pauvre soit parfaitement ciblée, cet indice peut être interprété comme un indicateur du coût potentiel d'élimination de la pauvreté (Foster et al, 1984). Cet indice se mesure comme suit :

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{q} \frac{(Z - Y_i)}{Z}$$

Cependant, bien que cet indicateur demeure sensible aux variations des dépenses des pauvres, il ne satisfait pas à une caractéristique importante, celle de transférabilité : le transfert de revenu d'un pauvre vers un autre pauvre, mais qui demeure pauvre quoique le transfert ait lieu, devrait augmenter P_1 , ce qui n'est pas forcément le cas. *Exemple* : considérons deux répartitions de dépenses de consommation (ou du revenu) pour 4 personnes (pour simplifier le calcul) telles que la répartition A est de (2,2,3,6) et la répartition B est de (2,1,4,6). Pour Z=5, on a $P_0=0.75$ et $P_1=0,4$. Les deux répartitions ont la même valeur de P_1 alors que la situation de deuxième individu s'est nettement aggravée en passant de A à B.

La reformulation de P_1 permet d'écrire :

$$P_{1} = P_{0} \frac{(Z - \overline{Y}_{q})}{Z} = P_{0}. ALG$$

ALG (average low-income gap) est l'écart moyen des dépenses per capita (ou revenus) inférieures au seuil de pauvreté. Il mesure la distance qui sépare la moyenne des dépenses des pauvres du seuil de pauvreté et qui n'est donc pas sensible à la répartition des dépenses au sein de la population pauvre.

Indice de sévérité (P2) : Sévérité de la pauvreté

Cet indice a le mérite d'appréhender les couches sociales ou les zones sociales sujettes à la pauvreté la plus aiguë. En pondérant davantage les écarts entre le niveau de vie, Y, des plus pauvres de la population et le seuil Z, P_2 permet de mesurer la sévérité de la pauvreté, autrement dit, sa profondeur parmi les plus pauvres. Formellement, on a :

$$P_2 = \frac{\sum_{i=1}^{q} (Z - Y_i)^2}{n Z^2}$$

Le développement⁶ analytique de cette quantité permet d'écrire (Ravallion, 1991) :

$$P_{2} = \frac{\sum_{i=1}^{q} (z - y_{i})^{2}}{Nz^{2}} = \frac{\sum (z - \overline{y_{q}})^{2} + \sum (y_{i} - \overline{y_{q}})^{2}}{Nz^{2}}$$

$$P_{2} = \frac{q (z - \overline{y_{q}})^{2}}{Nz^{2}} + \frac{q \sum (y_{i} - \overline{y_{q}})^{2}/q}{Nz^{2}}$$
Etant donné que :
$$P_{1} = P_{0} \cdot \frac{(z - \overline{y_{q}})^{2}}{z}$$

$$P_2 = P_{\theta}(ALG^2 + (1-ALG)^2 \cdot CV_q^2)$$

où CVq est le coefficient de variation de dépenses des pauvres.

Dans le cas d'égalité parfaite des dépenses au sein de la population pauvre, cet indice s'écrit : $P_2 = P_0 \cdot ALG^2$,

Et dans le cas d'inégalité parfaite, cet indice s'écrit : $P_2 = P_0 \cdot (ALG^2 + (1-ALG)^2)$

L'indice P_2 satisfait à deux caractéristiques importantes : la diminution du niveau de vie d'un pauvre fait augmenter l'indicateur P_2 , ce qui n'est pas le cas pour l'indice P_0 ; le transfert du revenu d'un pauvre vers un autre pauvre, fait augmenter P_2 , ce qui n'est pas le cas pour les indices P_0 et P_1 .

Décomposition des indices P_{α}

La décomposition des indices de pauvreté permet de voir comment la pauvreté varie entre sous-groupes de la population, définis par des critères géographiques, par exemple, le milieu de résidence, ou par des catégories socio-professionnelles, par exemple, le secteur d'emploi. Elle permet de dresser divers profils de pauvreté en mesure d'orienter le schéma sectoriel des politiques socio-économiques visant l'atténuation de la pauvreté.

En considérant que la population est décomposée en m sous-populations mutuellement exclusives, la pauvreté globale peut être définie comme une moyenne pondérée de mesures de pauvreté de ces sous-populations. De même, cette façon de procéder peut être appliquée à chaque sous-population à part (Foster et al, 1984) :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^{j=m} \sum_{i=1}^{q_{j}} \left(\frac{z - y_{ij}}{z} \right)^{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^{j=m} n_{j} \sum_{i=1}^{i=q_{j}} \frac{1}{n_{j}} \left(\frac{z - y_{ij}}{z} \right)^{\alpha} = \sum_{j=1}^{j=m} \frac{n_{j}}{n} P_{\alpha j}$$

La contribution relative, CR, de chaque sous-population i à l'ensemble de la pauvreté mesurée par l'indice P_{α} , s'exprime comme suit :

$$CR_{\alpha i} = \frac{n_i}{n} \cdot \frac{P_{\alpha i}}{P_{\alpha}}$$

on obtient :

$$P_{2} = P_{0} \cdot \left(\frac{P_{1}}{P_{0}}\right)^{2} + P_{0} \cdot \frac{\sigma_{q}^{2} \overline{y^{2}}_{q}^{2}}{\overline{y^{2}}_{q} z^{2}} = P_{0} \left(\left(P_{1} / P_{0}\right)^{2} + \left(1 - P_{1} / P_{0}\right)^{2} CV_{p}^{2}\right)$$

Le tableau ci-après résume les propriétés des indices $FGT(\alpha)$ selon qu'ils respectent ou non les axiomes de Sen.

Tableau 3.1 : propriétés des indices FGT(α) Axiome de Monotonocité Transférabilité concentration

Indices Décomposabilité P_0 Non Oui Oui Non P_1 Oui Oui Non Oui P_{α} ($\alpha \ge 2$) Oui Oui Oui Oui

Ainsi, l'incidence de la pauvreté P_{θ_2} indice le plus couramment utilisé du fait de sa simplicité d'interprétation, ne respecte que les axiomes de concentration et de décomposabilité. Quant à l'indice volumétrique P_1 , il ne satisfait pas l'axiome de transferabilité dans la mesure où les écarts de pauvreté ne sont pas pondérés. En revanche, l'indice de sévérité de la pauvreté P_2 respecte les quatre axiomes de Sen, et notamment l'axiome de transfert, puisque cet indice accorde plus de poids aux individus les plus éloignés du seuil de pauvreté. Les écarts de pauvreté des pauvres sont pondérés par ces mêmes écarts. Toutefois, en dépit de cette inscription partielle des P_{θ} et P_{I} aux axiomes de Sen, ces deux indices restent largement utilisés dans l'analyse de la pauvreté dans la mesure où ils permettent d'informer sur deux aspects importants qui sont l'incidence et l'ampleur de la pauvreté.

Nonobstant, le simple calcul des indices de pauvreté ne peut être suffisant pour appréhender les dynamiques de la pauvreté. En effet, lorsqu'on procède à des comparaisons de mesures de la pauvreté entre plusieurs périodes ou entre différents groupes, il est important de tester la résistance des changements observés dans les indices de pauvreté. Ceci permet de tester les hypothèses posées sur les différences entre la pauvreté qui existe dans deux situations, et notamment de vérifier si celle-ci est significativement plus forte (faible) dans une situation plutôt que dans une autre.

De surcroît, ces changements peuvent dépendre de la ligne de pauvreté choisie, au point que l'utilisation de deux lignes de pauvreté différentes peut indiquer des changements en sens contraire. La comparaison des mesures à l'aide de techniques de dominance stochastique peut aider à estimer la résistance de classements ordinaux de la pauvreté. D'où l'importance de mener des investigations supplémentaires moyennant des outils adéquats permettant de tester la robustesse des changements observés dans l'évolution de la pauvreté.

3.2. Robustesse des dynamiques de la pauvreté monétaire

3.2.1. Robustesse des comparaisons cardinales de pauvreté : Tests d'hypothèses de l'égalité des indices de pauvreté

La robustesse des comparaisons cardinales consiste à tester la nullité des différences de pauvreté. Kakwani (1990) a présenté un test d'hypothèse qui n'est autre qu'une extension d'un test de significativité des différences de moyennes. La mise en oeuvre de ce test impose tout d'abord d'exprimer les erreurs types asymptotiques des indices P_{α} dans les cas respectivement où $\alpha = 0$ et $\alpha \ge 1$:

$$\sigma(P_{\alpha}) = \sqrt{(P_{2\alpha} - (P_{\alpha})^2)/n}$$

Pour tester l'hypothèse nulle selon laquelle $P_{\alpha}^{1} = P_{\alpha}^{2}$ pour les distributions 1 et 2 dont les échantillons sont de taille \mathbf{n}_{1} et \mathbf{n}_{2} il faudrait calculer la fonction des observations suivante :

$$t = (P_{\alpha}^{1} - P_{\alpha}^{2}) / \sigma (P_{\alpha}^{1} - P_{\alpha}^{2})$$

où σ représente l'écart-type de la distribution d'échantillonnage de $(P_{\alpha}^{1} - P_{\alpha}^{2})$ qui (aux termes de l'hypothèse nulle) est donnée par:

$$\sigma \left(P_{\alpha}^{1} - P_{\alpha}^{2}\right) = \sqrt{\left(1\sigma_{\alpha}^{2}/n_{1}\right) + \left(2\sigma_{\alpha}^{2}/n_{2}\right)}$$

La statistique *t*, égale au rapport de la valeur de l'écart de l'indice de pauvreté considéré et de l'erreur type asymptotique associée, suit une distribution asymptotique normale de moyenne nulle et de variance unitaire. Elle permet de tester la nullité des indices de pauvreté. Un *t* supérieur à 1,96 signifie que l'hypothèse de nullité de l'écart de l'indice doit être rejetée au seuil de 5 %, si non elle est acceptée.

3.2.2. Robustesse des comparaisons ordinales de pauvreté : Analyse par l'approche de la dominance stochastique

Pour déterminer si les mesures de pauvreté se sont modifiées dans le temps, on peut avoir recours au concept de dominance stochastique, ce qui implique de comparer des distributions cumulatives de bien-être à différents moments. Deux critères sont appliqués. La Dominance stochastique du premier degré (D¹), elle se produit lorsqu'une distribution se situe de manière absolue au-dessus ou en dessous d'une autre, ce qui indique que la pauvreté a augmenté ou a diminué de façon nette. Cependant, la dominance stochastique du premier degré ne s'applique que lorsque aucun croisement ne se produit entre les courbes des distributions cumulatives à un niveau de dépense strictement situé en decà du seuil de pauvreté.

Au cas où ces courbes se croisent, la comparaison se réduit à déterminer quelle distribution présente la fréquence cumulative la plus élevée. Pour le prouver, on peut avoir recours au concept de Dominance stochastique du second degré (D²). Les tests de dominance de deuxième ordre reposent sur l'analyse de courbes dites de « déficit ». Ce sont des intégrales des fonctions de la distribution cumulative des revenus. Elles permettent de déterminer si la pauvreté a reculé ou avancé avec le temps pour toutes les mesures de la pauvreté fondées sur l'écart de pauvreté d'un ordre simple ou multiple (par exemple, écart de pauvreté au carré).

Pour mettre en évidence ce lien entre la dominance stochastique et les indices de pauvreté, soit à considérer deux distributions des dépenses de consommation x, $F_A(x)$ et $F_B(x)$, définies dans le domaine non négatif⁷. Supposons que :

$$D^{1} = F(x)$$
 et $D^{S} = \int_{0}^{x} D^{S-1}(y) dy$

Pour tout ordre s, $D^{s}(x)$ se définissent de manière itérative comme suit :

$$D^{S}(x) = \frac{1}{(S-1)!} \int_{0}^{x} (x - y)^{S-1} dF(y)$$

La distribution B domine stochastiquement la distribution A à l'ordre s, si $D_A^S(x) \ge D_B^S(x)$, pour tout $x \in \Re$

À Supposer qu'un seuil de pauvreté Z soit défini à un niveau de revenu|dépense Z > 0, la distribution A est dite dominée par la distribution B à l'ordre s pour le seuil de pauvreté défini, si:

$$D_A^S(x) \ge D_B^S(x)$$
 so $x \le Z$

Dominance stochastique de premier degré (D1)

La dominance stochastique de premier ordre de A par B pour le seuil de pauvreté Z implique que $D_A^1(x) \ge D_B^1(x)$ \wp $x \le Z$.

Cette expression est équivalente à $F_A(x) \ge F_B(x)$ pour tout $x \le Z$.

Si cette relation se vérifie pour différents seuils de pauvreté, cela signifie, en termes d'économie du bien-être, que la distribution B est préférable à la distribution A. En outre, étant donné que $D^l(x)$ est équivalente à l'incidence de la pauvreté (P_0) , la dominance stochastique au premier ordre implique que l'incidence de pauvreté relative à la distribution B est inférieure à celle inhérente à la distribution A pour tout seuil de pauvreté inférieur à Z. Dans ce sens, les courbes d'incidence de pauvreté permettent de vérifier la dominance stochastique au premier ordre (Ravallion, 1992).

of Ravallion (1

⁷ Cf. Ravallion (1992), Davidson et Duclos (1998), Araar & Duclos (2006) pour une présentation détaillée du cadre théorique de la dominance stochastique en relation avec la pauvreté.

À considérer la relation suivante :

$$D_A^1(x) \ge D_B^1(x) \quad \text{fo} \quad x \le Z \Rightarrow \int D_A^1(x) dx \ge \int D_B^1(x) dx \Leftrightarrow D_A^2(x) \ge D_B^2(x)$$

Il s'ensuit que la dominance stochastique de premier ordre impliquer la dominance d'ordres supérieurs. Le test de dominance en pauvreté de premier ordre implique donc un classement des deux distributions non seulement pour l'incidence de pauvreté, mais également pour d'autres indices de pauvreté, dont notamment profondeur de pauvreté et sévérité de pauvreté.

Cependant, si les deux courbes d'incidence de pauvreté s'intercoupent au niveau de différentes lignes de pauvreté considérées comme pertinentes, le classement des deux distributions sera ambigu et dépendra de la ligne de pauvret choisie et, partant, il serait difficile d'affirmer laquelle des deux distributions domine l'autre. Une première solution visant à pallier cette absence de robustesse dans l'ordre des distributions consisterait à réduire l'intervalle de variations des lignes de pauvreté. Mais la solution la plus pertinente réside dans la mise en oeuvre d'un test de dominance de second ordre.

Dominance stochastique de second degré (D²)

La dominance stochastique à l'ordre 2 pour un seuil de pauvreté Z implique que

$$D_A^2 \ge D_B^2(x)$$
 so $x \le Z \Leftrightarrow \int_0^z (Z - y) dF_A(y) dy \ge \int_0^z (Z - y) dF_B(y) dy$

Cette expression indique que l'écart de pauvreté relatif à la distribution A est plus important que celui de la distribution B pour tous les seuils de pauvreté jugés pertinents. En termes du bien-être, cela signifie que la distribution B est préférée à celle de A, particulièrement pour la population pauvre. Ravallion (1992) a dénommé la courbe de $D^2(x)$ courbe de déficit de pauvreté ou de profondeur de pauvreté.

Toutefois, si les courbes de déficit D^2 s'interceptent, il faut passer à l'ordre 3. Dans tel cas, la dominance stochastique en pauvreté signifie que la sévérité de la pauvreté en A sera plus élevée qu'en B $(D_A^3(x) \ge D_B^3(x) \ \wp \ x \le Z)$. Selon Ravallion (1992), les courbes associées à cet ordre sont appelé courbes de sévérité de pauvreté. En adoptant la même démarche, les courbes de dominances d'ordre supérieur à 3 s'obtiennent par des fossés de pauvreté élevés à des puissances plus élevées (Araar & Duclos, 2006).

Sur le plan pratique, il peut être utile de déterminer une ligne de pauvreté ou point de censure souvent appelés seuil de pauvreté maximum admissible. Dans tel cas, la dominance stochastique en pauvreté se réfère à tout seuil de pauvreté qui ne dépasse pas ce point de censure.

En outre, la mise en œuvre de l'approche ordinale suppose que l'on dispose non seulement de séries d'enquêtes auprès des ménages, mais également procéder à un ajustement des données pour rendre les mesures comparables et refléter les coûts différentiés de la vie par zone de résidence et par dates comparées. Pour ce faire, les

dépenses nominales par milieu de résidence sont converties en termes réels en les corrigeant dans le temps et dans l'espace par rapport à une zone de résidence et une année de référence. Ainsi, les dépenses relatives aux années 1985 et 1991 par milieu de résidence ont été inflatées au prix de 2001 via notamment les indices du coût de la vie par milieu de résidence pour les périodes 1985-2001 et 1991-2001 (Cf. chapitre II). Dans ces conditions, chaque seuil de pauvreté considéré aurait la même importance pour les trois distributions. Cet ajustement des dépenses de consommation est une condition sin qua none pour toute analyse en termes de dominance stochastique de la pauvreté.

3.3. Présentation et analyse des résultats

3.3.1. Évolution de la pauvreté : Tendances comparées et robustesse des changements

Il s'agit d'apprécier sur la base de la comparaison des indices de pauvreté et des courbes de dominance stochastique, l'évolution réelle de la pauvreté aux niveaux urbain, rural et national. À cet effet, les résultats des tests de significativité des différences des indices de pauvreté dans le temps, ont été confrontés aux enseignements découlant des courbes de dominance stochastique.

Depuis l'indépendance du Maroc, l'évolution de la pauvreté a été marquée par une tendance générale à la baisse tout en restant à des niveaux élevés particulièrement en milieu rural. Cette tendance à la baisse est marquée par deux phases. Datée de 1959 à 1985, la première phase est caractérisée par une réduction assidue de la pauvreté au fil du temps. Quant à la deuxième phase, portant sur la période 1985-2001, elle a été discernée par une baisse irrégulière de la pauvreté mais avec un rythme moins important en comparaison avec la première phase. Le deuxième trait particularisant cette phase est la fluctuation de la variation des taux de pauvreté, tantôt à la baisse, tantôt à la hausse.

En effet, en 1959, le taux de pauvreté est estimé à 55,7% à l'échelle nationale. En se fixant à 42,4% en 1971, cette proportion met en évidence l'amorçage d'un processus de régression de la pauvreté. La baisse la plus drastique a été observée en 1985, soit un taux de pauvreté de 21,0%. En milieu urbain, le taux de pauvreté a chuté de 43.8% à 38,3% entre 1959 et 1971 puis à 13,3% en 1985. Quant à la pauvreté rurale, elle a également enregistré une baisse importante de 60,0% en 1959 à 44,7% en 1971 puis à 26,7% en 1985.

Tableau 3.2 : Mesures de la pauvreté et statistique (t) testant l'hypothèse de nullité des écarts de pauvreté par milieu de résidence. Maroc 1985-2001

| Indices de | | 1985 | | | 1991 | | 2001 | | | | |
|-------------------------------|----------|---------|----------|------------|-------------|------------|----------|---------|----------|--|--|
| pauvreté | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble | | |
| | | | Tau | x de pauvi | reté (en % |) | | | | | |
| Valeurs P ₀ | 13,3 | 26,8 | 21,0 | 7,6 | 18,0 | 13,1 | 7,6 | 25,1 | 15,3 | | |
| (Ecart type) | (0,004) | (0,006) | (0,005) | (0,007) | (0,009) | (0,008) | (0,003) | (0,005) | (0,004) | | |
| Statistique (t) | | | | | | | | | | | |
| 1991 | -7,5 | -8,1 | -11,7 | • | • | | | • | | | |
| 2001 | -11,7 | -2,1 | -12,5 | 0,0* | 6,5 | 3,3 | | • | | | |
| Profondeur de pauvreté (en %) | | | | | | | | | | | |
| Valeurs P ₁ | 3,5 | 7,0 | 5,5 | 1,5 | 3,8 | 2,7 | 1,5 | 6,0 | 3,5 | | |
| (Ecart type) | (0,0013) | (0,002) | (0,002) | (0,0016) | (0,003) | (0,002) | (0,0007) | (0,002) | (0,001) | | |
| Statistique (| t) | | | | | | | | | | |
| 1991 | -9,7 | -10,3 | -14,9 | • | • | | | • | • | | |
| 2001 | -13,1 | -3,9 | -14,1 | 0,0* | 7,4 | 4,4 | | | • | | |
| | | | Sévér | ité de pau | vreté (en ' | %) | | • | | | |
| Valeurs P ₂ | 1,5 | 2,8 | 2,2 | 0,44 | 1,2 | 0,8 | 0,46 | 2,2 | 1,2 | | |
| (Ecart type) | (0,0008) | (0,001) | (0,001) | (0,0007) | (0,001) | (0,001) | (0,0003) | (0,001) | (0,001) | | |
| Statistique (| t) | • | | | | | | - | | | |
| 1991 | -10,2 | -9,9 | -15,8 | | | | | | | | |
| 2001 | -12,3 | -4,5 | -13,0 | 0,26* | 6,7 | 5,4 | | | • | | |

Source: Données de base des ENCDM 1984/85 et 2000/011 et de l'ENNVM 1990/911, HCP.

Les écarts types sont calculés selon la méthode de Kakwani. Les statistiques (t) étoilées indiquent que les différences de pauvreté ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5%.

Calculs effectués par l'auteur.

Entre 1985 et 2001, ce processus de régression de la pauvreté s'est poursuivi mais il a été plus prononcé durant la deuxième moitié des années 1980. Tels qu'ils ressortent du tableau 3.2, l'incidence, l'ampleur et la sévérité de la pauvreté, ont connu, durant cette période, une diminution sans semblable en 1991. Le taux de pauvreté est en effet passé de 21,0% à 13,1% entre 1985 et 1991. D'emblée, la profondeur de la pauvreté a chuté de 5,5% à 2,7%, et la sévérité de la pauvreté est passée de 2,2% à 0,8%. La pauvreté s'est donc notablement reculée mais est également devenue moins profonde et moins sévère. Ces premiers résultats semblent confirmer l'impact positif des réformes économiques entreprises dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) sur les conditions de vie de la population. Il est toutefois nécessaire de mener des investigations supplémentaires pour pouvoir conclure avec certitude sur un recul évident de la pauvreté inhérent aux thérapies adoptées dans le cadre du PAS.

Premièrement, les écarts entre les indices de pauvreté à l'échelle nationale sur la période 1985-1991 sont significativement différents de zéro dans la mesure où la statistique **t** est supérieure à 1,96 en valeur absolue pour les trois indices de pauvreté. Deuxièmement, le test de dominance stochastique du premier ordre, à partir des courbes d'incidence de pauvreté (Cf. graphique 3.1), permet de classer la pauvreté en 1985 et 1991 sans ambiguïté. En effet, quelque soit le seuil de pauvreté commun aux

deux distributions, la courbe d'incidence de pauvreté en 1985 est dominée par celle de 1991. En d'autres termes, le fait que les courbes d'incidence de pauvreté ne se coupent pas pour ces deux distributions signifie que la pauvreté en 1991 est moins élevée qu'en 1985, et ce quel que soit le seuil de pauvreté considéré.

0.850.800.750.700.650.600.550.500.450.44-

5000 5500 6000 6500 7000 7500 8000 8500 9000

0.30 0.25

0.15 0.10

0.00

Graphique 3.1 : **Dominance stochastique au premier ordre** Courbes d'incidence de pauvreté à l'échelle nationale entre 1985 et 2001

Si l'on considère dans un second temps les évolutions par milieu de résidence sur la même période, il apparaît bel et bien que la pauvreté a drastiquement baissé dans la mesure où l'écart de pauvreté est statistiquement significatif pour ces trois indices. De surcroît, les courbes d'incidence de pauvreté par milieu de résidence en 1991 dominent celles de 1985. Ce qui permet de dire que les distributions relatives aux deux milieux de résidences en 1991 sont moins génératrices de pauvreté en comparaison avec celles de 1985 (Cf. graphiques 3.2 & 3.3).

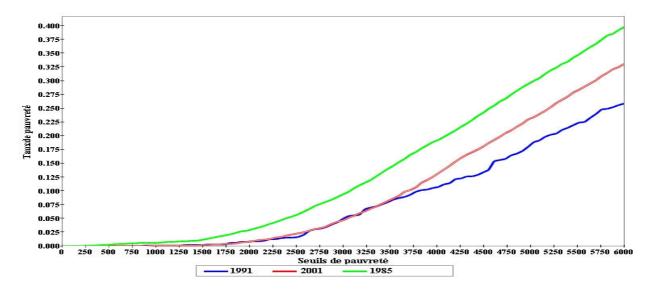
4000 4500

Seuils de pauvreté

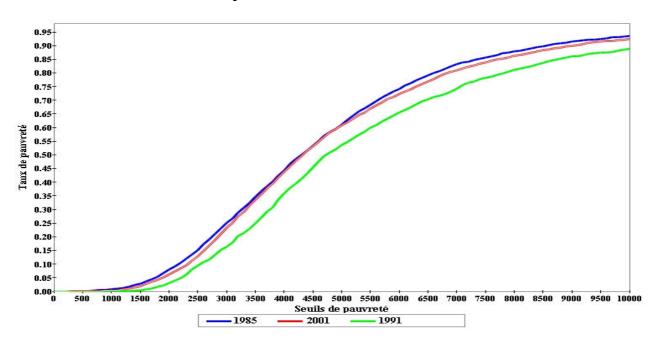
3000

Aussi importe-t-il de signaler que le recul des indices P_{α} n'est toutefois pas uniforme selon le milieu de résidence. La baisse de l'incidence est de 5,7 points de pourcentage en milieu urbain entre 1985 et 1991 versus 8,8 points en milieu rural sur la même période. Cette différence de rythme est encore perceptible dans le cas de la profondeur de pauvreté qui s'est réduite de 2 points de pourcentage en milieu urbain contre 3,2 points en milieu rural. De même, la baisse de la sévérité de pauvreté était plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Graphique 3.2 : **Dominance stochastique au premier ordre**Courbes d'incidence de pauvreté à l'échelle urbaine entre 1985 et 2001



Graphique 3.3 : **Dominance stochastique au premier ordre** Courbes d'incidence de pauvreté à l'échelle rurale entre 1985 et 2001



Quels sont les éléments explicatifs de cette baisse importante de la pauvreté ? Différents éléments caractérisant le contexte économique se trouvent en amont de cette baisse. D'abord, la période 1985-1991 coïncide avec l'arrivée à maturité du PAS, lancé au début des années 80. Les performances économiques durant la première phase et la deuxième phase du PAS sont appréhendées à travers l'évaluation de la croissance des principaux agrégats macroéconomiques (Cf. tableau 3.3).

Au cours des années 80, tous les agrégats ont connu une amélioration importante. Plus particulièrement la croissance de la consommation finale des ménages s'est maintenue

au voisinage de 4%, par habitant cette croissance est de près de 2%. Quant à la croissance réelle du PIB, elle était forte pendant les années 80 et la conséquence en a été que la pauvreté s'est atténuée de manière significative. Inversement, force est de constater qu'au cours des années 90, la croissance réelle n'a pas dépassé 2.6%. De surcroît, elle est accompagnée par un recul net de la consommation des ménages résidents. Ces taux restent insuffisants pour réduire non seulement la pauvreté mais également différents phénomènes social et économique le chômage, la dépendance de la clémence du climat, la promotion des investissements, etc.

Tableau 3.3 : Taux d'accroissement annuel moyen (en %) des agrégats à prix constant (base 1980)

| Agrégats | 1981-1985 | 1986-1991 | 1992-1999 | 1992-2001 | 1986-2001 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Produit intérieur brut | 4,9 | 4,3 | 2,6 | 2,8 | 2,8 |
| Consommation des ménages résidents | 4,1 | 4,1 | 1,2 | 1,5 | 2,0 |
| Formation brute de capital fixe | -0,7 | 5,2 | 4,2 | 3,3 | 3,7 |
| Exportations | 5,8 | 9,2 | 4,9 | 5,2 | 6,0 |

Source : Données de base des Comptes et Agrégats de la Nation 1980-2002, base 1980. Direction de la Comptabilité Nationale, HCP. Calculs effectués par l'auteur

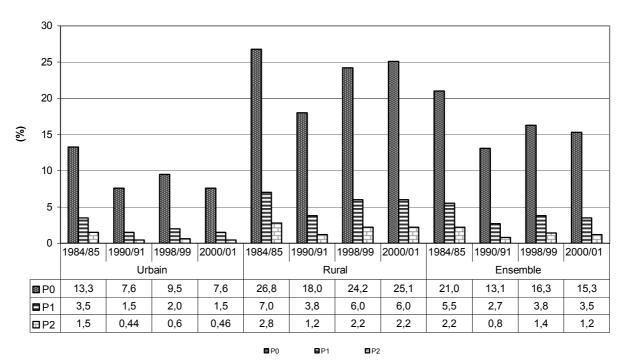
À ces éléments explicatifs viennent se greffer deux éléments pertinents, à savoir la revalorisation des salaires particulièrement dans le secteur public et les bonnes performances agricoles enregistrées à la fin des années 1980 et au début des années 1990, qui ont fortement contribué à l'amélioration des niveaux de revenus, notamment en milieu rural. Ces deux facteurs ont également impulsé la demande interne et l'accroissement du PIB.

Un deuxième facteur explicatif est probablement dû à une surestimation des dépenses de consommation par l'ENNVM 1990/91. Ce qui s'est indubitablement traduit par une sous-estimation des indices de pauvreté. En effet, ladite enquête a estimé une consommation annuelle moyenne per capita de 6780 DH, alors que les comptes nationaux estimaient cette consommation à 6384 DH. Cette éventuelle sous-estimation peut être due à la taille réduite de l'échantillon de l'ENNVM 1990/91, à savoir 3323 ménages, soit 1650 ménages urbains et 1673 ménages ruraux. Généralement lorsqu'il s'agit d'étudier le niveau de vie ou la structure de consommation des ménages, un échantillon de taille réduite risque de ne pas inclure toutes les franges de la population pauvre. À titre de comparaison, la taille de l'échantillon de l'ENCDM de 1984/85 est de 14500 ménages et celle de l'ENCDM 2000/01 est de 15000 ménages, y compris les ménages ayant désisté à l'enquête.

Aussi importe-t-il de signaler que les ENCDM de 1984/85 et 2000/01 sont exécutées dans des conditions climatiques pratiquement similaires ayant donné lieu à une production agricole relativement moyenne. En revanche, l'ENNVM 1990/91 s'est opérée dans des conditions climatiques propices qu'a connues le Maroc entre 1987 et 1991. La récurrence de bonnes années s agricoles au cours de cette période a fortement contribué à l'amélioration du niveau de vie des ménages, particulièrement les ménages ruraux.

À considérer ces remarques, il serait enrichissant de procéder à des comparaisons des indices de pauvreté entre différents points dans le temps au lieu de s'en limiter seulement à deux. Procéder de telle façon permet, entre autres, de relativiser les constats relevés en tenant compte à la fois du contexte économique et des péripéties inhérentes aux données sur lesquelles le chercheur fonde ses conclusions.

Après 1991, l'évolution de la pauvreté est passée par deux phases opposées. La première est marquée par une recrudescence importante de la pauvreté entre 1991 et 1999 mais sans atteindre le niveau observé en 1985, et ce pour tous les indices de pauvreté (Cf. graphique 3.4). Quant à la deuxième phase, elle s'est distinguée par une reprisse de la baisse de la pauvreté entre 1999 et 2001 mais seulement en milieu urbain et au niveau national. Cette baisse était si importante en milieu urbain de telle sorte qu'elle a pu atteindre le minimum observé en 1991. En milieu rural, uniquement le taux de pauvreté qui s'est aggravée en augmentant de près d'un point de pourcentage, mais en restant en deçà du taux de pauvreté de 1985. En d'autres termes, bien que la pauvreté ait diminué dans le long terme (1985-2001) à tous les niveaux urbain, rural et national, la tendance à la baisse reste non monotone.



Graphique 3. 4 : Evolution des indices de pauvreté par milieu de résidence

L'analyse de l'évolution de la pauvreté entre 1991 et 2001 permet de tirer trois enseignements. En premier lieu, le milieu urbain n'a pas connu un changement de la pauvreté, et ce quelle que soit sa forme (incidence, profondeur et sévérité), la statistique *t* corrobore cette tendance et les tests de dominance stochastique de premier et de second ordre (Cf. graphiques 3.2 et 3.5) ne permettent de conclure que la

distribution de 1991 domine en pauvreté celle de 2001. Précisons que dans le cas de la sévérité de la pauvreté, le faible accroissement de la pauvreté est non significativement différent de zéro.

En second lieu, l'augmentation de la pauvreté observée dans le secteur rural entre 1991 et 2001 se vérifie par les trois indices de pauvreté. Ainsi, en termes d'incidence, la pauvreté rurale s'est accrue de près de 7 points de pourcentage, contre seulement 2,2 points pour la profondeur de pauvreté et 1 point pour la sévérité de pauvreté. La robustesse de ses écarts est prouvée aussi bien par le test de nullité de Kakwani et le test de dominance stochastique du premier ordre (Cf. graphique 3.2).

En troisième lieu, abstraction faite du milieu de résidence, la pauvreté s'est aggravée à l'échelle nationale sur la même période. En effet, les trois indices de pauvreté ont augmenté et les écarts enregistrés par rapport à 1991 sont statistiquement significatifs avec un risque de 5%. D'emblée la distribution de 1991 domine stochastiquement celle de 2001 (Cf. graphique 3.1), ce qui indique une accentuation de la pauvreté au niveau national durant cette période.

2500-2250-2000-1750-1750-1250-1250-500-0 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500 5000 5500 6000 6500 7000 7500 8000 8500 9000 9500 10000 Seuils de pauvreté

Graphique 3.5 : **Dominance stochastique au second ordre** Courbes de déficit de pauvreté urbaine en 1991 et 2001

Cette évolution défavorable de la pauvreté tant au niveau rural qu'à l'échelle nationale, s'explique par différents éléments caractérisant le contexte économique morose durant cette période. En effet, la récurrence de la sécheresse a notablement affecté l'activité agricole, particulièrement pendant les années 1992, 1993, 1995, 1997, 1999 et 2000. Cette situation n'a pas manqué d'entraîner à la baisse le revenu réel qui a fragilisé la situation de nombreux ménages, notamment en milieu rural. En effet,

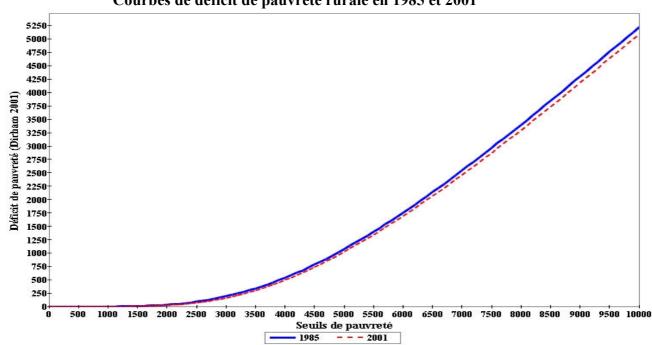
l'évaluation des agrégats macroéconomiques sur cette période, montre un ralentissement important de leur rythme de croissance. Cette tendance au ralentissement a essentiellement concerné la consommation des résidents en biens et services avec une croissance annuelle moyenne de 1,5% entre 1992 et 2001 versus 4,1% entre 1986 et 1991 (Cf. tableau 3.3).

En outre, l'insuffisance de la politique publique fournit une seconde explication à l'augmentation de la pauvreté. En effet, sous la contrainte de la dette extérieur, l'Etat marocain a freiné considérablement sa politique sociale et donc sa marge de manœuvre dans la lutte contre la pauvreté. En effet, force est de constater que la croissance de la FBCF est passée de 5,2% entre 1986 et 1991 à 3.3% entre 1992 et 2001. Outre son impact sur le recul des infrastructures physique et sociale, plateforme nécessaire au développement économique et social, le ralentissement dans le rythme de croissance de l'investissement public a tiré vers le bas la principale source de croissance qu'est la demande.

En analysant la situation de la pauvreté sur le long terme (1985-2001), il ressort une tendance générale à la baisse de ce phénomène. Cette amélioration est mise en exergue par la réduction de tous les indices de pauvreté et à tous les niveaux urbain, rural et national. En effet, au niveau national, le taux de pauvreté est passé de 21,0% à 15,3%, la profondeur de pauvreté de 5,5% à 3,5% et la sévérité de pauvreté de 2,2% à 1,2%. Cette baisse est corroborée tant par le test de Kakwani que par le test de dominance stochastique. Le premier test souligne la significativité statistique de ces baisses, et le second montre que la distribution de 2001 est moins génératrice de la pauvreté que celle de 1985 (Cf. graphique 3.1). Chose pouvant témoigner d'une baisse certaine de la pauvreté et, partant, de l'amélioration du bien-être de la population sur cette période.

Par milieu de résidence, la baisse constatée de la pauvreté demeure plus manifeste en milieu urbain qu'en milieu rural. Les écarts de pauvreté sont en effet plus prononcés dans la ville que dans la campagne. À titre indicatif, le taux de pauvreté s'est réduit de 5,7 points de pourcentage dans le milieu urbain contre seulement 1,7 points dans le milieu rural. Ces écarts sont respectivement de 2 points et 1 point en pourcentage pour la profondeur de pauvreté, et de 1,0 point et 0,6 point en pourcentage pour la sévérité de pauvreté.

La robustesse de ces écarts a été prouvée par le test de Kakwani dans les deux milieux de résidence, et le test de dominance au premier degré en milieu urbain. Ce qui est synonyme d'une réduction manifeste et sans ambiguïté de l'incidence de la pauvreté dans ce milieu durant cette période. En milieu rural, le test de dominance stochastique au premier ordre montre également le recul de l'incidence de la pauvreté même si les deux courbes se confondent sans qu'elles s'intercoupent dans le segment de répartition compris entre 3500 DH et 5000 DH (en dirham de 2001). En outre, si l'on considère que le seuil de pauvreté maximal pour les deux distributions est de 6000 DH, la courbe d'incidence de pauvreté rurale de 2001 se situe à droite de celle de 1985. Dans ces conditions, il est rassurant de dire que la pauvreté rurale dans ces trois formes (incidence, profondeur et sévérité) a reculé entre 1985 et 2001.



Graphique 3.6 : Dominance stochastique au second ordre Courbes de déficit de pauvreté rurale en 1985 et 2001

Ainsi, si l'on se place sur le long terme, l'évolution générale de la pauvreté est marquée par une tendance à la baisse de toutes ses formes (incidence, profondeur et sévérité). Cependant, cette baisse reste dénivelée selon le milieu de résidence dans la mesure où elle est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Sur le plan macroéconomique, force est de constater que cette période a été marquée par un ralentissement de la croissance des agrégats économiques. De 1986 à 2001, la croissance économique est restée faible (2,8%). De même, la demande des résidents en biens et services de consommation a été touchée par ce ralentissement (2,0%). En outre, la part du PIB agricole dans le PIB global a fortement fluctué dans le temps en raison notamment des conditions climatiques marquées par la fréquence des années de sécheresse, elle est passée de 20,7% à 13,7% sur la même période (Cf. tableau 3.4). Ce recul, si important, de la part du PIB agricole est synonyme de la récession de la part des revenus des ruraux dans le revenu national entraînant *in facto* une fragilisation de la situation socioéconomique d'une frange non moins importante des ménages ruraux.

Tableau 3.4 : Evolution de la structure du PIB (en %)

| Années | 1985 | 1986 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| PIB agricole | 16,6 | 21,0 | 20,7 | 13,6 | 13,2 | 19,2 | 11,5 | 18,3 | 13,8 | 16,4 | 13,7 | 11,4 | 13,7 | 14,0 |
| PIB non agricole | 83,4 | 79,0 | 79,3 | 86,4 | 86,8 | 80,8 | 88,5 | 81,7 | 86,2 | 83,6 | 86,3 | 88,6 | 86,3 | 86,0 |

Source: Données de base des comptes et agrégats de la nation (base 1980),

Direction de la Comptabilité Nationale, HCP

Calculs effectués par l'auteur

D'autres éléments caractérisant l'évolution du contexte socioéconomique de l'après PAS offrent une explication au ralentissement de la baisse de la pauvreté sur cette période. En effet, le Maroc s'est engagé depuis 1992 dans une phase de consolidation des acquis économiques du PAS. L'engagement dans un processus de libéralisation et des réformes structurelles, la réallocation des ressources vers les activités de biens échangeables, la mobilisation de l'épargne, l'incitation à l'investissement privé, l'encouragement des activités exportatrices et la dynamisation de la demande intérieure, constituent les principales options économiques de la période 1992-2001. Cependant de tels choix, qui nécessitent une réadaptation des structures économiques, se sont traduits par des effets déstabilisateurs sur le marché du travail, dont notamment le foisonnement du chômage.

Tableau 3.5 : Tendances de l'activité et du chômage de la population urbaine âgée de 15 ans et plus entre 1992 et 2001.

| Indicateur | 1992 | 1993 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Taux d'activité | 47,7 | 47,9 | 52,0 | 49,9 | 49,3 | 48,1 | 48,1 | 52,9 | 51,3 |
| Taux de chômage | 16 | 15,6 | 22,9 | 18,1 | 16,9 | 19,1 | 22,0 | 21,5 | 19,5 |

Source : Rapports détaillés et de synthèse sur l'enquête nationale annuelle sur l'emploi Direction de la Statistique, HCP.

Manifestement, les régressions perçues dans le marché du travail sont lourdes de conséquences et constituent des contraintes qui pèsent sur le niveau de vie de la population. En effet, bien que le taux de chômage parmi les pauvres tende à la baisse au fil des années, il demeure très élevé, et particulièrement en milieu urbain. Il était de 30% en 1991, 31,2% en 1999 et 23% en 2001 dans les villes. Ces proportions sont respectivement de 7,0%, 6,9% et 4,5% pour la population rurale en situation de pauvreté. L'exacerbation de ce phénomène parmi les citadins pauvres indique que le chômage et la pauvreté coexistent et forment un couple intimement lié. Dans un tel contexte, une manière plus appropriée d'agir sur la pauvreté des citadins consiste à lutter contre le chômage sévissant dans le milieu urbain (Soudi, 2001).

L'analyse du sous-emploi⁸ parmi la population active occupée, révèle des constats qui s'opposent aux premiers. Selon l'ENNVM 1990/91, les ruraux pauvres sont plus touchés par ce type de sous utilisation de la main d'œuvre comparativement aux citadins pauvres (12,3% contre 6,5%). Le taux du sous-emploi des aisés dépasse notablement celui des pauvres, soit, 20,4% contre 12,3% dans les campagnes, et 9,3% contre 6,5% dans les villes.

⁸ A l'heure actuelle, l'ENNVM 1990/91 est la seule source pouvant fournir des informations utiles pour traiter de la relation entre sous-emploi et pauvreté. Selon cette enquête, est considéré sous-employée, toute personne pourvue d'un emploi ayant travaillé moins que la durée requise fondée sur un nombre minimum d'heures par semaine : 32 heures en milieu urbain et 40 heures en milieu rural, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Les chômeurs ont été intégrés automatiquement dans la population sous-employée.

Ces constatations concourent pour élucider la nature de la relation entre la sous utilisation de la main d'œuvre et la pauvreté. S'il est incontestable que le chômage est une caractéristique saillante des actifs pauvres résidant en milieu urbain, le sous-emploi est plus soupçonné que le chômage comme facteur significativement associé à la pauvreté en milieu rural.

Paradoxalement, les pauvres occupés sont les plus employés en termes de masse horaire, et ce comparativement aux couches sociales à niveau de vie élevé. Ce qui insinue que la pauvreté ne se pose pas exclusivement en termes d'emploi ou de plein emploi, il est vraisemblable qu'elle se pose en d'autres termes tels que la valorisation et la rentabilisation de cet emploi (Soudi, 2001).

3.3.2. Décomposition de la pauvreté par milieu de résidence

La juxtaposition des indices de pauvreté par milieu de résidence permet de constater que la pauvreté au Maroc est avant tout un phénomène à dominance rurale. D'emblée, non seulement la pauvreté y est plus grande, en termes d'incidence, mais c'est également dans cette zone qu'elle est aussi la plus profonde et la plus sévère. Pareils constats soulèvent une question pertinente, à savoir de combien contribue la pauvreté rurale dans la pauvreté totale? La réponse à cette question passe inéluctablement par l'appréhension de la contribution relative de la pauvreté de chaque milieu de résidence à la pauvreté observée à l'échelle nationale, et ce pour les trois indices de pauvreté P_{α} .

Tableau 3.6 : Contribution du milieu de résidence à la pauvreté nationale selon les trois indices P_{α}

| Milieu de | 7 | aleurs Pa | Z | Contr | ibution ab | solue | Contribution relative | | | | | |
|------------------|----------------------|------------------|-------|-----------|------------|-------|-----------------------|-------|-------|--|--|--|
| résidence | 1985 | 1991 | 2001 | 1985 | 1991 | 2001 | 1985 | 1991 | 2001 | | | |
| Taux de pauvreté | | | | | | | | | | | | |
| Urbain | 13,3 | 7,6 | 7,6 | 5,8 | 3,5 | 4,2 | 27,5 | 27,1 | 27,7 | | | |
| Rural | 26,8 | 18,0 | 25,1 | 15,2 | 9,6 | 11,1 | 72,5 | 72,9 | 72,3 | | | |
| Ensemble | 21,0 | 13,1 | 15,3 | 21,0 | 13,1 | 15,3 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| | | | Profe | ondeur de | pauvreté | | | | | | | |
| Urbain | 3,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 0,7 | 0,8 | 27,7 | 25,5 | 24,2 | | | |
| Rural | 7,0 | 3,8 | 6,0 | 4,0 | 2,0 | 2,7 | 72,3 | 74,5 | 75,8 | | | |
| Ensemble | 5,5 | 2,7 | 3,5 | 5,5 | 2,7 | 3,5 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| | Sévérité de pauvreté | | | | | | | | | | | |
| Urbain | 1,5 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,2 | 0,2 | 29,1 | 25,4 | 21,3 | | | |
| Rural | 2,8 | 1,2 | 2,2 | 1,6 | 0,6 | 1,0 | 70,9 | 74,6 | 78,7 | | | |
| Ensemble | 2,2 | 0,8 | 1,2 | 2,2 | 0,8 | 1,2 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |

Source : Données de base des ENCDM 1985 et 2001 et de l'ENNVM 1991, HCP. Estimations faites par l'auteur.

À considérer les estimations consignées dans le tableau ci-dessus, il est un fait généralement observé que l'incidence nationale de la pauvreté est due à son incidence rurale et la contribution de celle-ci à la pauvreté nationale est restée quasiment figée au fil du temps. En effet, près de 72% de l'incidence nationale de la pauvreté découle du

milieu rural, et ce aussi bien en 1985 et 1991 qu'en 2001. En outre, étant donné que la contribution relative de l'incidence de la pauvreté de chaque zone de résidence coïncide avec la part des pauvres relevant de cette zone, le milieu rural s'érige donc comme la poche principale de la pauvreté au Maroc. Tel constat indique entre autres que près de sept pauvres sur dix sont des ruraux, et ce en dépit de la tendance à la baisse de la part de la population rurale dans la population totale du pays, soit, d'après les données des enquêtes en question, 57,0% en 1985, 53,0% en1991 et 44,0% en 2001.

Ce constat reste également vérifié lorsque l'on considère la profondeur de la pauvreté. Pis encore, la contribution relative de la profondeur de la pauvreté rurale à la profondeur de la pauvreté nationale a tendance à augmenter d'une année à une autre. En effet, force est de constater que cette contribution relative est passée de 72,3% à 74,5% entre 1985 et 1991 puis à 75,8% en 2001. En outre, ces indices montrent que plus de 70% du déficit global des dépenses de pauvreté à l'échelle nationale, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, s'expliquent par les écarts de pauvreté observés en milieu rural.

De manière similaire, la sévérité de la pauvreté nationale s'explique essentiellement par la sévérité de la pauvreté rurale. D'emblée, la contribution de celle-ci à la sévérité de la pauvreté nationale n'a cessé d'augmenter au fil du temps, soit une contribution relative de 70,9% en 1985, 74.6% en 1991 et 78,7% en 2001. En d'autres termes, l'inégalité parmi les pauvres est essentiellement due à l'inégalité parmi les pauvres en milieu rural

Tous ces indices portent donc à conclure que la pauvreté au Maroc est un phénomène fortement ancré dans le milieu rural, d'une part, et, d'autre part, toute intervention ciblant la population en situation de pauvreté doit prioritairement être orientée vers ce milieu, et ce en mettant l'emphase sur les plus pauvres parmi les pauvres.

Aux termes de cette présentation succincte de l'évolution de la pauvreté au Maroc, particulièrement entre 1985 et 2001, une photographie statique a été établie et certains liens avec les mesures de politiques économiques ont été frôlés et sommairement discutés mais sans analyser empiriquement par quels canaux ces liens se sont répercutés sur les niveaux de pauvreté. D'un point de vue analytique, la pauvreté monétaire est directement liée au revenu moyen et à la distribution des revenus. Du fait que les effets de toute variable sur la pauvreté transitent par le revenu moyen et sa distribution, il est crucial de connaître la sensibilité du niveau de pauvreté aux variations de ces deux éléments afin d'opter pour les politiques les plus efficaces en termes de réduction de la pauvreté. Dans ce qui suit, il sera question d'établir le lien entre la dynamique de la pauvreté, la croissance économique et l'inégalité. Il s'agira essentiellement de supputer les impacts afférents à ces deux facteurs sur la dynamique de la pauvreté.

IV. Analyse dynamique de la pauvreté

Les principaux enseignements découlant du premier chapitre ont souligné que la baisse de la pauvreté absolue dépend de deux facteurs : le premier est dû à l'augmentation du revenu|dépense moyen de la population, pourvu que la distribution relative des revenus reste inchangée ; le second incombe à la redistribution des revenus en direction des pauvres, à condition que le revenu|dépense moyen n'ait pas changé. D'emblée, il s'est avéré que si la croissance et la baisse des inégalités peuvent pratiquement infléchir la pauvreté, le facteur croissance l'emporte largement sur le facteur redistribution.

En outre, étant donné que la pauvreté est déterminée par ces deux facteurs, il est possible de simuler l'impact de la croissance du revenu moyen ou de la consommation moyenne et des changements dans l'inégalité sur l'évolution possible de la pauvreté. Autrement dit, ce type d'analyse offre la possibilité de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté et de simuler l'impact des politiques affectant la croissance et/ou la distribution sur les niveaux de la pauvreté.

Pour opérationnaliser l'impact de ces deux effets sur la pauvreté, le recours est fait à l'approche statique de Kakwani (1993) et aux approches dynamiques de Datt & Ravallion (1992) et de Shorrocks (1999). L'approche statique a le mérite d'être opérationnelle sur les données d'une seule enquête. Ses points forts consistent à dériver des élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen ou à la dépense moyenne et à l'inégalité. Quant aux approches dynamiques, elles exigent la disponibilité des données de deux enquêtes strictement comparables et séparées dans le temps afin de pouvoir décomposer la variation de la pauvreté en une composante due à l'effet de croissance et en une autre due à l'inégalité.

4.1. Quelques hypothèses simplificatrices

Avant d'exposer brièvement les modèles de ces trois approches, il est important de souligner quelques limites qui leur sont inhérentes par construction. Primo, il s'agit des approches microéconomiques présentant la pauvreté comme variable dépendante à la fois de la croissance économique et de l'inégalité. Ce qui indique qu'il s'agit de la croissance au sens microéconomique c'est-à-dire du revenu moyen des ménages qui est calculé à partir des données d'enquêtes.

Or, étant donné la différence entre la croissance per capita issue des enquêtes et celle au sens macroéconomique se référant au PIB de la comptabilité nationale, toute utilisation de la première comme une donnée substitutive de la seconde exige une hypothèse simplificatrice, à savoir la croissance du PIB se traduit directement dans le revenu et la consommation des ménages.

De même, lorsque ces approches sont appliquées à des niveaux sectoriels pour analyser la variation de la pauvreté due à la croissance dans divers secteurs économiques, la même hypothèse doit être considérée par secteur, à savoir la croissance sectorielle se traduit en croissance de la consommation et des revenus au

sein des mêmes secteurs. En d'autres termes, la croissance d'un secteur augmente les revenus ou les dépenses des ménages dont les membres travaillent dans ces secteurs. Ce qui suppose que les entrées et les sorties dues entres autres à la mobilité professionnelle, sont négligeables voire inexistantes. Pareille situation demeure loin de la réalité économique étant donné l'interconnexion intra et inter secteurs économiques. En conséquence, il importe de relativiser les résultas relevant de ces approches, et de les utiliser avec une certaine prudence.

4.2. Effets de croissance et d'inégalité sur la variation de la pauvreté : Méthodologie de mesure

4.2.1. L'approche statique de Kakwani

Cette approche consiste à dériver des élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen ou la dépense moyenne et à l'inégalité, mesurée par la courbe de Lorenz, afin d'évaluer les changements de la pauvreté dus aux variations du revenu et de l'indice de Gini. Kakwani suppose qu'un indice de pauvreté θ est une fonction de trois éléments à savoir : le seuil de pauvreté (z) ; le revenu (ou la dépense) moyen par tête (μ) et l'inégalité du revenu captée par la courbe de Lorenz (L(p)) caractérisée par k paramètres m_1 , m_2 ,... m_k . Donc :

$$\theta = f(z, \mu, L(p))$$

Si le seuil de pauvreté (z) reste constant, alors une modification de la pauvreté pourrait être représentée par :

$$d\theta = \frac{\partial \theta}{\partial \mu} d\mu + \sum_{i=1}^{k} \frac{\partial \theta}{\partial m_i} dm_i$$

Cette relation décompose la variation de la pauvreté en deux parties : la première mesure l'effet de croissance pure, alors que la seconde représente l'effet d'inégalité.

Si on considère le cas particulier des indices P_{α}

$$P_{\alpha} = \int_{0}^{z} \psi(Z, X) f(X) dX \quad avec \quad \psi(Z, X) = \max\left[\left(\frac{Z - X}{Z}\right)^{\alpha}, 0\right]$$

La fonction $\psi(Z,X)$ est homogène de degré zéro par rapport à Z et X, et présente les caractéristiques suivantes $\frac{\partial \psi}{\partial x} \le 0$ $\frac{\partial^2 \psi}{\partial x^2} \ge 0$ et $\psi(z,z) = 0$.

En considérant les propriétés de la courbe de Lorenz suivantes :

$$L(p) = \frac{1}{\mu} \int_0^p Q(q) dq$$
, $L'(p) = \frac{X}{\mu} et L'(P_0) = \frac{Z}{\mu}$

Après substitution dans la fonction P_{α} , on obtient :

$$\frac{\partial P_{\alpha}}{\partial \mu} = -\frac{\alpha}{\mu} \int_{0}^{z} \frac{x}{z} \left(1 - \frac{x}{z}\right)^{\alpha - 1} f(x) dx$$

Étant donné que x / z = [1 - (1 - x/z)], l'expression de l'élasticité par rapport au revenu moyen ou la consommation moyenne prend la forme suivante :

$$\eta_{P_{\alpha}} = \frac{\partial P_{\alpha}}{\partial \mu} \frac{\mu}{P_{\alpha}} = -\frac{\alpha}{P_{\alpha}} \left[\int_{0}^{z} \left(\frac{z - x}{z} \right)^{\alpha - 1} f(x) dx - \int_{0}^{z} \left(\frac{z - x}{x} \right)^{\alpha} f(x) dx \right]$$
$$= -\frac{\alpha (P_{\alpha - 1} - P_{\alpha})}{P_{\alpha}}$$

Cette élasticité sera toujours négative pour tout choix non nul du paramètre d'aversion pour l'inégalité (α) parmi les pauvres. Cela tient au fait que la fonction P_{α} est monotone et décroissante par rapport à α .

Lorsque α est nul, cas du taux de pauvreté, l'élasticité de (P_0) par rapport au revenu moyen prend la forme suivante :

$$\eta_{P_0} = \frac{\partial P_0}{\partial \mu} \frac{\mu}{P_0} = -\frac{z f(z)}{F(z)} < 0$$

Toutes choses égales par ailleurs, cette élasticité représente le pourcentage de pauvres qui sortiront de la pauvreté suite à une croissance de 1% du revenu moyen ou de la consommation moyenne.

S'agissant de l'effet de l'inégalité sur la pauvreté, Kakwani(1992) montre que l'élasticité de l'indice de pauvreté P_{α} par rapport au coefficient de Gini standard est égal à :

$$\lambda_{P_{\alpha}} = \frac{1}{P_{\alpha}} \int_{0}^{z} \frac{\partial \psi(x,z)}{\partial x} (x-\mu) f(x) dx = \eta_{P_{\alpha}} - \frac{\mu}{P_{\alpha}} \int_{0}^{z} \frac{\partial \psi(x,z)}{\partial x} f(x) dx = \eta_{P_{\alpha}} + \frac{\alpha \mu P_{\alpha-1}}{Z P_{\alpha}}$$

Il ressort de cette expression que si le seuil de pauvreté est fixé en dessous de la moyenne, ce qui est toujours observé aussi bien dans le cadre de la pauvreté absolue que celui de la pauvreté relative, le terme $(x-\mu)$ sera toujours négatif au sein de domaine de variation de x [0 , Z]. Et puisque la dérivée première de $\psi(z,x)$ par rapport à x est négative, l'élasticité des indices P_{α} par rapport au coefficient de Gini sera positive. Dans ces conditions, la pauvreté augmenterait avec l'inégalité.

Pour dériver l'élasticité de P_0 par rapport à l'indice de Gini, Kakwani (1993) démontre que la courbe de Lorenz se déplace en fonction d'un paramètre β correspondant à la variation proportionnelle de l'indice de Gini. Par exemple, si le

coefficient de Gini augmente de 1%, β est égal à 0,01. De plus, lorsque le taux de pauvreté varie suite à un changement de l'inégalité, toujours à revenu (consommation) moyen(ne) constant(e), le déplacement de la courbe de Lorenz équivaut à une variation du seuil de pauvreté de Z à Z*.Il s'exprime comme suit :

$$Z^*=(Z+\beta\mu)/(1+\beta)$$

À considérer ces changements, l'élasticité λ_{P_0} de P_0 par rapport à l'indice de Gini prend la forme suivante :

$$\lambda_{P_0} = \frac{P_0(Z^*) - P_0(Z)}{\beta_{P_0(Z)}}$$

Dans la mesure où la pauvreté est affectée par le revenu moyen et l'inégalité des revenus, il est possible d'établir un taux marginal de substitution proportionnel entre ces deux facteurs. Pour ce faire, Kakwani propose la décomposition suivante d'une variation d'un indice de pauvreté :

$$\frac{dP_a}{P_a} = \eta_{P_a} \frac{d\mu}{\mu} + \lambda_{P_a} \frac{dG}{G}$$

Ce qui permet de dégager le taux de croissance nécessaire pour compenser une hausse des inégalités sans que la pauvreté change. Ainsi, l'annulation de cette décomposition permet d'obtenir le taux marginal de substitution proportionnel :

$$TMSP = \frac{d\mu}{\mu} \frac{G}{dG} = -\frac{\lambda_{P_a}}{\eta_{P_a}}$$

Ce rapport d'élasticité permet aux décideurs des alternatives en matière de politiques économiques pour maîtriser la diffusion de la pauvreté. Il permet de répondre à la question suivante : De combien doit-il être le taux de croissance du revenu moyen ou de la consommation moyenne pour compenser une hausse de 1% du coefficient de Gini dans le but d'inhiber toute augmentation de la pauvreté ?

En outre, ces différentes élasticités seront utilisées pour prédire, selon le principe toutes choses égales par ailleurs, l'effet de l'inégalité et de la croissance de la consommation sur la pauvreté. Il s'agira d'apprécier le rythme auquel une croissance économique neutre à l'inégalité pourra contribuer à la réduction de la pauvreté et de voir comment des changements d'inégalité peuvent affecter la pauvreté.

Dans le cas particulier de l'incidence de pauvreté, en supposant qu'il y a \boldsymbol{q} pauvres dans une population totale de \boldsymbol{n} individus, l'élasticité η_{P_0} peut s'estimer comme suit (Banque mondiale, 1996 in Essama Nssah, 2000) :

$$\eta_{p_0} = \frac{\delta - v}{g - v}$$

Avec δ est égal au taux de variation du nombre de pauvres, et v représente le taux de croissance de la population par an. Le numérateur est donc égal au taux de variation du pourcentage des pauvres (variation de l'incidence de pauvreté). Quant à l'expression du dénominateur, elle est due au fait que le taux de croissance du revenu national par habitant est égal au taux de croissance du revenu national par an g moins le taux de croissance de la population par an. Cette relation implique l'identité suivante :

$$g = v \left(1 - \frac{1}{\eta_{P_0}} \right) + \frac{\delta}{\eta_{P_0}}$$

L'expression ci-dessus permet de calculer le taux de croissance économique nécessaire pour maintenir l'incidence de pauvreté à un certain niveau.

Cependant, étant donné que l'approche statique de Kakwani ne permet pas une décomposition de la variation temporelle de la pauvreté, différentes approches ont récemment tenté la décomposition des changements de la pauvreté pour supputer les contribution relatives de ces deux facteurs à la variation de la pauvreté dans toutes ses formes (incidence, profondeur et sévérité). Parmi ces approches, celles proposées par Datt & Ravallion (1992), Kakwani (1997) et Shorrocks (1999) sont les plus utilisées et les plus rigoureuses.

4.2.2. Approche dynamique de Datt & Ravallion (1992)

Cette approche consiste à décomposer la variation de la pauvreté entre deux périodes (t, t+n) permettant d'évaluer l'importance relative de la croissance et de la distribution du revenu ou de la consommation. De cette décomposition, il ressort trois composantes : (i) une composante de croissance, notée W(t, t+n, r); (ii) une composante de distribution, notée D(t, t+n, r); et (iii) une composante résiduelle, notée R(t, t+n, r), mesurant l'interaction entre les effets de croissance et de redistribution⁹, où r représente une période de référence.

Cette approchée est fondée sur l'hypothèse de l'unicité du seuil de pauvreté entre les deux périodes (t, t+n) de telle sorte que les indices de pauvreté peuvent être exprimés par une fonction $P(\mu_t, L_t)$ dépendant exclusivement du revenu moyen μ_t et de la forme de la courbe de Lorenz L_t , soit $P_t = P(Z, \mu_t, L_t, \alpha)$ où Z est un seuil fixe de pauvreté.

La décomposition des indices de pauvreté prend la forme suivante :

$$P_{t+n} - P_t = W(t, t+n, r, \alpha) + D(t, t+n, r, \alpha) + R(t, t+n, r, \alpha)$$

Dans le cas où r = t, W (t, t+n, r, α), D (t, t+n, r, α) et R (t, t+n, r, α) s'expriment comme suit :

_

⁹ Dans l'approche de Kakwani et celle de Shorrocks, cette composante est mise en évidence de telle sorte qu'elle décomposée en une composante croissance et en une composante redistribution, et ce abstraction faite de la date de référence.

W (t, t + n, t,
$$\alpha$$
) = $P_t \left(z \frac{\mu_t}{\mu_{t+n}}, \alpha \right) - P_t(z, \alpha)$

Ce qui évalue la composante croissance dans le changement de la pauvreté si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée. Cette quantité peut être estimée directement en ajustant la distribution de l'année t par le coefficient μ_{t+n}/μ_t pour obtenir une distribution de l'année t avec une moyenne égale à μ_{t+n} et une inégalité inchangée (Araar & Duclos, 2006).

$$D(t,t+n,t,\alpha) = P_{t+n} \left(Z \frac{\mu_{t+n}}{\mu_t}, \alpha \right) - P_t(Z,\alpha)$$

Cette composante donne donc la variation de la pauvreté due à une modification de la courbe de Lorenz, et ce en maintenant la distribution $\mathbf{t}+\mathbf{n}$ avec une consommation moyenne égale à celle de l'année \mathbf{t} , notamment via un ajustement par un coefficient multiplicatif $\mu_{\mathbf{t}}/\mu_{\mathbf{t}+\mathbf{n}}$ (Araar & Duclos, 2006).

$$R(t,t+n,t,\alpha) = \left(P_{t+n}(Z,\alpha) - P_{t+n}(Z\frac{\mu_{t+n}}{\mu_t},\alpha)\right) - \left(P_t\left(Z\frac{\mu_t}{\mu_{t+n}},\alpha\right) - P_t(Z,\alpha)\right)$$

$$= W(t,t+n,t+n,\alpha) - W(t,t+n,t,\alpha)$$

Dans ce cas, le résidu peut être interprété comme étant la différence entre les effets de croissance lorsque les deux distributions **t+n** et **t** sont respectivement utilisées comme référence. De même, en récrivant cette expression autrement en utilisant les mêmes termes, ce résidu peut s'interpréter également comme la différence entre l'effet distributif utilisant **t+n** comme référence et celui utilisant **t** (Araar & Duclos, 2006).

Cependant, ce terme résiduel a fait l'objet de critiques dans la mesure où il peut être tellement grand qu'il dépasse l'effet inégalité. En outre, étant donné que seules la variation du revenu ou de la consommation et l'inégalité sont supposées expliquer la modification de la pauvreté, il serait difficile de donner une explication à ce résidu (Kakwani, 1997).

4.2.3. Approche dynamique de Shorrocks (1999)

Cette approche consiste à décomposer la pauvreté dans un cadre conceptuel qui ne tient compte que de deux facteurs explicatifs de la modification de la pauvreté dans le temps, à savoir la croissance du revenu ou de la consommation et le changement dans la redistribution. Et donc, dès le départ le problème de décomposition consiste à identifier exclusivement la contribution de la croissance et celle de la redistribution à la variation de la pauvreté.

Dans ce cadre, en considérant un seuil unique de pauvreté, le niveau de pauvreté au temps t peut être exprimé par une fonction $P(\mu_t, L_t)$ dépendant du revenu moyen et de la courbe de Lorenz. Le facteur de croissance est $G = \mu_{t+n}/\mu_t - 1$ et le facteur de

redistribution $\mathbf{R} = \mathbf{L}_{t+n} - \mathbf{L}_t$. En s'appuyant sur la valeur de Shapley¹⁰, Shorrocks (1999) a formulé la décomposition temporelle de la pauvreté comme suit :

$$\Delta P = P(\mu_{t+n}, L_{t+n}) - P(\mu_t, L_t) = P(\mu_t, (1+G), R + L_t) - P(\mu_t, L_t) = F(G, R)$$

$$= 0.5 [F(G,R) - F(0,R) + F(G,0)] + 0.5 [F(G,R) - F(G,0) + F(0,R)] = C_G + C_R$$

D'après la règle de Shapley, les contributions des facteurs croissance et inégalité s'écrivent respectivement comme suit :

$$C_{G} = 0.5 [F(G,R)-F(0,R)+F(G,0)]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t}))-(P(\mu_{t}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t}))+(P(\mu_{t+n}, L_{t})-P(\mu_{t}, L_{t}))]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t+n}))+(P(\mu_{t+n}, L_{t})-P(\mu_{t}, L_{t}))]$$

Il ressort de cette expression que la contribution du facteur croissance est la moyenne de deux éléments, à savoir : (i) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est fixe et égale à celle de la période finale ; et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est fixe et égale à celle de la période initiale.

$$C_{R} = 0.5 [F(G,R)-F(G,0)+F(0,R)]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t})) - (P(\mu_{t+n}, L_{t})-P(\mu_{t}, L_{t}))+(P(\mu_{t}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t}))]$$

$$= 0.5 [(P(\mu_{t+n}, L_{t+n})-P(\mu_{t+n}, L_{t}))+(P(\mu_{t}, L_{t+n})-P(\mu_{t}, L_{t}))]$$

Ce qui montre que la contribution du facteur inégalité à la Shapley est égale à la moyenne de deux éléments : (i) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période finale ; et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période initiale.

L'approche de Shorrocks (1999) à la valeur de Shapley est donc dénuée du facteur résidu ; ce qui permet de fournir une décomposition exacte de la variation temporelle de la pauvreté en somme des contributions de la croissance et de l'inégalité.

Enfin, il importe de noter que l'approche dynamique de Kakwani (1997)¹¹ est similaire à celle de Shorrocks (1999). Les deux approches aboutissent aux mêmes résultats (Cf. Araar, 2003; Kaboré, 2003).

⁻

Cette présentation très succincte de la définition de la valeur de Shapley s'inspire du travail du Kaboré (2003).
Empruntée de la théorie des jeux coopératifs, la valeur de Shapley consiste à former des coalitions qui se distinguent par leurs parts de surplus ou de coût que chacune d'elles peut obtenir sans recourir à un accord avec les joueurs membres des autres coalitions. Pour aboutir à ces coalitions, Shapley (1953) propose une valeur qui repose sur la contribution marginale de chaque joueur, définie comme une moyenne pondérée des contributions marginales d'un joueur dans toutes les coalitions.
Lorsque les éléments composant une coalition sont arrêtés, sa part de surplus ou de coût est déterminée en fonction de la contribution marginale de chacun de ces éléments. Cette valeur de Shapley sert de cadre pour plusieurs types de décomposition, dont notamment celle de Shorrocks (1999). Pour une présentation détaillée voir Moulin (1988), Shorrocks (1999) et Araar (2003).

⁽¹⁹⁹⁹⁾ et Araar (2003).

11 Les contributions de la croissance et de l'inégalité à la dynamique de la pauvreté sont évaluées selon l'approche de Kakwani (1997) comme suit:

4.3. Présentation et analyses des résultats

4.3.1. Résultats de la décomposition statique de la pauvreté : une analyse *ex ant* de la relation pauvreté-inégalité-croissance

Le tableau 3.7 présente les élasticités des indices de pauvretés ($P\alpha$) par rapport à la dépense moyenne per capita et à l'indice de Gini selon l'approche statique de Kakwani (1993), et met en relief les liens entre elles via le taux marginal proportionnel de substitution. En se basant sur ces coefficients, il sera question dans ce qui suit de relever les principaux traits qui marquent les liens entre croissance économique, pauvreté et inégalité.

Dans un premier temps, il est important de relever que la valeur absolue des élasticités de la pauvreté par rapport à la dépense moyenne par tête est bien supérieure à l'unité, et ce pour toutes les formes de la pauvreté (incidence, profondeur et sévérité) et à tous les niveaux (urbain, rural et national). De ce constat, il ressort que toute augmentation de la croissance économique entraînerait une réduction de la pauvreté, sous toutes ses formes et quel que soit le milieu de résidence, de façon plus que proportionnelle que l'augmentation de la croissance, pourvu que cette croissance ne génère pas une hausse de l'inégalité. Cependant, le revers de ce constat est également important à signaler : si la croissance est négative, la pauvreté dans toutes ses formes risque indéniablement d'augmenter, surtout si cette décroissance n'est pas accompagnée par une baisse de l'inégalité en mesure de compenser l'accentuation de la pauvreté.

$$\underbrace{P_{t+n}}_{Variation} - \underbrace{P_t}_{l} = C_1 + C_2$$

$$\begin{array}{l} C_{1} = 0 \; , 5 \; \left(\left[P \left(\; \mu_{t+\; n} \; , L_{t} \; \right) \right. \; \; P \left(\; \mu_{t} \; , L_{t} \; \right) \; \right] + \; \left[P \left(\; \mu_{t+\; n} \; , L_{t+\; n} \; \right) \; \; \; P \left(\; \mu_{t} \; , L_{t+\; n} \; \right) \; \right] \right) \\ C_{2} = 0 \; , 5 \; \left(\left[P \left(\; \mu_{t} \; , L_{t+\; n} \; \right) \; \; \; P \left(\; \mu_{t} \; , L_{t} \; \right) \; \right] + \; \left[P \left(\; \mu_{t+\; n} \; , L_{t+\; n} \; \right) \; \; \; P \left(\; \mu_{t+\; n} \; , L_{t} \; \right) \; \right] \right) \\ \end{array}$$

 C_1 : la contribution de la croissance ;

C₂: la contribution de la redistribution.

Tableau 3.7 : Elasticités des indices de pauvreté par rapport à la dépense moyenne par tête et à l'indice de Gini, et taux marginal proportionnel de substitution (TMPS) par milieu de résidence et à l'échelle nationale

| Période | Elasticité | P _α / dépens per capita | se moyenne a | Elasticité P_{α} / indice de Gini | | | TMPS | | | |
|---------|-----------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|----------|-------------------|--------|-------|----------|--|
| | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble | |
| | Incidence de pauvreté (P ₀) | | | | | | | | | |
| 1985 | -2,3 | -2,2 | -2,3 | 4,1 | 1,4 | 2,6 | 1,8 | 0,6 | 1,1 | |
| 1991 | -2,4 | -2,8 | -2,7 | 5,8 | 2,5 | 4,3 | 2,4 | 0,9 | 1,6 | |
| 2001 | -3,3 | -2,5 | -2,7 | 7,0 | 1,8 | 4,1 | 2,1 | 0,7 | 1,5 | |
| | | | Profonde | ur de pa | uvreté | (P ₁) | | | | |
| 1985 | -2,8 | -2,8 | -2,8 | 7,8 | 3,5 | 5,3 | 2,8 | 1,3 | 1,9 | |
| 1991 | -4,1 | -3,7 | -3,8 | 13,3 | 5,2 | 8,7 | 3,2 | 1,4 | 2,3 | |
| 2001 | -4,1 | -3,2 | -3,4 | 11,7 | 4,0 | 7,6 | 2,9 | 1,3 | 2,2 | |
| | | | Sévérité | de pauv | vreté (F | P ₂) | | | | |
| 1985 | -2,7 | -3,1 | -3,0 | 10,5 | 5,3 | 7,7 | 3,9 | 1,7 | 2,6 | |
| 1991 | -4,6 | -4,6 | -4,6 | 17,8 | 7,9 | 12,5 | 3,9 | 1,7 | 2,7 | |
| 2001 | -4,5 | -3,5 | -3,7 | 15,7 | 5,9 | 10,5 | 3,5 | 1,7 | 2,8 | |

Source : Données de base des ENCDM 1984/85 et 2000/01 et de l'ENNVM 1990/91 Calculs effectués par l'auteur

En outre, force est de constater que la sensibilité de la pauvreté à la croissance économique a tendance à augmenter entre 1985 et 2001, et particulièrement en milieu urbain. En effet, l'élasticité de l'incidence de pauvreté est passée de -2,3 à -3,3 au milieu urbain et de -2,3 à -2,5 au milieu rural. D'emblée, cette sensibilité devient plus prononcée lorsqu'il s'agit des autres formes de la pauvreté. Ainsi, l'élasticité de la profondeur de pauvreté est passée de -2,8 à -4,1 au milieu urbain et de -2,8 à -3,2 en milieu rural. Quant à la sensibilité de la sévérité de pauvreté, elle a également évolué d'une façon plus importante en milieu urbain (de -2,7 à -4,5 entre 1985 et 2001) qu'en milieu rural (de -3,1 à -3,5 sur la même période).

Au-delà de leurs portées statistiques, les constats soulignés ci-dessus notifient que la croissance économique neutre à l'inégalité tend à devenir plus réductrice de la pauvreté en milieu urbain qu'en milieu rural, et notamment parmi les pauvres les plus pauvres.

Encadré : Comment faire pour mesurer les élasticités pauvreté/croissance, pauvreté/inégalité et la décomposition dynamique de la pauvreté à l'échelle nationale?

La détermination au niveau national des élasticités de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité, d'une part, et, d'autre part, de la décomposition dynamique de la pauvreté, suppose l'existence d'un seuil de pauvreté à l'échelle nationale. Or, ce dernier n'est calculé que par milieu de résidence, soit un seuil de pauvreté en milieu urbain et un autre relatif au milieu rural. Dès lors se pose le problème de fixation d'un seuil de pauvreté au niveau national. Pour éluder cette contrainte, il est possible de procéder de deux façons :

- La première, la plus évidente, consiste à recalculer le seuil de pauvreté selon l'approche monétaire exposée en annexe 1, et ce sans distinction du milieu de résidence. Or, procéder de cette façon ne garantit pas d'avoir des indices de pauvreté par milieu de résidence égaux à ceux calculés moyennant les seuils de pauvreté par milieu de résidence. D'emblée cette démarche serait non fondée dans la mesure où elle ne tient pas compte des différences importantes en termes de comportement de consommation entre la population urbaine et la population rurale. Cette démarche est donc à écarter même s'elle est faisable.
- La seconde est également simple à réaliser, elle consiste en la normalisation du vecteur dépenses d'un milieu de résidence par le ratio des seuils de la pauvreté des deux milieux. Et ce, en choisissant un seuil de pauvreté de référence propre à un milieu de résidence, par exemple le milieu urbain. Cette façon de procéder garantit que les indices de pauvreté mesurés au niveau national s'expriment comme une moyenne pondérée de mesures de pauvreté des deux milieux de résidence. En outre, cette démarche a l'avantage de permettre de dégager les indices par milieu de résidence en utilisant un seul seuil de pauvreté, et qui demeurent identiques à ceux calculés via les seuils de pauvreté par milieu de résidence.

Si, par exemple, on choisit le seuil de pauvreté du milieu urbain comme seuil de référence Z_u , on normalise le vecteur des dépenses du milieu rural (Y_r) en le multipliant par le ratio Z_u/Z_r , avec Z_r est le seuil de pauvreté propre à ce milieu, on montre que les indices de pauvreté du milieu rural ne sont pas affectés par ces changements, et que le principe de décomposabilité est respecté :

Soit $P_{r\alpha}$ (α =0, 1, 2) les indices de pauvreté en milieu rural,

$$P_{r\alpha} = \frac{1}{N_r} \sum_{i=1}^{q_r} \left(\frac{Z_u - Y_{r_i} \cdot Z_u / Z_r}{Z_u} \right)^{\alpha} = \frac{1}{N_r} \sum_{i=1}^{q_r} \left(\frac{Z_r - Y_{r_i}}{Z_r} \right)^{\alpha}$$

Soit Y_u la variable dépense du milieu urbain, et $P_{u\alpha}$ (α =0, 1, 2) les indices de pauvreté qui lui sont associés, et soit Y_n la variable dépense au niveau national et P_α les indices de pauvreté qui lui sont associés, alors on peut écrire :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{q} \left(\frac{Z_{u} - Y_{n}}{Z_{u}} \right)^{\alpha} = \frac{N_{r}}{N} \frac{1}{N_{r}} \sum_{i=1}^{q_{r}} \left(\frac{Z_{u} - Y_{ri} \cdot Z_{u} / Z_{r}}{Z_{u}} \right)^{\alpha} + \frac{N_{u}}{N} \frac{1}{N_{u}} \sum_{i=1}^{q_{u}} \left(\frac{Z_{u} - Y_{ui}}{Z_{u}} \right)^{\alpha} = \frac{N_{r}}{N} P_{r\alpha} + \frac{N_{u}}{N} P_{u\alpha}$$

Cette démarche peut également être mise en œuvre d'une façon encore plus simplifiée. En effet, en normalisant la variable dépenses au niveau national en divisant les dépenses de chaque milieu de résidence par le seuil de pauvreté qui lui est propre, on obtient une variable mesurant le ratio du bien-être du ménage (consommation par tête rapportée au seuil de pauvreté $(Y_r/Z_r, Y_u/Z_u)$). Les ménages dont la valeur du ratio est inférieure à l'unité sont considérés pauvres. Les ménages restant sont considérés non pauvres. De par cette construction, le nouveau seuil de pauvreté serait égal à l'unité, et les indices de pauvreté s'expriment de la façon suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{\alpha} \left(1 - \frac{Y}{Z} \right)^{\alpha}$$

Cette assertion est corroborée par le fait que la valeur absolue des élasticités de la pauvreté est, généralement au fil du temps, supérieure en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce qui indique qu'une augmentation de 1% du revenu moyen réduira plus la pauvreté dans toutes ses formes au milieu urbain qu'au milieu rural. En d'autres termes, ceteris paribus, il faudrait plus de croissance économique pour réduire la pauvreté rurale que la pauvreté urbaine. En revanche, une décroissance économique serait plus génératrice de la pauvreté urbaine que la pauvreté rurale.

Par ailleurs, il est à noter la sensibilité de la pauvreté à la croissance parmi les plus pauvres dans la mesure où l'élasticité pauvreté croissance augmente lorsque les plus pauvres sont mieux pondérés ($\alpha=1,2$). Dans ce cas, on peut avancer que si la croissance économique est neutre à l'inégalité, elle pourrait profiter plus aux très pauvres qu'aux classes intermédiaires. Dans ces conditions, les économistes recommandent la mise en œuvre des politiques économiques et des programmes socioéconomiques qui sont de nature à favoriser une croissance économique qui maintienne et favorise la part des revenus des démunis.

Au niveau de l'ensemble du pays, la pauvreté est susceptible de décroître plus rapidement que le taux de croissance du niveau de vie dans la mesure où la valeur absolue de l'élasticité des indices de pauvreté par rapport à la dépense per capita est bel et bien supérieure à l'unité. Cependant, force est de constater que cette sensibilité n'a pas connu au fil du temps une évolution importante. Entre 1985 et 2001, elle est passée de -2,3 à -2,7 pour l'incidence de pauvreté, de -2,8 à -3,4 pour la profondeur de la pauvreté et de -3,0 à -3,7 pour la sévérité de pauvreté. Aussi, importe-t-il de signaler que les valeurs de ces élasticités se situent entre celles observées en milieu urbain et celles observées en milieu rural.

La comparaison des élasticités P_0 /croissance et P_0 /inégalité selon le seuils de pauvreté en 2001 montre une forte sensibilité de ces élasticités à la croissance parmi les plus pauvres, et ce aussi bien au milieu urbain qu'au milieu rural (Cf. graphiques 3.7 & 3.8). En effet, plus le seuil de pauvreté est bas, cas de l'ultra pauvreté, plus la valeur de l'élasticité tend à plus que doubler. Ces résultats suggèrent que l'ultra pauvreté peut baisser plus vite que le taux de croissance du bien-être, pourvu que ce dernier n'entraîne pas un accroissement de l'inégalité. En revanche, l'ultra pauvreté risque également d'augmenter si la croissance économique devient négative en termes réels.

Au cours de la période considérée 1985-2001, les élasticités de la pauvreté dans toutes ses formes (P_{α}) par rapport à l'inégalité sont plus que deux fois plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation traduit la plus grande sensibilité sociale des zones urbaines à l'égard de la variation de l'inégalité. D'emblée, elle indique que toute politique de réduction de la pauvreté axée sur la réduction des écarts de revenus aurait plus d'impact en milieu urbain qu'en milieu rural.

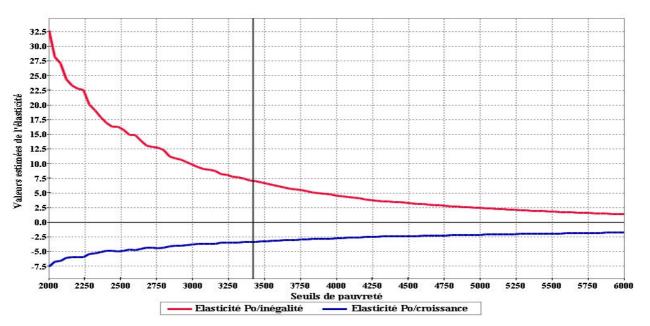
De surcroît, ces résultats montrent que les élasticités de la pauvreté (P_{α}) par rapport à la croissance et à l'inégalité sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rurale. Pareils constats mettent en évidence la fragilité sociale des zones urbaines à l'égard de

la croissance économique et de la variation de l'inégalité des revenus. En effet, une croissance négative en termes réels ou une augmentation de l'inégalité sont susceptibles d'affecter davantage la pauvreté urbaine que la pauvreté rurale. Aussi faut-il noter que, toutes choses égales par ailleurs, la réduction de la pauvreté rurale implique davantage de croissance économique que la réduction de la pauvreté urbaine.

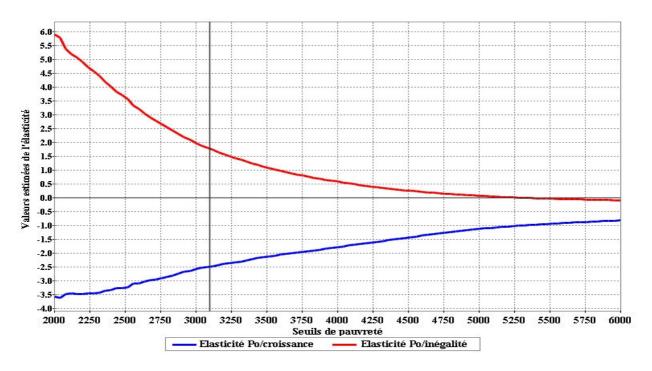
En outre, hormis l'incidence de pauvreté en milieu rural, les élasticités de la pauvreté par rapport à l'inégalité sont bien supérieures aux élasticités relatives aux dépenses per capita, notamment pour l'incidence de le pauvreté P_0 en milieu urbain et à l'échelle nationale, et pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté P_1 et P_2 à tous les niveaux urbain, rural et national. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 1% de l'indice de Gini entraîne une augmentation de l'incidence de la pauvreté urbaine de 4,1 % versus une réduction de -2,3% suite à une croissance économique de 1%. Ces proportions sont respectivement de 7,8% et -2,8% pour la profondeur de la pauvreté, et de 10,5% et -2,7% pour la sévérité de la pauvreté.

En mettant l'emphase sur les plus pauvres, les élasticités de l'incidence de pauvreté par rapport à l'inégalité tendent davantage à s'éloigner des élasticités relatives aux dépenses (Cf. graphiques 3.7 & 3.8). Cet état de choses montre combien les indices de pauvreté sont plus sensibles à la variation de l'inégalité qu'à la variation des dépenses, notamment pour les plus pauvres parmi les pauvres.

Graphique 3.7 : Sensibilité d'élasticité de l'incidence de pauvreté (P₀) par rapport à la croissance et à l'inégalité selon le seuil de pauvreté urbaine en 2001



Graphique 3.8 : Sensibilité d'élasticité de l'incidence de pauvreté (P₀) par rapport à la croissance et à l'inégalité selon le seuil de pauvreté rurale en 2001



Généralement, ces indices montrent qu'une augmentation de l'inégalité affecte négativement plus la pauvreté dans ses trois dimensions qu'une hausse du revenu moyen ou de la dépense moyenne. De ce fait, il est fort probable que si la croissance économique n'est pas accompagnée de mesures de stabilisation de l'inégalité, toute variation à la hausse de cette dernière entraînerait une déviation par rapport aux objectifs escomptés de la relance économique. En effet, les effets néfastes de l'inégalité pourraient se transformer en un facteur de blocage, susceptible d'engendrer une mauvaise pénétration de la croissance économique, et d'amoindrir son effet positif sur la réduction de la pauvreté. Sur ce point, pour paraphraser l'étude de Dollar & Kraay « Growth is good for the poor » parue en 2000 et abondamment citée depuis, on dirait que la croissance est bonne pour les pauvres mais l'inégalité leur est plus mauvaise.

À considérer le taux marginal proportionnel de substitution (TMPS) entre la croissance et l'inégalité, c'est-à-dire les pourcentages dans lesquels se fait la compensation entre l'effet de la croissance et celui de l'inégalité pour que la pauvreté n'augmente pas, trois constats éloquents méritent d'être soulevés.

Primo, en mettant l'emphase sur les plus pauvres parmi les pauvres, le TMPS augmente notablement. Pareil constat indique que pour endiguer une éventuelle dégradation de la pauvreté en termes de profondeur et de sévérité, suite à une augmentation de l'inégalité, il faudrait un effet compensatoire plus important de la croissance économique. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit tout simplement de l'incidence de la pauvreté. En outre, le fait que la compensation entre la croissance et l'inégalité s'accroît avec le coefficient de pondération α suppose in facto que

l'appréhension des liens entre croissance, inégalité et pauvreté dépend conséquemment de la forme de pauvreté considérée.

Deuzio, les TMPS des indices de pauvreté sont supérieurs à l'unité, hormis celui de l'incidence de pauvreté en milieu rural. Cette exception est due à la forte sensibilité des élasticités de l'incidence de la pauvreté rurale à la croissance économique. Dans ces conditions, étant donné que l'effet de la croissance économique domine celui de l'inégalité, il serait possible de miser uniquement sur la croissance économique comme solution pour réduire l'incidence de pauvreté dans les campagnes marocaines. En fait, bien que l'effet d'éviction de l'inégalité risque d'affaiblir l'impact positif de la croissance, il n'est pas en mesure d'engendrer une aggravation de la pauvreté.

Tertio, il n'est pas moins important de noter que les TMPS sont plus de deux fois plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural en raison notamment de la forte sensibilité de la pauvreté urbaine par rapport à la distribution du revenu moyen ou de la dépense moyenne. Aussi importe-t-il de signaler, au cours du temps, une certaine quasi-constance des TMPS par indice de pauvreté. Ce qui facilite tout exercice de prévision de l'évolution future de la pauvreté.

4.3.2. Perspectives de réduction de la pauvreté

Etant donné l'importance des coefficients d'élasticité entre la croissance économique et la pauvreté, un taux de croissance de la dépense moyenne per capita même limité pourrait se traduire par un effet significatif sur la réduction de la pauvreté dans ses trois dimensions, à condition que cette croissance soit neutre sur le plan de l'inégalité. Si la croissance est non neutre, le même taux de croissance peut donner lieu à une détérioration de la pauvreté, tout dépend du niveau de l'inégalité inhérent à cet accroissement du revenu ou de la dépense.

Pour mettre en évidence ce lien, deux simulations ont été établies pour analyser les résultats en matière de pauvreté selon des scénarios alternatifs de croissance. La première simulation est fondée sur l'hypothèse que la croissance est neutre sur le plan de l'inégalité. Quant à la deuxième, elle suppose que la croissance a un impact distributif non neutre, entraînant une augmentation de l'inégalité de 1%, mesurée par l'indice de Gini standard.

Chaque simulation est abordée selon trois scénarios : un « scénario bas » qui assume une faible croissance des dépenses per capita qui varie entre 1,0% et 1,5% ; un « scénario moyen » dans le cadre duquel la croissance varie entre 2,0% et 2,5% ; et un « scénario haut » destiné à capter les impacts des taux de croissance élevés, soit une variation de la croissance entre 3,0% et 3,5%. Ce type d'analyse permet de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté et de simuler l'impact des changements politiques (affectant la croissance et / ou la distribution) sur les niveaux de la pauvreté.

Tableau 3.8 : Simulation des impacts de croissance économique sur les formes de pauvretés selon des scénarios alternatifs

| Scénario | Croissance de la | Incide | nce de | pauvreté | Profond | deur de | pauvreté | Sévérité de pauvreté | | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|---------|-------------|----------|---------|--------------------|----------------------|--------|----------|
| de croissance | dépense per capita (% par an) | Urbain | Rural | National | Urbain | Rural | National | Urbain | Rural | National |
| | Hypothèse : croissance redistributive neutre ($\nabla G/G = 0\%$) | | | | | | | | | |
| Scénario | 1,0 | - 3,3 | - 2,5 | - 2,7 | - 4,1 | - 3,2 | - 3,4 | - 4,5 | - 3,5 | - 3,7 |
| bas | 1,5 | - 4,9 | - 3,7 | - 4,0 | - 6,1 | - 4,8 | - 5,1 | - 6,7 | - 5,2 | - 5,5 |
| Scénario | 2,0 | - 6,6 | - 5,0 | - 5,4 | - 8,2 | - 6,4 | - 6,8 | - 9,0 | - 7,0 | - 7,4 |
| moyen | 2,5 | - 8,2 | - 6,2 | - 6,7 | - 10,2 | - 8,0 | - 8,5 | - 11,2 | - 8,7 | - 9,25 |
| Scénario | 3,0 | - 9,9 | - 7,5 | - 8,1 | - 12,3 | - 9,6 | - 10,2 | - 13,5 | - 10,5 | - 11,1 |
| haut | 3,5 | - 11,5 | - 8,7 | - 9,4 | - 14,3 | - 11,2 | - 11,9 | - 15,7 | - 12,2 | - 12,9 |
| | Hypot | hèse : cr | oissanc | e redistrib | utive no | n neutr | e (κ G/G = | = 1%) | | |
| Scénario | 1,0 | + 3,7 | - 0,7 | + 1,4 | + 7,6 | + 0,8 | + 4,2 | + 11,2 | + 2,4 | + 6,8 |
| bas | 1,5 | + 2,0 | - 1,9 | + 0,05 | + 5,5 | - 0,8 | + 2,5 | + 8,9 | + 0,6 | +4,9 |
| Scénario | 2,0 | + 0,4 | - 3,2 | - 1,3 | + 3,5 | - 2,4 | + 0,8 | + 6,7 | - 1,1 | + 3,1 |
| moyen | 2,5 | - 1,2 | - 4,4 | - 2,6 | + 1,45 | - 4,0 | - 0,9 | + 4,4 | - 2,8 | + 1,2 |
| Scénario | 3,0 | - 2,9 | - 5,7 | - 4,0 | - 0,6 | - 5,6 | - 2,6 | + 2,2 | - 4,6 | - 0,6 |
| haut | 3,5 | - 4,5 | - 6,9 | - 5,3 | - 2,6 | - 7,2 | - 4,3 | - 0,05 | - 6,3 | - 2,4 |

Source: Données de base de l'ENCDM 2000/01.

Calculs effectués par l'auteur

Dans l'ensemble, les résultats montrent que dans un contexte de croissance non générateur de l'inégalité, l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté diminueraient plus rapidement que l'augmentation du taux de croissance économique. Dans le cas échéant, si la croissance est faible (1%), l'incidence de la pauvreté diminuerait annuellement à un taux de 3,3% au milieu urbain, 2,5% au milieu rural et 2,7% au niveau national. Par rapport à la profondeur de la pauvreté, ces proportions sont respectivement de 4,1%, 3,2% et 3,4%. De même, cette réduction reste prometteuse lorsqu'il s'agit de la sévérité de pauvreté, soit une diminution respective de 4,5%, 3,5% et 3,7%.

En se situant dans le cadres du scénario moyen (2,5%) à croissance redistributive neutre, le rythme de la baisse devient conséquent et se situerait à 8.2% par an dans les villes versus 6,2% dans les campagnes. Avec un taux annuel de croissance démographique respectivement de 2,1% et de 0,6% (RGPH, 2004), le nombre de pauvres diminuerait à un taux important de 6,3% au milieu urbain et de 5,6% au milieu rural. À l'échelle nationale, le rythme de baisse de la population pauvre serait de 5,4%. À titre illustratif, si la croissance de la dépense était annuellement au voisinage de 2,5%, entre 2001 et 2006, et sans effets inégalitaires, l'incidence de pauvreté se situerait à 10,9% à l'échelle nationale et le nombre de pauvre passerait de 4,46 millions en 2001 à environ 3,31 millions en 2006. Par milieu de résidence, ces estimations seraient de l'ordre de 5,0% et 0,9 millions en milieu urbain, et de 18,2% et 2,4 millions en milieu rural.

¹² Soit $\mathbf{r_q}$ le taux de croissance de pauvres ; \mathbf{r} le taux de croissance démographique ; et $\nabla P_\theta/P_\theta$ taux de variation de l'incidence de pauvreté, on peut montrer que $\mathbf{r_q} = \mathbf{r} + \nabla P_\theta/P_\theta + \mathbf{r}$. $\nabla P_\theta/P_\theta$

Dans le cadre du scénario haut (3,5%) à croissance redistributive neutre, l'incidence de pauvreté serait réduite 9,4% par an au niveau national. Ce rythme de baisse implique qu'en moins de 8 ans le nombre total de pauvres pourrait être réduit de moitié. D'emblée, la profondeur de la pauvreté tomberait à 11,9% par an et la sévérité de 12,9% par an. Un tel schéma de croissance serait prometteur en termes de réduction de la pauvreté dans ces trois dimensions.

Cependant, la violation de l'hypothèse fondant la première simulation montre que les perspectives de réduction de la pauvreté sont, dans l'ensemble, moins prometteuses. Ainsi, force est de constater que dans le cadre du scénario bas (1,0%) à croissance redistributive non neutre, l'incidence de pauvreté risquerait d'augmenter en milieu urbain (3,7%) et au niveau national (1,4%). Cette augmentation de la pauvreté serait plus ressentie au niveau de la profondeur de pauvreté, soit respectivement 7,6% et 4,2%, et au niveau de la sévérité de pauvreté, soit respectivement 11,2% et 6,8%.

Tels enseignements indiquent qu'une augmentation de l'inégalité de 1,0% implique non seulement une inhibition de l'effet escompté de la croissance économique mais également une augmentation de la pauvreté dans ces trois formes à l'échelle nationale et dans les villes. D'emblée se sont les plus pauvres parmi les pauvres qui seront le plus touchés.

Bien que cet effet pervers de l'inégalité ne se traduise pas par une augmentation de l'incidence de la pauvreté en milieu rural, il a contribué à l'augmentation de la profondeur (0,8%) et de la sévérité (2,4%) de pauvreté. Ces indices montrent encore une fois que l'effet d'éviction de l'inégalité affaiblit l'impact positif de la croissance, et peut même engendrer une aggravation de la pauvreté, s'il est plus important que l'effet de la croissance.

Ce n'est qu'à partir d'un taux de croissance supérieur ou égal à 2,5% que l'effet inégalité (1%) commence à s'estomper. Ce cas de figure concerne essentiellement l'incidence de pauvreté à tous les niveaux urbain, rural et national. Pour que cette baisse concerne les différentes formes de la pauvreté, il faudrait un taux de croissance des dépenses par habitant supérieur à 3%, c'est le cas du scénario haut dans le cadre duquel il est assumé un taux de croissance plus optimiste.

Eu égard à ces deux simulations, il s'avère que toute croissance du niveau moyen du revenu ou des dépenses n'entraîne pas nécessairement une réduction de la pauvreté. Pour s'assurer qu'une faible croissance ait des effets bénéfiques sur la réduction de la pauvreté, il est inéluctable de stabiliser l'inégalité. Dans une telle condition, tout effort de croissance permettrait de réduire les différentes formes de pauvreté à des taux importants. En revanche, si la croissance économique induit une croissance conjointe de l'inégalité, il est possible d'assister à une aggravation de la pauvreté dans toutes ses formes. Pour avoir un effet favorable sur la réduction de la pauvreté, la croissance des dépenses per capita doit avoir un taux au moins supérieur de deux fois à celui de l'inégalité.

Etant donné que cette analyse reste *ex ant* et sans mémoire dans la mesure où elle ne tient pas compte des interactions passées entre la pauvreté et les deux facteurs explicatifs croissance et inégalité, il s'avère pertinent de se référer à une analyse dynamique pour évaluer l'importance relative de la contribution de ces deux facteurs à l'évolution de la pauvreté. Procéder de cette façon permettrait de : (i) confirmer ou infirmer l'hypothèse de la croissance redistributive neutre ; et (ii) relativiser les résultats des impacts simulés des scénarios de croissance, et ce en révisant à la hausse ou à la baisse les élasticités pauvreté-croissance et/ou pauvreté-inégalité.

4.3.3. Résultats de la décomposition dynamique de la pauvreté : une analyse *ex post* de la relation pauvreté-inégalité-croissance

Avant de présenter les résultats, il convient d'abord d'exposer les ajustements effectués pour réaliser cet exercice de décomposition dynamique de la pauvreté. À l'instar de la comparaison de la pauvreté en termes de dominance stochastique, la décomposition de la variation de la pauvreté exige la neutralisation de l'effet de l'inflation moyennant notamment des indices de prix temporels et par zone de résidence dans le but de raisonner en termes réels. En outre, cette décomposition suppose une définition identique de la ligne de pauvreté en termes réels au cours de la période considérée. Ces deux précautions techniques sont de nature à mieux appréhender l'impact et la définition des politiques de lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, les déflateurs retenus ont été calculés sur la base des rapports des seuils de pauvreté par milieu de résidence et par période considérés. Tel choix se justifie aussi bien techniquement qu'économiquement. D'abord, après un ajustement des données sur les dépenses par l'indice du coût de la vie, il n'est garanti de retrouver les mêmes indices de pauvreté de l'année t en utilisant le seuil de pauvreté de l'année t+n, ou inversement, que si ce dernier s'obtient pas une simple mise à jour du seuil de pauvreté de l'année t via le même indice du coût de la vie appliqué sur les dépenses. Ce qui n'a jamais été le cas lors du calcul des seuils et indices de pauvreté au Maroc. Cette précision étant faite, les variations absolues des indices de pauvreté déduites de la décomposition dynamique de la pauvreté moyennant l'indice du coût de la vie ne correspondraient pas exactement à celles relevées par les enquêtes des années t et t+n.

En revanche, le fait de procéder par un déflateur « rapport des seuils de pauvreté » abouterait à des variations absolues des indices de pauvreté selon les méthodes de décomposition dynamique identiques à celles calculées à partir des résultats des enquêtes.

Ensuite, il importe de souligner que l'indice du coût de la vie est un indice qui reflète beaucoup plus la situation d'une couche sociale modeste et non pas la frange de la population pauvre. En effet, la structure de l'indice du coût de la vie couvre des produits et des services qui ne sont pas nécessairement consommés ou accessibles par la population pauvre. Enfin, il est à noter que l'indice du coût de la vie de 1985 a seulement été calculé pour le milieu urbain. Ces considérations portent donc à

considérer que l'ajustement des dépenses de consommation par l'indice du coût de la vie conduirait à introduire un biais ¹³ dans les résultats de la décomposition dynamique de la pauvreté dans toutes ses formes.

Les tableaux 3.9, 3.10 & 3.11 présentent les effets de la croissance et de l'inégalité en termes absolus sur la variation observée de la pauvreté sur une période donnée. Ces résultats obtenus, selon les méthodes dynamiques de Datt &Ravallion (1992) et de Shorrocks (1999), permettent d'analyser l'interaction et la configuration simultanées des influences de la croissance et de l'inégalité sur la pauvreté.

Comme il a été susmentionné, le contexte économique s'est particularisé entre 1985 et 1991 par une phase d'expansion économique. Parallèlement, la pauvreté dans toutes ses formes a baissé à tous les niveaux urbain, rural et national. Si l'on se tient à l'incidence de la pauvreté urbaine, force est de constater que la diminution de la pauvreté (-5,7 points de pourcentage) est due principalement à l'effet croissance.

En effet, si le seul facteur croissance avait joué - la distribution est restée constante -, cette baisse aurait été de 5,2 (4.5) points selon l'approche de Datt & Ravallion (Shorrocks). Bien que l'impact de l'inégalité demeure moins important que celui de la croissance, il est loin d'être négligeable. Il montre que la répartition des richesses a favorisé la population pauvre. En effet, si la dépense moyenne réelle était restée constante, le taux de pauvreté aurait chuté de 2 (1,2) points selon l'approche de Datt & Ravallion (Shorrocks).

En termes relatifs, selon l'approche de Shorrocks, 79% de la baisse observée de la part des pauvres dans les zones urbaines sont attribuables à la croissance des dépenses moyennes per capita, le changement dû à la baisse de l'inégalité en milieu urbain (Cf. chapitre II) intervient pour 21% de la baisse de l'incidence de la pauvreté dans ce milieu.

Les effets croissance et inégalité ont eu des effets similaires sur les autres formes de la pauvreté urbaine. Du point de vue de la profondeur de la pauvreté, ces contributions se situent, toujours selon l'approche de Shorrocks, respectivement à 70% et à 30%. Sur le plan de la sévérité de la pauvreté urbaine, 60% de la baisse observée s'expliquent par l'effet croissance et 40% échoit à l'effet inégalité. Ce qui montre bel et bien que la baisse de l'inégalité urbaine, entre 1985 et 1991, a profité beaucoup plus aux plus pauvres parmi les pauvres urbains.

¹³ D'après les calculs faits dans ce sens, ce biais se traduit par une surestimation de la variation des indices de pauvreté et, partant, par une surestimation des effets de croissance redistributive neutre et d'inégalité.

Tableau 3.9 : Décomposition de l'évolution des indices de pauvreté en milieu urbain selon les méthodes de Datt & Ravallion (1992) et de Shorrocks (1999)

Source : Données de base des ENCDM 1984/85 et 2000/01 et de l'ENNVM 1990/91

Calculs effectués par l'auteur

| Période | Variation | Effet o | eroissance | Effet in | négalité | Résidu | |
|-----------|-------------|---------------------|------------|-----------------------------|------------------|---------------------|-----------|
| renoue | de P_lpha | Datt & Ravallion | Shorrocks | Datt & Ravallion | Shorrocks | Datt & Ravallion | Shorrocks |
| | | | Incidence | de pauvreté (P | 0) | | |
| 1985-1991 | -5,7 | -5,2 | -4,5 | -2,0 | -1,2 | +1,4 | |
| 1991-2001 | 0 | +1,6 | +1,8 | -2,0 | -1,8 | +0,4 | |
| 1985-2001 | -5,7 | -3,5 | -3,5 | -2,3 | -2.3 | +0.12 | |
| | | | Profondeur | de pauvreté (l | P ₁) | | |
| 1985-1991 | -2,0 | -1,5 | -1.4 | -0,7 | -0,6 | +0,1 | |
| 1991-2001 | 0 | +0,6 | +0,5 | -0.4 | -0,5 | -0,1 | |
| 1985-2001 | -2,0 | -0,9 | -0,9 | -1,3 | -1,2 | +0,1 | |
| | | | Sévérité d | le pauvreté (P ₂ |) | | |
| 1985-1991 | -1,0 | -0,6 | -0,6 | -0,5 | -0,5 | 0,1 | |
| 1991-2001 | +0,02 | +0,2 | +0,18 | -0,1 | -0,16 | -0,06 | |
| 1985-2001 | -1,0 | -0,4 | -0,33 | -0,8 | -0,7 | +0,1 | |

Entre 1991 et 2001, l'effet croissance en milieu urbain est de signe positif. Il fait apparaître que l'incidence de la pauvreté aurait augmenté de 1,6 (1,8) points de pourcentage selon l'approche de Datte & Ravallion (Shorrocks) si la redistribution était restée inchangée. Autrement dit, sans les changements intervenus au niveau de l'inégalité sur la même période on aurait dû se retrouver avec une part des pauvres plus importante en 2001 qu'en 1991. En effet, si la dépense moyenne était restée constante, l'incidence da la pauvreté aurait chuté de 2 (1,8) points selon l'approche de Datte & Ravallion (Shorrocks).

Ces résultats sont corroborés par la baisse de l'inégalité urbaine, mesurée par l'indice de Gini généralisé ($\rho \ge 6$) et particulièrement par l'indice d'Atkinson ($\epsilon \ge 3$). En outre, la dominance stochastique au sens de Lorenz indique l'amélioration du niveau de vie du quintile inférieur de la distribution en milieu urbain (Cf. chapitre II). Cet impact positif de l'inégalité sur la réduction de la pauvreté reste également perceptible au niveau de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté urbaine qui sont deux indices plus sensibles à la répartition des richesses au sein de la population pauvre.

Par rapport à la variation de la pauvreté urbaine sur la période 1985-2001, la décomposition fait apparaître qu'à la fois la croissance et l'inégalité ont contribué à la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. Si l'on se limite dans un premier temps à l'incidence de la pauvreté urbaine, 61,4% de la baisse de la pauvreté (au sens

de Shorrocks) sont attribuables à la croissance si l'inégalité est restée constante. La baisse de l'inégalité urbaine sur la même période intervient pour 38,6% de la baisse de la part des pauvres si la dépense moyenne est restée constante.

Du point de vue de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté urbaine, ces proportions sont respectivement de 45% et 33% pour le facteur croissance et de 55% et 67% pour le facteur inégalité. Encore est-il que ces deux indices montrent leur forte sensibilité à la réduction de l'inégalité.

Ces différents indices ressortant de la décomposition de la pauvreté urbaine, confirment essentiellement la prédiction selon laquelle l'inégalité influence fortement la pauvreté urbaine. La réduction des inégalités contribuerait à la réduction de la pauvreté aussi bien dans un contexte de croissance positive ou de croissance négative : dans le premier cas, l'impact de l'inégalité renforce celui de la croissance, et dans le second cas, il le compense en atténuant l'accentuation de la pauvreté. En termes de politiques économiques, pareils constats supposent que pour réduire efficacement la pauvreté urbaine aussi bien dans un contexte de croissance positive ou de croissance négative, il serait essentiel d'assurer une meilleure redistribution des revenus.

En milieu rural, l'analyse des résultats met en évidence un autre schéma d'interaction entre la croissance et l'inégalité en termes de réduction de la pauvreté. Au cours de la période 1985-1991, 95,5% de la baisse de l'incidence de la pauvreté, au sens de Shorrocks, sont attribuables à la croissance de la dépense moyenne sans modification de la courbe de Lorenz. Le reste (4,5%) s'explique par le changement dans la répartition des richesses. Le facteur inégalité n'a donc pas provoqué une baisse importante de la pauvreté comme c'était le cas en milieu urbain. En termes de profondeur de la pauvreté, ces proportions sont respectivement de 75,0% et 25,0%. S'agissant de la sévérité de la pauvreté, ces indices se situent respectivement à 62,5% et 37,5%. Ce changement dans l'impact de l'inégalité montre que la redistribution des richesses en milieu rural aurait beaucoup réduit l'écart qui sépare les pauvres au seuil de pauvreté que de réduire le nombre de pauvres. Ce dernier objectif a essentiellement été l'affaire de croissance.

Entre 1991 et 2001, la faiblesse de la croissance a entraîné une augmentation de l'incidence de la pauvreté de 84,5% à redistribution neutre, et l'accentuation de l'inégalité intervient pour 15,5% de la recrudescence de la part des pauvres à dépense moyenne réelle constante. Ces proportions sont respectivement de 81,8% et 18,2% pour la profondeur de la pauvreté, et de 70% et 30% lorsqu'il s'agit de la sévérité de la pauvreté. Il ressort donc de ces indices que la dégradation de l'inégalité en milieu rural, telle qu'elle ressort de l'analyse de la dominance stochastique au second ordre (Cf. chapitre II), a contribué non seulement à accroître le nombres de pauvres en milieu rural, mais également à accroître l'écart entre le niveau de vie moyen des pauvres et le seuil de pauvreté. Pareil résultat traduit également le fait que ce sont les plus pauvres parmi les pauvres ruraux qui ont le plus pâti de l'accroissement des inégalités entre 1991 et 2001.

Tableau 3.10 : Décomposition de l'évolution des indices de pauvreté en milieu rural selon les méthodes de Datt & Ravallion (1992) et de Shorrocks (1999)

| Dániada | Variation | Effet o | croissance | Effet in | négalité | Résidu | | |
|-----------|-------------------------------------|---------------------|------------|-----------------------------|------------------|---------------------|-----------|--|
| Période | de $oldsymbol{P}_{oldsymbol{lpha}}$ | Datt & Ravallion | Shorrocks | Datt & Ravallion | Shorrocks | Datt & Ravallion | Shorrocks | |
| | | | Incidence | de pauvreté (P | 0) | | | |
| 1985-1991 | -8,8 | -8,0 | -8,4 | -0,1 | -0,4 | -0,7 | | |
| 1991-2001 | +7,1 | +5.6 | +6.0 | +0.6 | +1.1 | +0.9 | | |
| 1985-2001 | -1.7 | -2.0 | -2.2 | +0.7 | +0.5 | -0.5 | | |
| | 1 | • | Profondeur | de pauvreté (l | P ₁) | • | • | |
| 1985-1991 | -3.2 | -2.4 | -2.4 | -0.8 | -0.8 | +0.01 | | |
| 1991-2001 | +2.2 | +1.7 | +1.8 | +0.4 | +0.4 | +0.1 | | |
| 1985-2001 | -1.1 | -0.7 | -0.7 | -0.35 | -0.4 | -0.3 | | |
| | | | Sévérité d | le pauvreté (P ₂ |) | | | |
| 1985-1991 | -1.6 | -1.0 | -1.0 | -0.7 | -0.6 | +0.05 | | |
| 1991-2001 | +1.0 | +0.7 | +0.7 | +0.33 | +0.3 | +0.01 | | |
| 1985-2001 | -0.62 | -0.29 | -0.3 | -0.32 | -0.32 | -0.01 | | |

Source : Données de base des ENCDM 1984/85 et 2000/01 et de l'ENNVM 1990/91 Calculs effectués par l'auteur

Si l'on se focalise à présent sur la décomposition de la variation de la pauvreté rurale au cours de la période 1985-2001, le facteur croissance montre que si la modification de la dépense moyenne s'était opérée sans modification de la courbe de Lorenz, l'incidence de la pauvreté aurait chuté de 2 (2,2) points de pourcentage selon l'approche de Datte & Ravallion (Shorrocks). Étant donné que la baisse de la pauvreté n'a été que de 1,7 points, cela implique que le facteur inégalité, caractérisée par une baisse non significative entre 1985 et 2001, a provoqué une augmentation du taux de pauvreté de 0,7 (0,5) points selon l'approche de Datte & Ravallion (Shorrocks). En revanche, si l'on examine la profondeur et la sévérité de la pauvreté, ce résultat ne tient plus. En effet, la légère baisse de l'inégalité rurale a contribué à réduire la profondeur de la pauvreté, au sens de Shorrocks, de 36,4% et la sévérité de la pauvreté de 51,6%. En d'autre termes, ceteris paribus, la redistribution des richesses entre 1985 et 2001 aurait entraîné une légère augmentation du nombre de pauvres, mais aurait amélioré la situation des plus pauvres en réduisant l'écart qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté.

À l'échelle nationale, la réduction de l'incidence de la pauvreté était exclusivement due à l'amélioration de la croissance. Au cours des périodes 1985-1991 et 1985-2001, la phase d'expansion économique caractérisée par une augmentation des dépenses en termes réels a entraîné une baisse de la part des pauvres respectivement de 8,1 et 6,8 points de pourcentage selon l'approche de Datt & Ravallion. À dépense moyenne

constante en termes réels, la baisse de l'inégalité observée lorsque la population pauvre est mieux pondérée (Cf. chapitre II), n'aurait pas été suffisante pour faire décliner la part des pauvres. En revanche, elle a contribué à réduire l'écart qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté.

Tableau 3.11 : Décomposition de l'évolution des indices de pauvreté au niveau national selon les méthodes de Datt & Ravallion (1992) et de Shorrocks (1999)

Source: Données de base des ENCDM 1984/85 et 2000/01 et de l'ENNVM 1990/91

| D/ 1 1 | Variation | Effet o | croissance | Effet in | négalité | Résidu | | |
|-----------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|-----------|--|
| Période | de $m{P}_{m{lpha}}$ | Datt & Ravallion | Shorrocks Shorrocks | | Shorrocks | Datt & Ravallion | Shorrocks | |
| | | ı | Incidence | de pauvreté (P | 0) | | | |
| 1985-1991 | -7.9 | -8.1 | -8.2 | +0.3 | +0.3 | -0.1 | | |
| 1991-2001 | +2.2 | +2.0 | +1.8 | +0.6 | +0.4 | -0.4 | | |
| 1985-2001 | -5.7 | -6.8 | -7.1 | +1.8 | +1.4 | -0.7 | | |
| | ı | | Profondeur | de pauvreté (| P ₁) | | | |
| 1985-1991 | -2.8 | -2.4 | -2.4 | -0.3 | -0.4 | -0.1 | | |
| 1991-2001 | +0.8 | +0.45 | +0.5 | +0.3 | 0.3 | +0.1 | | |
| 1985-2001 | -2.1 | -2.0 | -2.1 | +0.1 | +0.01 | -0.2 | | |
| | | 1 | Sévérité d | le pauvreté (P ₂ |) | | | |
| 1985-1991 | -1.4 | -1.0 | -1.0 | -0.4 | -0.4 | -0.02 | | |
| 1991-2001 | +0.4 | +0.16 | +0.17 | +0.2 | +0.2 | +0.04 | | |
| 1985-2001 | -1.0 | -0.81 | -0.84 | -0.14 | -0.17 | -0.05 | | |

Calculs effectués par l'auteur

Entre 1991 et 2001, la décomposition de la pauvreté au sens de Shorrocks indique que 82% de l'augmentation de la pauvreté à l'échelle nationale sont attribuables à la faiblesse de la croissance des dépenses per capita, le reste (18%) incombe à l'augmentation de l'inégalité telle que indiquée par l'indice d'Atkinson (Cf. chapitre II). Ces proportions sont respectivement de 56% et 44% pour la profondeur de la pauvreté et de 43% et 57% pour la sévérité de la pauvreté. Ces indices montrent que la faible croissance a essentiellement contribué à la recrudescence du nombre de pauvres, et la mauvaise répartition à l'échelle nationale a contribué à accroître l'écart entre le niveau de vie moyen des pauvres et le seuil de pauvreté.

En somme, l'analyse de la décomposition dynamique de la pauvreté fait ressortir que les fruits de la croissance économique n'étaient pas diffusés selon le même schéma à l'ensemble de la population. En milieu urbain, en dépit de l'étroitesse de la croissance économique, la redistribution des richesses a contribué à l'amélioration de la situation des pauvres, et particulièrement des plus pauvres parmi les pauvres. De surcroît, cet effort de redistribution a permis d'endiguer la dégradation de la pauvreté due notamment à la faiblesse de la croissance. Dans les zones rurales, la population

demeure fortement sensible au recul du niveau de vie et seule une forte croissance est en mesure d'incliner la pauvreté dans toutes ses formes. Quant à l'amélioration de la répartition des richesses, elle n'a d'effets que sur les plus pauvres parmi les pauvres.

Au vu de ces résultats et en vue de les affiner, il serait pertinent de savoir si les fruits de la croissance économique sont bien répartis sur tous les groupes sociaux, et particulièrement les pauvres. Autrement dit, la croissance est-elle pro-pauvres?

V. La croissance est-elle pro-pauvres?

Si l'on se prend à la littérature sur le lien entre croissance inégalité et pauvreté (Cf. chapitre I), il apparaît clairement que la notion croissance pro-pauvres n'est pas d'apparition récente dans le mesure où elle ne véhicule pas des idées originales. Il est à rappeler qu'à travers cette littérature un consensus s'érige entre les économistes relevant des écoles différentes et avec des idéologies différentes, à savoir la croissance n'est pas suffisante pour réduire la pauvreté même s'elle accroît le niveau moyen des dépenses. Inversement, pour qu'une politique de réduction de la pauvreté soit pérenne, il est indubitable qu'elle soit accompagnée par une croissance économique soutenue. En mettant l'emphase sur ces deux spécificité du lien entre croissance et pauvreté, la notion croissance pro-pauvres est focalisée sur les déterminants de la pauvreté et la dynamique de sa réduction.

Deux approches prévalent actuellement pour dire si la croissance est pro-pauvres ou non : (i) la première, dite relative, considère que la croissance est pro-pauvres lorsque les plus pauvres bénéficient plus que les autres des fruits de la croissance. Elle doit donc se traduire par une réduction de l'inégalité des revenus en faveur des pauvres (Kakwani & Pernia, 2000) ; (ii) la seconde, dite absolue, considère comme propauvres une croissance qui se traduit par une réduction de l'incidence de la pauvreté (Ravallion & Chen, 2003). Cette approche est cohérente avec le premier objectif du millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 l'incidence de la pauvreté mesurée en termes de revenus inférieurs à un dollar par jour.

De par leur essence, ces deux approches restent critiquables. En effet, selon la première approche tout effort de réduction de la pauvreté suite à des performances économiques accompagnées d'une accentuation de l'inégalité, ne pourrait être considéré comme pro-pauvres. Quant à la seconde, elle ne tient pas compte de la spécificité de la croissance -inégalitaire ou non-, d'une part, et, d'autre part, elle ne soucie pas du sort des plus pauvres dans la mesure où elle met seulement en jeu l'incidence de la pauvreté.

Dans ce sens, plusieurs approches ont été proposées pour se prononcer sur la nature pro-pauvres de la croissance, dont notamment celles de Kakwani & Pernia (2000), Ravallion & Chen (2003) et Son (2004). La mise en œuvre de ces deux dernières approches a le mérite d'être indépendante du seuil de pauvreté. Par contre, l'opérationnalisation de l'approche de Kakwani & Pernia (2000) dépend du seuil de

pauvreté. À cet égard, le recours est fait à l'approche de Ravallion & Chen (2003) pour étudier la nature pro-pauvres de la croissance économique au Maroc.

5.1. La croissance pro-pauvres selon Ravallion & Chen (2003)

Pour savoir si la croissance est pro-pauvres ou non, Ravallion & Chen ont mis en œuvre une courbe d'incidence de croissance (CIC) qui fait correspondre à chaque quantile p son taux de croissance du niveau de vie.

Cette approche est fondée sur les propriétés de la courbe de Lorenz suivantes :

$$L(p) = \frac{1}{\mu} \int_{0}^{p} Q(r) dr \quad p \in [0,1] \quad \text{et} \quad L'(p) = \frac{Q(p)}{\mu} \quad avec \ Q(0) = 0$$

Il est à rappeler que $Q(p_j) = y_j = \max(y_j/F(y_j) \le p_j)$ représente le niveau de vie mesuré par la variable dépense per capita Y en dessous duquel on retrouve une proportion p de la population (Cf. chapitre II). Si l'on prend en compte la période d'investigation (t, t+n), le taux de croissance des dépenses au $p^{\text{ième}}$ quantile est donné par :

$$g_{t+n}(p) = \frac{Q_{t+n}(p) - Q_{t}(p)}{Q_{t}(p)}$$

Lorsque p varie de 0 à 1, g(p) affiche un tracé appelé CIC. Pour établir un lien entre g(p) et le taux de croissance global de la dépense moyenne entre t et t+n, on combine les deux expressions ci-dessus, soit :

 $g_{t+n}(p) = \frac{L'_{t+n}(p)}{L'_t(p)} (\gamma_{t+n} + 1) - 1$ où $\gamma_{t+n} = \frac{\mu_{t+n}}{\mu_t} - 1$ exprime le taux de croissance de la dépense moyenne en termes réels entre t et t+n.

Quatre cas particuliers peuvent être déduits de cette relation :

- \gt si l'inégalité est invariante -la courbe de Lorenz ne change pas-, $g_{t+n}(p) = \gamma_{t+n}$ quel que soit p. Dans ce cas la CIC est une droite indiquant que tous les quantiles ont évolué au même rythme que celui de la croissance et, partant, il n'est pas évident que la croissance a plus bénéficié aux pauvres qu'aux non pauvres ;
- $ightharpoonup ext{si}\,g_{t+n}(p) \ge \gamma_{t+n}$ pour tout p couvrant les pauvres, on conclut que $Q_{t+n}(p)/\mu_{t+n}$ s'accroît dans le temps. Ce qui montre que les bénéfices tirés par les pauvres de cette croissance économique sont proportionnellement plus importants que ceux obtenus par l'ensemble de la population 14. Dans pareille situation la croissance économique est sans ambiguïté pro-pauvres ;
- \triangleright Si la courbe représentant $g_{t+n}(p)$ est décroissante (croissante) pour tout p, alors l'inégalité diminue (augmente) pour toutes les mesures d'inégalité qui respectent le principe de transfert de Pigou-Dalton (Cf. chapitre II), et la croissance enregistrée est donc favorable (défavorable) pour les pauvres ;
- Si la CIC se situe au dessus de zéro $(g_{t+n}(p) \ge 0 \text{ pour tout } p)$, alors la distribution à la date t+n domine stochastiquement au premier ordre celle à la date t. Ce qui se traduit par une baisse de la pauvreté dans toutes ses formes et par une baisse de l'inégalité

61

 $^{^{14}} g_{t+n}(p) \ge \gamma_{t+n} \Leftrightarrow \frac{Q_{t+n}(p)}{Q_t(p)} \frac{\mu_t}{\mu_{t+n}} \ge 1 \Leftrightarrow \frac{Q_{t+n}(p)}{Q_t(p)} - 1 \ge \frac{\mu_{t+n}}{\mu_t} - 1$

globale. Inversement, si la CIC est au dessous de zéro, la croissance négative en termes réels se traduit à la fois par une accentuation de la pauvreté et par une répartition plus inégalitaire.

5.2. Présentation des résultats

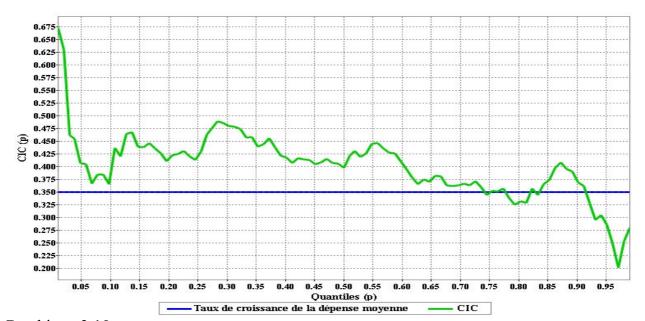
5.2.1. La nature pro-pauvres de la croissance en milieu urbain

Entre 1985 et 1991, s'il a été montré que la croissance redistributive neutre a diminué de la manière la plus forte la pauvreté urbaine, il importe également de souligner que cette croissance était pro-pauvres. En effet, force est de constater, même au delà du quantile couvrant la population pauvre, que la CIC est au dessus de la droite indiquant le taux de croissance global de la dépense moyenne en termes réels. Ce qui indique que les bénéfices tirés par les pauvres de cette croissance a augmenté à un rythme plus important que celui de la croissance de la dépense moyenne de toute la population. En outre, étant donné que la CIC est au dessus de zéro, cela confirme que la croissance économique s'est accompagnée par une réduction de la pauvreté dans la mesure où la distribution de 1991 domine celle de 1985.

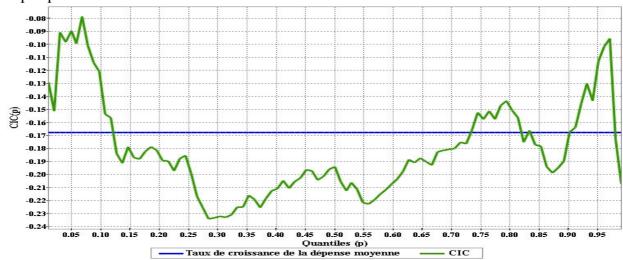
Au cours de la période 1991-2001, en dépit d'une croissance négative des dépenses en termes réels, force est de constater que les plus pauvres (environ le quantile 12%) ont enregistré un rythme de croissance des dépenses plus important que celui de la dépense moyenne. Ce qui montre que cette croissance négative de la dépense était moins grave pour cette catégorie sociale. Par ailleurs, il est important de noter que l'allure de la CIC est décroissante au niveau des trois premiers déciles de la répartition, y compris la population pauvre, alors qu'elle croissante pour le reste de la population. Tel constat est synonyme d'une réduction de l'inégalité au sein de la population pauvre. Il est fort probable que la combinaison de ces deux effets aurait stabilisé la pauvreté urbaine durant cette période.

Par rapport à la période 1985-2001, l'allure de la CIC est caractérisée par une décroissance pour les quantiles couvrant aussi bien les pauvres que les non pauvres. S'agissant de la population pauvre, la CIC est à la fois décroissante et au dessus de la droite indiquant le taux de croissance global de la dépense moyenne en termes réels. Ce qui montre que les gains tirés de la croissance sont proportionnellement plus importants pour les pauvres que l'ensemble de la population. Tous ces indices portent donc à considérer que la croissance économique au cours de cette période était sans doute pro-pauvres.

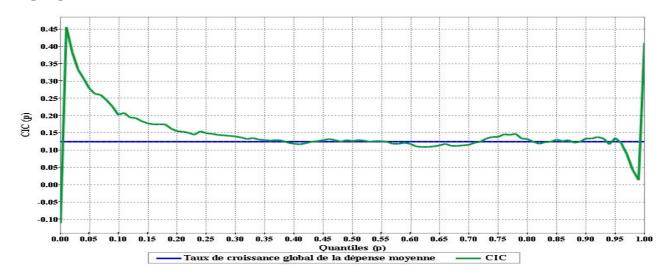
Graphique 3.9 : Courbe d'incidence de la croissance en milieu urbain entre 1985 et 1991



Graphique 3.10: Courbe d'incidence de la croissance en milieu urbain entre 1991 et 2001



Graphique 3.11: Courbe d'incidence de la croissance en milieu urbain entre 1985 et 2001



5.2.2. La nature pro-pauvres de la croissance en milieu rural

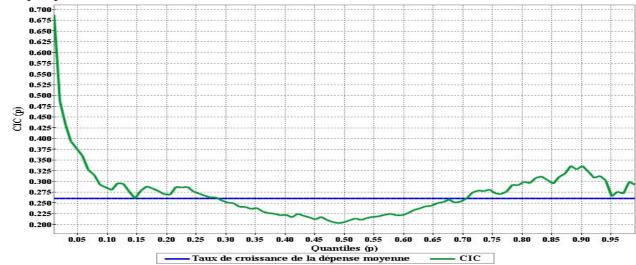
Entre 1985 et 1991, la CIC est à la fois décroissante et au dessus de la droite indiquant le taux de croissance global de la dépense pour tout quantile inférieur à 29%. Chose pouvant témoigner que les bénéfices tirés par les ruraux pauvres sont proportionnellement plus que ceux obtenus par le reste de la population rurale, et en particulier le segment de la population dont la dépense est comprise entre les quantiles 30% et 70%. Le taux de croissance des dépenses de cette catégorie sociale est inférieur à celui de la dépense de l'ensemble de la population. Aussi importe-t-il de noter que les trois déciles réalisant les dépenses les plus élevées ont amélioré leurs gains tirés de la croissance.

En outre, la CIC est partout positive, il y a donc une dominance stochastique au premier ordre de la distribution rurale de 1985 par celle de 1991. Ce qui corrobore la baisse de la pauvreté dans toutes ses formes. Tous ces indices portent donc à considérer que la croissance en termes réels au cours de cette période est sans ambiguïté pro-pauvres.

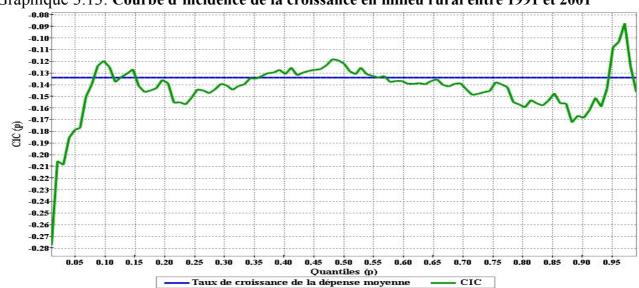
En revanche, entre 1991 et 2001, la CIC se situe au dessous de zéro pour tout quantile. D'emblée, elle est pratiquement au dessous de la droite de la croissance moyenne pour les quantiles couvrant les pauvres. Le premier constat porte à considérer que l'inégalité s'est dégradée, et, partant, la pauvreté s'est accentuée. Quant au deuxième constat, il montre que la croissance négative en termes réels s'est accompagnée par un recul des dépenses plus importantes pour la population pauvre que pour l'ensemble de la population. Tels enseignes expliquent sans équivoque la recrudescence de la pauvreté rurale au cours de cette période.

La CIC de la période 1985-2001 présente une similitude intéressante avec la CIC de la période 1985 et 1991. En effet, toutes les deux sont au dessus de zéro, convexes et se présentent en forme de U. De surcroît, la CIC entre 1985 et 2001 est décroissante et au dessus de la droite de la croissance de la dépense moyenne pour les quantiles inférieurs à 20%. Ces indices montrent bel et bien que la croissance au cours de cette période s'est accompagnée par une réduction de la pauvreté et par une baisse de l'inégalité au sein de la population pauvre. En somme, ces indices portent donc à considérer que la croissance était pro-pauvres en milieu rural au cours de la longue période 1985-2001.

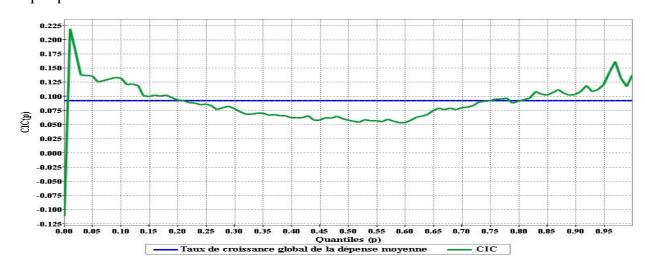
Graphique 3.12: Courbe d'incidence de la croissance en milieu rural entre 1985 et 1991



Graphique 3.13: Courbe d'incidence de la croissance en milieu rural entre 1991 et 2001



Graphique 3.14: Courbe d'incidence de la croissance en milieu rural entre 1985 et 2001



5.2.3. La nature pro-pauvres de la croissance au niveau national

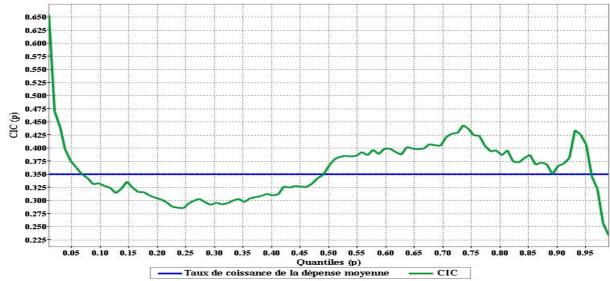
Les CIC des périodes 1985-1991 et 1985-2001 sont pratiquement similaires. Elles sont au dessus de zéro et décroissantes pour les percentiles couvrant la population pauvre et même au-delà. Ce qui montre à la fois une baisse de la pauvreté au cours de ces périodes et une réduction de l'inégalité au sein des pauvres. En outre, elles révèlent que parmi la population pauvre seulement les quantiles inférieurs à 7% qui ont enregistré une amélioration de leur part de dépense en comparaison avec la croissance de la dépense moyenne de l'ensemble de la population. Pareils constats permettent de considérer que la croissance a contribué à la réduction de la pauvreté aussi bien à travers la réduction de l'inégalité au sein de la population pauvre qu'à travers l'amélioration des gains tirés de la croissance par les plus pauvres. Dans ces conditions, il serait ambigu de qualifier la croissance de pro-pauvres.

Entre 1991 et 2001, la CIC est au dessous de zéro, il y a donc une dominance stochastique en termes de pauvreté de la distribution de 2001 par celle de 1991. Ce qui implique sans équivoque une augmentation de la pauvreté au cours de cette période. Cependant, il est important de noter qu'en dépit d'une croissance négative des dépenses en termes réels, la population pauvre a connu un rythme de croissance des dépenses plus important que celui de la dépense moyenne, ce qui a certainement soulagé l'aggravation de la pauvreté.

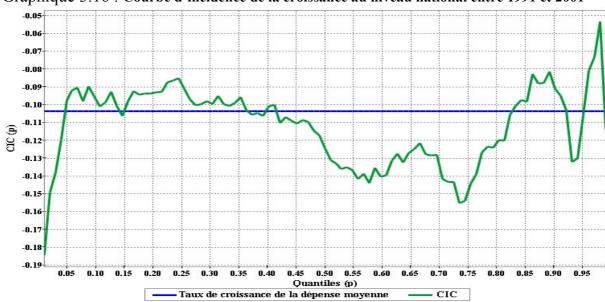
Partant de ces indices et des implications qu'ils sous-tendent, il est possible de se faire une idée ne serait-ce qu'approximative sur la nature de la croissance prévalant dans les années passées. Grosso modo, la croissance observée au cours des périodes 1985-1991 et 1985-2001 a notablement amélioré la situation de la population pauvre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En d'autres termes, les bénéfices tirés de la croissance par les pauvres croissaient à un rythme plus élevé que celui de croissance de la dépense moyenne de toute la population. Pareil constat reste équivoque à l'échelle nationale. Cette exception montre bel et bien que les liens établis entre la croissance et la pauvreté par milieu de résidence ne peuvent être projetés sur le plan national.

Par rapport à la croissance négative en termes réels entre 1991 et 2001, elle a fortement contribué à la recrudescence de la pauvreté mais sans que les dépenses des pauvres ne dégringolent de façon disproportionnée. Les classes de dépenses qui ont le plus subi l'impact de cette croissance négative sont le deuxième décile en milieu urbain, le premier décile en milieu rural et les plus pauvres parmi les pauvres (quantile inférieur pratiquement à 7%) au niveau national.

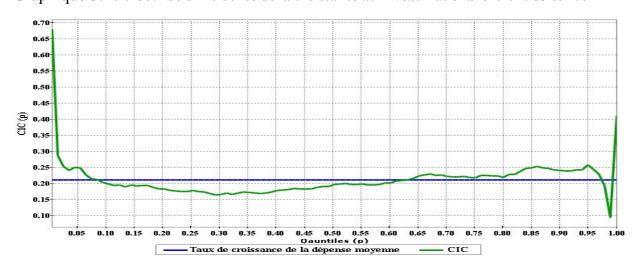
Graphique 3.15 : Courbe d'incidence de la croissance au niveau national entre 1985 et 1991



Graphique 3.16 : Courbe d'incidence de la croissance au niveau national entre 1991 et 2001



Graphique 3.17 : Courbe d'incidence de la croissance au niveau national entre 1985 et 2001



VI. Réduction de la pauvreté : quelques éléments de politiques

S'il est certain que la croissance économique et la réduction de l'inégalités sont nécessaires pour une réduction constante et pérenne de la pauvreté, il est également important pour des objectifs de politiques d'évaluer ex-ante l'impact sur la pauvreté de certaines réformes des interventions publiques dans le but de mieux les orienter à prendre en considération la situation de la population pauvre. Aussi importe-t-il d'identifier les poches de pauvreté à prioriser en matière de réduction de la pauvreté dans lesquelles la dépense publique contribuera le plus à diminuer l'ensemble de la pauvreté à travers une utilisation efficiente des fonds publics.

À cet égard, deux approches seront utilisées. La première s'évertuera d'évaluer la contribution de certains biens et services de consommation à la pauvreté et de simuler l'impact de la variation marginale de leurs prix sur la pauvreté. Quant à la deuxième approche, elle cherche à cibler les zones géographiques ou les groupes socioéconomiques susceptibles de contribuer le plus à la réduction de la pauvreté à travers deux options du transfert : ciblage par le biais d'un transfert à montant constant ; et ciblage neutre à l'inégalité.

6.1. Décomposition de la pauvreté par type de consommation et changement du prix

Le but de cette analyse est de déceler les types de consommations qui contribuent le plus à la réduction de la pauvreté et simuler l'impact d'une augmentation (diminution) éventuelle de leurs prix sur la recrudescence (atténuation) de la pauvreté dans toutes ses formes. Pour ce faire, le recours est fait à l'approche de décomposition proposée par Shorrocks (1999) moyennant la valeur de Shapley¹⁵. Cette approche consiste à estimer l'effet marginal sur la pauvreté de l'élimination de chaque composante de consommation dans une conséquence donnée d'élimination. En répétant l'opération pour toutes les séquences possibles d'élimination, on calcule pour chaque type de consommation la moyenne de ses effets marginaux. Cette moyenne mesure la contribution de chaque type de consommation considéré à la réduction de la pauvreté, ce qui donne une décomposition additive de la réduction de la pauvreté en m contributions, avec m est le nombre de postes budgétaires.

Par rapport aux changements des prix des biens et services de consommation, il importe de signaler quelques mécanismes à travers lesquels la distribution du niveau de vie et la pauvreté s'en trouvent influencés. En effet, en maintenant des tarifs élevés à l'importation ou en n'implantant pas de système de réglementation pour favoriser la compétition, les pouvoirs publics peuvent protéger les producteurs nationaux mais en maintenant le niveau des prix domestiques élevé. Telle situation nuira du même coup aux consommateurs, en particuliers les consommateurs défavorisés, en raison des prix à la consommation élevés. L'augmentation des prix peut provenir également d'un choc externe ou macroéconomique, ou via l'emploi des impôts indirects et des taxes pour augmenter les recettes fiscales. Ce qui ne manquerait pas d'affecter la distribution du bien-être et de la pauvreté. Les subventions des prix sur l'alimentaire, l'énergie, le

¹⁵ Pour une présentation détaillée voir Moulin (1988), Shorrocks (1999), Araar (2003) et Duclos & Araar (2006).

transport, la santé, constituent également un levier important pour agir sur l'état de la pauvreté (Duclos & Araar, 2006).

L'impact d'un changement marginal du prix du bien c sur les indices de pauvreté P_{α} est donné par l'expression suivante¹⁶:

$$\frac{\partial P(z,\alpha)}{\partial p_c} = \begin{cases} X_c(Z,p)f(Z) & si \ \alpha = 0 \\ \frac{\alpha}{Z^{\alpha}} \int_0^z X_c(Y,p)(Z-Y)^{\alpha-1} dF(y) & si \ \alpha \ge 1 \end{cases}$$

où f(Z) est la densité de la dépense de consommation au seuil de pauvreté Z; X_c est la consommation du bien c au prix p_c ; et p est le vecteur des prix de référence.

Cette expression montre que l'impact d'un changement marginal du prix du bien c dépend de α et Z. Lorsque $\alpha=0$, cet impact dépend uniquement de la consommation de la catégorie de la population réalisant une dépense per capita égale à Z. Ce qui indique que l'effet d'une hausse marginale du prix p_c sur l'incidence de la pauvreté sera grand si la population au voisinage de Z, qu'elle soit pauvre ou non, est importante et/ou s'elle consomme beaucoup du bien c. Si $\alpha=1$, cet impact donne la contribution absolue à la consommation totale du bien c par la population pauvre. Pour $\alpha \geq 2$, il s'agit du même raisonnement, mais avec un poids plus important attribué aux plus pauvres.

6.2. L'impact du ciblage sur la pauvreté

Pour mieux rentabiliser les interventions publiques dans le domaine de la pauvreté, un travail préalable d'impact est indispensable afin de mieux orienter et cadrer les dépenses publiques, surtout dans un contexte économique marqué de plus en plus par le retrait de l'Etat providence. À cet égard deux approches sont préconisées : ciblage à transfert constant et ciblage neutre à l'inégalité.

6.2.1. Ciblage à transfert constant

Cette approche consiste à transférer un montant constant des dépenses publiques aux membres de groupes socioéconomiques spécifiques et à savoir dans quels groupes les fonds dépensés contribueront le plus à diminuer la pauvreté totale. Pour identifier les groupes prioritaires sur lesquels devrait porter l'action publique, il importe de mesurer dans un premier temps l'impact marginal d'un transfert constant, puis classer les différents groupes socioéconomiques par ordre d'importance de cet impact.

Suite à un transfert à montant constant égal $\delta(k)$ à chaque membre d'un groupe k, les indices de pauvreté du groupe k s'écrivent comme suit :

¹⁶ La démonstration détaillée est donnée par Duclos & Araar (2006)

$$P_{\alpha}(k,z) = \int_{0}^{1} \max(z - Q(k, p, z) - \delta(k), 0)^{\alpha} dp$$

où Q(k,p,z) est le niveau de dépense atteint par le quantile p.

Le coût per capita si le gouvernement accorde un montant égal à $\delta(k)$ à chaque membre d'un groupe k est égal à : $C = \sum_{k=1}^{m} \phi_k . \delta(k)$ où ϕ_k est la proportion d'individus

du groupe k dans la population totale. Selon Duclos & Araar (2006), la réduction marginale de la pauvreté par unité monétaire dépensée (un dirham) per capita s'exprime comme suit :

$$\frac{\partial P_{\alpha} / \partial \delta(k)}{\partial C / \partial \delta(k)} = \begin{cases} -\alpha P(k, z, \alpha - 1) & \text{si } \alpha \ge 1 \\ -f(k, z) & \text{si } \alpha = 0 \end{cases}$$

où f(k,z) est la densité de dépense du groupe cible au seuil de pauvreté.

Pour réduire P_{α} le plus possible, il faut donc cibler les groupes pour lesquels la réduction marginale de la pauvreté est la plus élevée. Trois options se présentent : (i) pour réduire l'incidence de la pauvreté, les interventions publiques doivent cibler les groupes dont la proportion d'individus est la plus concentrée autour du seuil de pauvreté, et ce sans tenir compte de la pauvreté existant sous ce seuil; (ii) pour réduire la profondeur de la pauvreté, il serait question de prioriser les groupes pour lesquels l'incidence de la pauvreté a la plus grande valeur; (iii) pour endiguer la sévérité de la pauvreté, le ciblage doit concerner les groupes pour lesquels la profondeur de la pauvreté est la plus élevée.

6.2.2. Ciblage neutre à l'inégalité

Au lieu de considérer l'impact marginal d'un transfert constant, cette approche consiste à mesure l'impact marginal d'un transfert proportionnel au revenu Q(k,p,z) de chaque membre d'un groupe k sur l'indice de pauvreté. Désignons ce transfert par $\lambda(k)$, les indices $P_a(k,z)$ deviennent suite d'un tel transfert :

$$P_{\alpha}(k,z) = \int_{0}^{1} \max(z - Q(k, p, z) \lambda(k))^{\alpha} dp$$

Quant au coût per capita du transfert proportionnel au revenu à chaque membre d'un groupe de ménages, assumé par le gouvernement, il est donné par :

$$C = \sum_{k=1}^{m} \phi(k) \mu(k) \lambda(k)$$

Où $\mu(k)$ est le revenu moyen ou la dépense moyenne du groupe de ménages k.

Dans ces conditions, la réduction marginale de la pauvreté par unité monétaire de dépenses gouvernementales (1 dirham) est exprimée selon Duclos & Araar (2006) comme suit :

$$\frac{\partial P_{\alpha} / \partial \lambda(k)}{\partial C / \partial \lambda(k)} = \begin{cases} -\alpha \frac{P(k, z, \alpha) - z \cdot P(k, z, \alpha - 1)}{\mu_k} & si \quad \alpha \ge 1 \\ -\frac{z \cdot f(k, z)}{\mu_k} & si \quad \alpha = 0 \end{cases}$$

De par ces deux équations, il ressort que si la politique anti-pauvreté de transfert proportionnel au revenu est de réduire l'incidence de la pauvreté, il est nécessaire de cibler les groupes dont les individus sont concentrés autour du seuil de pauvreté, et ceux dont la dépense moyenne est faible. Pour réduire la profondeur et la sévérité de la pauvreté, le ciblage doit concerner les groupes pour lesquels la réduction marginale en valeur absolue est la plus élevée. Ces indications renforcent celles relevées par l'approche du transfert à montant constant.

6.3. Présentation des résultats

6.3.1. Décomposition de la pauvreté par type de consommation et effet prix

La décomposition de la pauvreté selon la nature des dépenses de consommation fait ressortir que, quel que soit le milieu de résidence, les dépenses alimentaires contribuent grandement à la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. En effet, la contribution relative de ce poste budgétaire à la diminution des différents indices de pauvreté est toujours supérieure à celle afférente aux autres types de consommation. Cet impact de l'alimentaire sur la baisse de la pauvreté est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette particularité peut se justifier par la part importante des dépenses consacrée par la population rurale à l'alimentaire, soit près de la moitié (49,9%) de leurs budgets.

En milieu urbain, force est de constater que la suprématie de l'alimentaire dans la réduction de la pauvreté n'est observée qu'au niveau de l'incidence de la pauvreté. Par rapport à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté, se sont les dépenses non alimentaires qui contribuent le plus à la baisse de la pauvreté. Telle exception peut se justifier notamment par le changement dans la structure de consommation des ménages citadins. En effet, la part des dépenses consacrées par les ménages urbains à l'alimentaire ne représente que 40,0% en 2001 au moment où cette proportion atteint près de 50,0% pour leurs homologues ruraux.

Les dépenses afférentes à l'habitation méritent une attention particulière parmi toutes les dépenses non alimentaires. La contribution relative de ce poste budgétaire à la réduction de la pauvreté est largement supérieure à celle des autres dépenses non alimentaires. Pareil constat concerne aussi bien le milieu urbain que le milieu rural en raison notamment de la part importante des dépenses consacrées par les ménages à l'habitation. En effet, le coefficient budgétaire de l'habitation n'a cessé d'augmenter au fil du temps en passant de 18,5% en 1991 à 22,6% en 2001 pour les ménages citadins et de 15,4% à 21,0% pour les ménages ruraux.

Tableau 3.12 : Décomposition de la pauvreté selon la nature des dépense de consommation et simulation de l'impact d'une augmentation marginale

des prix sur la pauvreté. Cas du milieu urbain

| Source de dépenses | | ıtion à la r pauvreté (| | Impact d'une augmentation marginale des prix (1%) sur la pauvreté (en points de pourcentage) | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|
| | P_{θ} | P_1 | P_2 | P_{θ} | $\hat{P_1}$ | P_2 |
| Alimentation | 51,2 | 41,2 | 35,7 | 0,14 | 0,032 | 0,011 |
| Habillement | 3,6 | 5,2 | 6,2 | 0,01 | 0,002 | 0,0005 |
| Habitation | 23,3 | 25,8 | 26,0 | 0,09 | 0,017 | 0,006 |
| Equipement ménager | 2,7 | 3,9 | 4,9 | 0,01 | 0,002 | 0,0005 |
| Soins médicaux | 6,8 | 8,7 | 10,1 | 0,02 | 0,004 | 0,0014 |
| Transport et communication | 5,0 | 6,5 | 7,5 | 0,01 | 0,001 | 0,0004 |
| Loisirs, cultures et enseignement et autres sources de dépenses | 7,5 | 8,7 | 9,6 | 0,01 | 0,003 | 0,001 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 0,29 | 0,06 | 0,02 |

Source : Données de base de l'ENCDM 2000/01. Calculs effectués par l'auteur

Tableau 3.13 : Décomposition de la pauvreté selon la nature des dépense de consommation et simulation de l'impact d'une augmentation marginale

des prix sur la pauvreté. Cas du milieu rural

| des prix sur la pauvrete. Cas du mineu rurai | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--|--|--|
| Source de dépenses | | tion à la réc la pauvreté | | Impact d'une augmentation marginale des prix (1%) sur la pauvreté (en points de pourcentage) | | | | | |
| | P_{θ} | P_1 | P_2 | P_{θ} | P_1 | P_2 | | | |
| Alimentation | 60,9 | 55,0 | 48,9 | 0,37 | 0,11 | 0,045 | | | |
| Habillement | 3,4 | 4,1 | 5,0 | 0,02 | 0,01 | 0,002 | | | |
| Habitation | 19,2 | 21,5 | 23,6 | 0,14 | 0,05 | 0,018 | | | |
| Equipement ménager | 2,9 | 3,6 | 4,5 | 0,02 | 0,01 | 0,002 | | | |
| Soins médicaux | 4,5 | 5,1 | 5,9 | 0,03 | 0,01 | 0,003 | | | |
| Transport et communication | 4,0 | 4,6 | 5,4 | 0,02 | 0,01 | 0,002 | | | |
| Loisirs, cultures et enseignement et autres sources de dépenses | 5,2 | 5,9 | 6,7 | 0,03 | 0,01 | 0,004 | | | |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 0,63 | 0,20 | 0,08 | | | |

Source : Données de base de l'ENCDM 2000/01. Calculs effectués par l'auteur

De ces premiers résultats, il ressort que les dépenses de l'alimentaire et de l'habitation contribuent le plus à la réduction de la pauvreté, d'où leur importance dans l'atteinte d'un cadre de vie décente qui favorise la sortie de la pauvreté. Pour des objectifs de politiques économiques et sociales, tels enseignements indiquent qu'il est essentiel d'éluder toute dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs en termes de l'alimentation et de l'habitation, particulièrement pour les franges de la population défavorables, dont le niveau de consommation dépend fortement du niveau des prix pratiqués.

En effet, l'analyse des simulations de l'impact à la marge d'une augmentation de 1% des prix de l'alimentaire montre une répercussion négative sur la pauvreté. Ainsi, l'incidence de la pauvreté augmente de 0,14 points de pourcentage en milieu urbain et de 0,37 points de pourcentage en milieu rural. De par leur importance, ces deux indices montrent que toute augmentation de la pauvreté suite à une augmentation générale des prix de tous les biens et services de consommation de 1%, découlerait essentiellement de la cherté de l'alimentaire. Ce qui constitue une contribution de près de 48% à la hausse de la pauvreté en milieu urbain et de près de 58% en milieu rural.

L'augmentation des prix de l'habitation de 1% entraînerait également une hausse importante de la pauvreté, soit une augmentation de la part des pauvres de 0,09 points de pourcentage en milieu urbain et de 0,14 points de pourcentage en milieu rural. Ce qui constitue la plus grande augmentation de l'incidence de la pauvreté suite à une augmentation de 1% de tous les produits non alimentaires. En outre, force est de constater que l'impact d'une augmentation des prix sur la pauvreté dans toutes ses formes est beaucoup plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Tel constat notifie la forte sensibilité de la pauvreté rurale à la variation des prix.

D'emblée, il importe de souligner qu'une augmentation générale des prix de 1% entraînerait dans les villes une augmentation de la part des pauvres de 0,29 points de pourcentage, la profondeur de la pauvreté de 0,06 points de pourcentage et la sévérité de la pauvreté de 0,02 points de pourcentage. En milieu rural, cette augmentation est beaucoup plus importante, soit respectivement 0,63, 0,20 et 0,08 points de pourcentage.

De ces premiers résultats bien qu'ils restent d'ordre général, il ressort qu'il serait fondamental en matière de lutte contre la pauvreté de focaliser l'intervention sur deux types de consommation qui déterminent fortement l'essor de la pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, à savoir l'alimentaire et l'habitation. De par leurs poids budgétaires, ces deux groupes de consommation contribuent plus à la réduction de la pauvreté que les autres types de consommation. À considérer ces liens, il ne fait pas de doute que la maîtrise des prix de ces produits de consommation constituerait un levier important pour lutter contre la pauvreté dans toutes ses formes.

6.3.2. Populations cibles à prioriser par les interventions publiques

En matière de ciblage, l'analyse consiste à apprécier l'impact d'un transfert constant ou proportionnel du gouvernement sur le bien-être des ménages en vue de retenir les zones géographiques sur qui les dépenses publiques entraîneraient le plus une réduction de la pauvreté au niveau national.

Pour identifier les zones géographiques prioritaires sur lesquels devrait porter l'action publique, il importe de mesurer dans un premier temps l'impact marginal d'un transfert constant ou proportionnel par milieu de résidence. Ainsi, force est de constater que quel que soit le type de transfert considéré, constant ou proportionnel, le milieu rural présente l'impact marginal le plus élevé sur la réduction de la pauvreté en

termes d'incidence, de profondeur et de sévérité. Ce résultat s'explique probablement par la dimension rurale de la pauvreté au Maroc en raison de la part importante des pauvres résidant en milieu rural.

Tableau 3.14 : Indices de ciblages de la population pauvre par milieu de résidence (pour 100 DH). Impacts marginaux des transferts constant et proportionnel

| Milieu de résidence | Ciblage à | transfert ((en %) | constant | Ciblage neutre à l'inégalité (en %) | | |
|---------------------|--------------|-----------------------|----------|-------------------------------------|--------|--------|
| | P_{θ} | P_1 | P_2 | P_{θ} | P_1 | P_2 |
| Urbain | -0,385 | -0,117 | -0,049 | -0,242 | -0,057 | -0,020 |
| Rural | -0,818 | -0,324 | -0,154 | -1,087 | -0,328 | -0,130 |

Source : Données de base de l'ENCDM 2000/01. Calculs effectués par l'auteur

Ainsi, les indices de ciblage indiquent que l'orientation des fonds publics vers la zone où les ménages contribuent plus à la pauvreté se traduira par une réduction importante du niveau global de la pauvreté. Aussi importe-t-il de préciser qu'en termes d'impact sur la réduction de l'incidence de la pauvreté, le transfert proportionnel est plus efficace que le transfert constant. Inversement, si le but recherché est de réduire la profondeur et la sévérité de la pauvreté, l'impact du transfert constant est plus important que celui du transfert proportionnel. Il convient également de souligner qu'en termes de réduction de la pauvreté urbaine dans toutes ses formes, les indices de ciblage montrent que l'impact du transfert constant est plus important que celui du transfert proportionnel.

Dans un second temps, si la zone régionale détermine le groupe social sur lequel devrait porter l'intervention publique, les indices de ciblage indiquent que le transfert proportionnel est plus important que le transfert constant tant dans les zones régionales rurales que dans celles urbaines. En outre, quel que soit le mode du transfert, les ménages ruraux de chaque zone régionale présentent l'impact marginal le plus important sur la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. Ce qui corrobore les résultats de ciblage par milieu de résidence.

En se référant aux indices de ciblage neutre à l'inégalité consignés dans les tableaux 3.14 & 3.15, les zones régionales rurales à prioriser par les interventions publiques, et ce quel que soit la forme de la pauvreté, sont celles qui affichent l'impact marginal le plus important en termes de réduction de la pauvreté. Il s'agit, par ordre de priorité, des zones rurales des régions : (i) Meknès-Tafilalet ; (ii) Gharb-Chrarda-Beni-Hssen ; (iii) Marrakech-Tensift-Al Haouz ; (iv) Fès-Boulemane ; (v) Souss-Mass-Draa ; (vi) Doukala-Abda, (vii) Oriental, etc.

S'agissant des résultats du transfert constant en termes de réduction de l'incidence de la pauvreté, le classement des zones régionales rurales se présente par ordre de priorité comme suit : (i) Marrakech-Tensift-Al Haouz; (ii) Souss-Massa-Draa ; (iii) Gharb-Chrarda-Beni-Hssen ; (iv) Meknès-Tafilalet Fès-Boulemane ; (v) Taza-Al Hoceima-

Taounate ; (vi) Doukala-Abda, (vii) Tanger-Tétouan, etc. Tel classement diffère de celui établit par le transfert proportionnel, d'une part, et, d'autre part, se modifie selon la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Tableau 3.15 : Indices de ciblages de la population pauvre par région (pour 100 DH) Impacts marginaux des transferts constant et proportionnel. Cas du milieu rural

| Zone régionale rurale | Ciblage | à transfert (en %) | constant | Ciblage neutre à l'inégalité (en %) | | |
|------------------------------|--------------|-----------------------|----------|-------------------------------------|--------|--------|
| _ | P_{θ} | P_1 | P_2 | P_{θ} | P_1 | P_2 |
| Régions du Sud ¹⁷ | -0,021 | -0,008 | -0,004 | -1,002 | -0,261 | -0,113 |
| Souss-Massa-Draa | -0,288 | -0,132 | -0,068 | -1,216 | -0,412 | -0,176 |
| Gharb-Chrarda-Beni-Hssen | -0,218 | -0,091 | -0,038 | -1,762 | -0,578 | -0,206 |
| Chaouia-Ouardigha | -0,121 | -0,042 | -0,017 | -1,054 | -0,293 | -0,110 |
| Marrakech-Tensift-Al Haouz | -0,330 | -0,126 | -0,055 | -1,558 | -0,465 | -0,172 |
| Oriental | -0,102 | -0,049 | -0,029 | -1,064 | -0,355 | -0,170 |
| Grand Casablanca | -0,006 | 0,000 | 0,000 | -0,149 | -0,005 | -0,003 |
| Rabat-Salé-Zemmour-Zaer | -0,055 | -0,018 | -0,006 | -0,958 | -0,267 | -0,071 |
| Doukala-Abda | -0,171 | -0,059 | -0,027 | -1,113 | -0,297 | -0,116 |
| Tadla-Azilal | -0,131 | -0,035 | -0,012 | -1,001 | -0,219 | -0,067 |
| Meknès-Tafilalet | -0,196 | -0,108 | -0,067 | -1,851 | -0,705 | -0,361 |
| Fès-Boulemane | -0,066 | -0,025 | -0,011 | -1,362 | -0,415 | -0,141 |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | -0,184 | -0,066 | -0,029 | -0,850 | -0,235 | -0,092 |
| Tanger-Tétouan | -0,150 | -0,052 | -0,021 | -1,004 | -0,279 | -0,095 |

Source : Données de base de l'ENCDM 2000/01. Calculs effectués par l'auteur

Par rapport aux zones régionales urbaines, les deux formes de transfert aboutissent à des résultats différents en termes d'impact marginal de réduction de la pauvreté globale. À transfert proportionnel, quelle que soit la forme de la pauvreté, les indices de ciblages font ressortir l'ordre de priorité de l'intervention publique suivant : (i) Oriental ; (ii) Fès-Boulemane ; (iii) Gharb-Chrarda-Beni-Hssen ; (iv) Meknès-Tafilalet ; (v) Marrakech-Tensift-Al Haouz ; (vi) Doukala-Abda ; (vii) Chaouia-Ouardigha, etc.

Les résultats de l'impact du transfert constant en termes de réduction de la pauvreté, montrent que les ménages urbains prioritaires à cibler résident dans les régions suivantes : (i) Oriental ; (ii) Fès-Boulemane ; (iii) Grand Casablanca ; (iv) Meknès-Tafilalet ; (v) Marrakech-Tensift-Al Haouz ; (vi) Tanger-Tétouan ; (vii) Souss-Massa-Draa & Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, etc.

Ces exercices de simulation montrent que l'impact marginal du transfert constant ou proportionnel pourrait servir de référence pour cibler les ménages prioritaires en matière des interventions publiques. En outre, ils indiquent que les actions du transfert

_

¹⁷ Les régions du Sud englobent Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es Semara

constant ou proportionnel pourraient constituer des mesures de redistribution favorables aux politiques visant la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. Encore est-il important de noter qu'en termes de mesures le transfert proportionnel paraît plus porteur que le transfert constant, et qu'en termes de ciblage les populations de certaines zones régionales rurales sont plus prioritaires.

Tableau 3.16 : Indices de ciblages de la population pauvre par région (pour 100 DH). Impacts marginaux des transferts constant et proportionnel. Cas du milieu urbain

| Zone régionale urbaine | Cibl | age à tran onstant (% | sfert | Ciblage neutre à l'inégalité (%) | | |
|----------------------------|--------------|--------------------------|--------|-------------------------------------|--------|--------|
| | P_{θ} | P_1 | P_2 | P_{θ} | P_1 | P_2 |
| Régions du Sud | -0,016 | -0,005 | -0,002 | -0,142 | -0,040 | -0,011 |
| souss-Massa-Draa | -0,053 | -0,018 | -0,007 | -0,212 | -0,060 | -0,019 |
| Gharb-Chrarda-Beni-Hssen | -0,052 | -0,017 | -0,006 | -0,443 | -0,117 | -0,036 |
| Chaouia-Ouardigha | -0,032 | -0,011 | -0,004 | -0,298 | -0,087 | -0,026 |
| Marrakech-Tensift-Al Haouz | -0,066 | -0,017 | -0,007 | -0,370 | -0,074 | -0,026 |
| Oriental | -0,094 | -0,029 | -0,014 | -0,542 | -0,127 | -0,053 |
| Grand Casablanca | -0,076 | -0,013 | -0,005 | -0,092 | -0,013 | -0,004 |
| Rabat-Salé-Zemmour-Zaer | -0,070 | -0,021 | -0,008 | -0,183 | -0,045 | -0,015 |
| Doukala-Abda | -0,043 | -0,014 | -0,005 | -0,338 | -0,095 | -0,027 |
| Tadla-Azilal | -0,022 | -0,005 | -0,002 | -0,212 | -0,044 | -0,012 |
| Meknès-Tafilalet | -0,073 | -0,017 | -0,011 | -0,380 | -0,103 | -0,038 |
| Fès-Boulemane | -0,087 | -0,005 | -0,010 | -0,466 | -0,109 | -0,037 |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | -0,013 | -0,025 | -0,001 | -0,145 | -0,018 | -0,007 |
| Tanger-Tétouan | -0,065 | -0,025 | -0,008 | -0,242 | -0,062 | -0,022 |

Source : Données de base de l'ENCDM 2000/01. Calculs effectués par l'auteur

Finalement, on ne peut s'empêcher de souligner que ces résultats sont intéressants mais demeurent d'ordre général. En effet, il existe plusieurs extensions à ces simulations, comme par exemple l'analyse de l'impact du transfert constant ou proportionnel sur la réduction de la pauvreté par unité géographique la plus désagrégée, à savoir la commune rurale ou le quartier en milieu urbain. Ce qui permet de cibler les communes rurales et les quartiers urbains à prioriser en termes d'interventions publiques. Cette tâche est colossale et de longue haleine dans la mesure où elle nécessite *a priori* plusieurs travaux intermédiaires, dont notamment la création de la variable dépense par ménage au niveau du fichier des données du recensement 2004 via l'approche de la carte de pauvreté « *poverty mapping* » 18.

Conclusion

La visée de cette étude consistait à analyser la dynamique de la pauvreté entre les années 1980 et 2000. Dans cette perspective, trois bases de données des enquêtes ménages (ENCDM 1984/85 et 2000/01 et ENNVM 1990/91) ont été utilisées. Dans un

¹⁸ Ce travail est en cours de réalisation par l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population en collaboration avec la Banque Mondiale.

premier temps, il a été question de tester la robustesse des changements observés, puis de décomposer la variation de la pauvreté en effet croissance et effet inégalité, et de faire un pronostic sur l'évolution de la pauvreté, ensuite de se prononcer sur la nature pro-pauvres de la croissance, et en dernier lieu de proposer quelques éléments de politiques en matière de lutte contre la pauvreté.

S'il est certain que le processus de régression de la pauvreté s'est confirmé au fil du temps, il est cependant important de souligner que la baisse tendancielle observée n'est pas monotone et se fait à des rythmes différenciés selon le milieu de résidence. Toujours est-il que la pauvreté dans toutes ses formes reste à un niveau élevé dans les campagnes, et contribue de plus de 70% à la pauvreté au niveau national. Cette dimension rurale de la pauvreté au Maroc montre que toute intervention ciblant la population pauvre doit prioritairement être orientée vers le milieu rural. Aussi importet-il de souligner que les changements observés dans l'évolution de la pauvreté sont mis en exergues aussi bien par l'analyse cardinale, moyennant les tests statistiques des différences, que par l'analyse cardinale, via les tests de dominance stochastique. Cette concordance entre ces deux outils montre bel et bien la robustesse des résultats inférés. Point de doute, aussi, qu'en amont de cette évolution de la pauvreté se trouve l'évolution générale du contexte macroéconomique national marqué essentiellement par la volatilité et la lenteur de la croissance économique. En outre, globalement, les politiques économiques qui ont accompagné le PAS et celles entreprises par la suite ont fortement imprégné cette tendance à la baisse non monotone de la pauvreté dans toutes ses formes.

La relation pauvreté-inégalité-croissance a été examinée à travers deux types d'analyse : la première est *ex ant*, fondée sur la décomposition statique de Kakawni, la deuxième est *ex post*, établie sur la décomposition dynamique de Datt et Ravallion et celle de Shorrocks.

Basée sur la comparaison des élasticités de la pauvreté par rapport à la dépense moyenne par tête et par rapport à l'inégalité, l'analyse *ex ant* a mis en exergue que toute augmentation de la croissance économique entraînerait une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes et quel que soit le milieu de résidence, de façon plus que proportionnelle que l'augmentation de la croissance, pourvu que cette croissance ne génère pas une hausse de l'inégalité. En revanche, si la croissance est négative en termes réels, la pauvreté dans toutes ses formes risque indéniablement d'augmenter, surtout si elle n'est pas accompagnée par une baisse de l'inégalité en mesure de compenser l'accentuation de la pauvreté. D'emblée, ce lien négatif entre la croissance neutre à l'inégalité est la pauvreté est plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural, et notamment parmi les plus pauvres.

Tout au long de la période d'étude 1985-2001, il s'est confirmé que l'impact de l'inégalité sur la pauvreté est plus que deux fois plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, traduisant, donc, la plus grande sensibilité sociale des zones urbaines à l'égard de la variation de l'inégalité. Ce qui a permis de mettre en lumière que toute politique de réduction de la pauvreté axée sur la réduction des écarts de revenus aurait

plus d'impact en milieu urbain qu'en milieu rural. D'emblée, l'impact de la croissance sur la pauvreté est plus important dans les villes que dans les campagnes. Tel enseignement notifie la fragilité sociale des zones urbaines à l'égard de la croissance économique, d'une part, et, d'autre part, indique que la réduction de la pauvreté rurale implique davantage de croissance économique que la réduction de la pauvreté urbaine.

Par rapport à cette analyse *ex ant*, les perspectives de réduction de la pauvreté montrent que toute croissance du niveau moyen du revenu ou des dépenses n'entraîne pas nécessairement une réduction de la pauvreté. Pour s'assurer qu'une faible croissance ait des effets bénéfiques sur la réduction de la pauvreté, il est inéluctable de stabiliser l'inégalité. Dans une telle condition, tout effort de croissance permettrait de réduire les différentes formes de pauvreté à des taux importants. En revanche, si la croissance économique induit une croissance conjointe de l'inégalité, il est possible d'assister à une aggravation de la pauvreté dans toutes ses formes en raison de l'effet d'éviction de l'inégalité qui affaiblit l'impact positif de la croissance en termes de réduction de la pauvreté. Pour avoir un effet favorable sur la réduction de la pauvreté, la croissance redistributive non neutre doit avoir un taux au moins supérieur de deux fois à celui de l'inégalité.

À son tour, l'analyse *ex post* de la relation pauvreté-inégalité-croissance, fondée sur la décomposition dynamique de la pauvreté, a permis de se prononcer sur l'interaction et la configuration simultanées des influences de la croissance et de l'inégalité sur la pauvreté.

Ainsi, il s'est affermé que l'inégalité influence fortement la pauvreté urbaine. La réduction des inégalités contribuerait à la réduction de la pauvreté aussi bien dans un contexte de croissance positive ou de croissance négative : dans le premier cas, l'impact de l'inégalité renforce celui de la croissance, et dans le second cas, il le compense en atténuant l'accentuation de la pauvreté. En termes de politiques économiques, pareils constats supposent que pour réduire efficacement la pauvreté urbaine aussi bien dans un contexte de croissance positive ou de croissance négative, il serait essentiel d'assurer une meilleure redistribution des revenus.

En milieu rural, un autre schéma d'interaction entre la croissance et l'inégalité en termes de réduction de la pauvreté se dessine. Si l'essentiel de la réduction de l'incidence de la pauvreté échoit à l'effet de la croissance, l'atténuation de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté s'explique à la fois par l'effet croissance et l'effet de redistribution des richesses. En outre, la dégradation de l'inégalité en milieu rural a essentiellement contribué à accroître la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Autrement dit, ce sont les plus pauvres parmi les pauvres ruraux qui pâtissent le plus de l'accroissement des inégalités.

Compte tenu de la ruralité de la pauvreté au Maroc, les interventions publiques peuvent être centrées sur la diversification des sources du revenu et le relèvement durable des revenus des ruraux pauvres. De ce fait, selon Klasen (2001), les expériences réussies en matière de développement suggèrent pour l'obtention des taux

élevés de croissance et de réduction de la pauvreté en zones rurales, de mettre l'accent sur la hausse de la productivité et des revenus pour les activités agricoles et nonagricoles.

Le prolongement des ces analyses moyennant les courbes d'incidence de la croissance a permis d'affiner le lien entre la croissance et la pauvreté. Grosso modo, la croissance observée au cours des périodes d'expansion économique était sans équivoque propauvres. Elle a amélioré la situation de la population pauvre aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Au cours de ces périodes, les bénéfices tirés de la croissance par les pauvres croissaient à un rythme plus élevé que celui de la croissance de la dépense moyenne de toute la population.

En revanche, la croissance négative de la dépense en termes réels entre 1991 et 2001, a fortement contribué à la recrudescence de la pauvreté mais sans que les dépenses des pauvres ne dégringolent de façon disproportionnée. Les classes de dépenses qui ont le plus pâti de cette croissance négative sont le deuxième décile en milieu urbain, et les plus pauvres parmi les pauvres en milieu rural.

Partant de ces indices et des implications qu'ils sous-tendent, il est possible de se faire une idée ne serait-ce qu'approximative sur les conditions nécessaires pour assurer une nature pro-pauvres de la croissance, à savoir l'orientation en partie des bénéfices de la croissance vers la population pauvre.

La dernière contribution de cette analyse porte sur la proposition de quelques éléments de politiques pour lutter contre la pauvreté. Ainsi, la décomposition de la pauvreté selon la nature des dépenses de consommation, a révélé que l'alimentaire et l'habitation sont deux sources de consommation qui déterminent fortement l'essor de la pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. De par leurs poids budgétaires, ces deux groupes de consommation contribuent le plus à la réduction de la pauvreté. Une augmentation du pouvoir d'achat des ménages de ces deux types de consommation, via notamment une meilleure stabilisation des prix et des mesures de subvention constituerait un levier important pour lutter contre la pauvreté dans toutes ses formes.

En matière de ciblage, l'analyse consiste à déterminer les zones géographiques sur lesquels les interventions publiques seraient plus favorables à la réduction de la pauvreté. Dans un premier temps, les indices de ciblage indiquent que les actions de développement, localisées essentiellement dans les campagnes et dans certaines zones régionales rurales, se traduiront par une baisse importante de la pauvreté globale. Cette priorité est d'autant nécessaire dans la mesure où la croissance économique reste le principal déterminant de l'évolution de la pauvreté rurale.

Dans un second temps, les exercices de simulation montrent que les actions du transfert constant ou proportionnel pourraient constituer des mesures de redistribution favorables aux politiques visant la réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. Encore est-il important de noter qu'en termes de mesures le transfert proportionnel

paraît plus porteur que le transfert constant, et qu'en termes de ciblage les populations de certaines zones régionales rurales sont plus prioritaires.

À ce stade d'analyse, la présente étude, loin d'apporter des réponses à toutes les interrogations qui se posent, constitue un diagnostic tantôt exploratoire, tantôt analytique, au moins partiel, à la problématique étudiée. Nonobstant, elle se différencie de quelques travaux existants non seulement par les outils d'analyse qui, pour la première fois, ont été utilisés sur des données statistiques sur le pays, mais surtout parce qu'elle permet de nuancer les résultats inférés sur différentes périodes caractérisées par des contextes socio-économiques plus ou moins différents.

En dépit de cette connaissance limitée du phénomène étudié, et bien qu'il faille encore décortiquer plusieurs aspects de la problématique, les enseignements émanant de cette étude ont pu approfondir la réflexion sur la relation triptyque pauvreté-inégalité-croissance. Ainsi, quelques ébauches d'explication ont été tracées et certains mécanismes d'interaction et d'interdépendance ont été identifiés et leurs implications en termes de politiques ont été explicitées et soulignées.

Références bibliographiques

Abdelkhalek T. (2006), « Croissance économique et pauvreté au Maroc : quell lien ? », *Les Cahiers du Plan* n° 6, Haut Commissariat au Plan, Rabat.

Ali A. A. G., and Thorbecke, E. (1998), « Poverty in sub-Saharan Africa: Magnitude and Characteristics», AERC, Nairobi, in A. Bigsten et J. Levin (2001), «Growth, Income Distribution and Poverty: A Review», *Paper for the WIDER conference on Growth and Poverty*, Helsinki, 25-26 May.

Araar A. (2003), « The Shapley Value », Paper presented at the SISERA Training Workshop on Poverty Dynamics, 22-30 January, Kampala, Uganda.

Araar A. (2002), « L'Impact des Variations des Prix sur les Niveaux d'Inégalité et du Bienêtre : une Application à la Pologne Durant la Période de Transition », *L'Actualité Economique/Revue d'Analyse Economique*, 78, 221-42.

Barthélemy P. (1995), « L'hypothèse de Kuznets est-elle encore d'actualité ? », *Revue Région & Développement* n° 2- 1995.

Bigsten A. et Levin J. (2001), «Growth, Income Distribution and Poverty: A Review», *Paper for the WIDER conference on Growth and Poverty*, Helsinki, 25-26 May.

Birdsall N. & al (1995), «Inequality and growth reconsidered: lessons from East Asia», *The World Bank Economics Review*, 9 (3), 477-508.

Bourguignon F., (2003). «The poverty-growth-inequality Triangle», *Conférence sur la pauvreté, inégalité et croissance*, Agence Française du Développement/ EU Development Network, Paris, Novembre 2003.

______, (2002), The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods, working paper N°2002-03, DELTA, Paris.

Davidson R. et J.-Y. Duclos (2000) « Statistical Inference for Stochastic Dominance and for the Mesurement of Poverty and Inequality », *Econometrica* n° 68, 1435-1465 in J.-Y. Duclos (2002), *Poverty and Equity: Theory and Estimation*, Département d'économique and CREFA, Université Laval, Canada.

Deaton A. (1997), *The Analysis of Households Surveys*, John Hopkins University Press, Baltimor

Deaton A. & Muellbauer J. (1980), *Economics and Consommer Behaviour*, Combridge University Press.

Deininger K. et L. Squire (1998), «New ways of looking at old issues: inequality and growth», *Journal of Development Economics*", 57(1998) :259-287, the World Bank.

Dollar D. et Kraay A. (2000), *Growth is good for the poor*, Working Paper N°2587, April, The World Bank, Washington D.C.,

Duclos J.-Y. & A.Araar (2006), *Poverty and Equity: Measurement, Policy and Estimation with DAD*, Published by Springer & International Development Research.

Duclos J.-Y. (2002), *Poverty and Equity: Theory and Estimation*, Département d'économique and CREFA, Université Laval, Canada.

Duclos J.-Y. (1994), « Poland's Socialist Reforms: 1970-1989 », London School of Economics, STICERD, EF # 06.

Ezzerrari A. & Soudi K. (2006), « Mesure de la Pauvreté: Approche per Capita versus Approche Équivalent-adulte », *Les Cahieirs du Plan* n° 7, Haut Commissariat au Plan, Rabat.

Fall M. et D. Verger (2005), « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385.

Foster J., Greer J. & Thorbecke E. (1984), «A Classe of Decomposable Poverty Measures», Economitrica, Vol 52 n° 3

Ghura D. & al (2002), *Is Growth Enough? Macroeconomic Policy and Poverty Reduction*, Working Paper N° 02/112, July, International Monetary Fund, Washington D.C.

Goudie A. & P. Ladd (1999), "Economic Growth and Poverty and Inequality", *Journal of International Development* 11, 177-195, in A. Bigsten et J. Levin (2001), "Growth, Income Distribution and Poverty: A Review," *Paper for the WIDER conference on Growth and Poverty*, Helsinki, 25-26 May.

Haut Commissariat au Plan, (2001), Analyse du Profil et Dynamique de la Pauvreté: Un Fondement de l'Atténuation des Dénuements , Direction de la Statistique, Rabat.

Haut Commissariat au Plan, (2003), *Comptes et agrégats de la nation 1980-2002. Base 1980, Direction* de la Comptabilité Nationale, Rabat.

Ibrahimi A. (1998), « Les actions pilotes en matière de lutte contre la pauvreté au Maroc », Actes des travaux de l'Atelier International sur « Les politiques de lutte contre la pauvreté dans le bassin méditerranéen », INSEA-CROP, Rabat.

Kaboré T.S. (2003), «Dynamique de la pauvreté : Revue des approches de décomposition et application avec des données du Burkina Faso », UFR-SEG- Université de Ouagadougou. Kakwani N. (2001), *A Note on Growth and Poverty Reduction*, Mimeo Asian Development Bank.

Kakwani N. & E. Pernia (2000), «What is pro-poor growth», *Asian Development Review* 16 (1).

Kakwani N. (1997), On measuring growth and inequality components of poverty with application to Thailand, School of Economics- the University of New South Wales, Sydney

Kakwani N. (1995), «Income Inequality, Welfare, and Poverty An Illustration Using Ukrainian Data», Washington D.C.: Banque Mondiale. *Ducument de travail de recherché sur les politiques* n° 1411.

Kakwani N. (1993), Poverty and Economic Growth with application to Côte d'Ivoire, University of New South Wales.

Kakwani N. (1990), «Poverty and Economic Growth with Application to Côte d'Ivoire», *Living Standards Measurement Study (LSMS). Working Paper* n° 63. Washington D.C.: The World Bank.

Kuznets S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality » in The *American Economic Review*, XLV, 1 (March 1955), 65, pp. 1-28.

Lanjouw P. & al (1994), «Income Inequalities in China: Evidence from Household Survey Data», *World Development 22*(12), p.1947-1957.

Lerman R. & S. Yitzhaki (1984) «A Note on the Calculation and Interpretation of the Gini Index» *Economics Letters* 15: 363-68.

Ravallion M. (2001), « Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages », Developpement Research Groupe, *World Bank*

______(1997), «Can High-Inequality Developing Countries escape Absolute Poverty», Economic Letters 56(1): 51-57, September, in F. Bourguignon (2002), The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods, working paper N°2002-03, DELTA, Paris.

_____(1992), Poverty Comparaisons, A Guid to Concepts and Method, LSMS, Working Paper n° 88

Ravallion M. & Chen S. (2002), «Measuring Pro-Poor Growth», *Working Paper* 2666, World Bank, Washington.

_____ (1997), «What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Distribution and Poverty? », World Bank Research Observer, 11.

Ravallion M. & G. Datt (1992), «Growth and redistribution components of changes in poverty measures: A decomposition with application to Brazil and India in the 1980's», *Journal of Development economics* 38, 275-295

Son, H.H. (2003), «A Note on Measuring Pro-Poor Growth», mimeo, World Bank, Washington.

Soudi K. (2006), «Croissance économique, emploi et dynamique de la pauvreté. Cas du Maroc », Communication présentée au séminaire interrégional sur *Economic growth, employment and poverty reduction*, organisé par le ILO et UNDP, Caire 21-23 novembre.

Soudi K. (2005), «Inégalités sociales au Maroc : Méthodes de mesure et résultats », Communication présentée au séminaire national sur *Les résultats de l'enquête* nationale sur la consommation et les dépenses des ménages marocains, Rabat.